

Favoriser l'immigration francophone dans les communautés francophones
en situation minoritaire au Canada : examen de quelques obstacles et
solutions éventuelles à la disposition du Bureau de l'immigration du Canada
à Paris

par Gary Hawkes

Un mémoire soumis à la Faculté des études supérieures de
l'Université du Manitoba
pour remplir en partie les exigences du programme de

Maîtrise en études canadiennes

du Collège universitaire de Saint-Boniface
Saint-Boniface (Manitoba)

Copyright © 2007 par Gary William Hawkes

THE UNIVERSITY OF MANITOBA
FACULTY OF GRADUATE STUDIES

COPYRIGHT PERMISSION

**Favoriser l'immigration francophone dans les communautés francophones
en situation minoritaire au Canada : examen de quelques obstacles et
Solutions éventuelles à la disposition du Bureau de l'immigration du Canada
À Paris**

BY

Gary Hawkes

**A Thesis/Practicum submitted to the Faculty of Graduate Studies of The University of
Manitoba in partial fulfillment of the requirement of the degree**

Maîtrise ès arts

Gary Hawkes © 2007

Permission has been granted to the Library of the University of Manitoba to lend or sell copies of this thesis/practicum, to the National Library of Canada to microfilm this thesis and to lend or sell copies of the film, and to University Microfilms Inc. to publish an abstract of this thesis/practicum.

This reproduction or copy of this thesis has been made available by authority of the copyright owner solely for the purpose of private study and research, and may only be reproduced and copied as permitted by copyright laws or with express written authorization from the copyright owner.

Résumé

Jusqu'ici, les communautés francophones au Canada, à l'extérieur du Québec, n'ont guère bénéficié sur le plan linguistique de l'immigration. Nous présentons le contexte politico-administratif et social de l'immigration francophone et nous examinons le rôle et les résultats du Bureau de l'Immigration du Canada à Paris. Notre méthodologie comprend une analyse de documents, de statistiques, d'entrevues d'experts, et de dossiers d'immigrants francophones. Un lien fort est suggéré entre les phénomènes de séjours temporaires et de résidence permanente. Une offre d'emploi et des liens sentimentaux ou parentaux se révèlent comme des facteurs particulièrement importants dans le mouvement. Le programme de travail temporaire « Vacances-travail » est une des voies prometteuses menant à la résidence permanente. L'importance du programme « Candidats des provinces » est évoquée pour le Manitoba et le Nouveau Brunswick.

Ce mémoire est dédié à ma femme, Valérie, qui m'a encouragé inlassablement, et à Hunter et Valla qui ont souffert de promenades raccourcies pendant trop longtemps. Je vous aime.

Je tiens aussi à remercier mon directeur de mémoire, le Professeur Jean Lafontant, pour ses conseils.

TABLE DES MATIÈRES

Index des tableaux.....	vi
Sigles et abréviations utilisés :	vii
Introduction.....	1
Chapitre 1 Méthodologie.....	3
1.1 Hypothèse.....	3
1.2 La problématique.....	4
1.3 Revue documentaire	5
1.4 Entrevues d'experts	5
1.5 Statistiques.....	7
1.6 Observation directe.....	8
Chapitre 2 Historique et contexte des initiatives pour favoriser l'immigration francophone dans les communautés en situation minoritaire	10
2.1 Démographie francophone au Manitoba de 1870 au 1890.....	10
2.2 Immigration francophone au Canada 1882- 2002	11
2.3 Initiatives du Gouvernement du Canada de 2002 au 2006	13
2.4 Qui est francophone?.....	16
2.5 Enjeux pour les immigrants potentiels	18
2.6 Fonctions du BIC Paris	21
2.7 Manque d'information sur les résultats d'efforts de recrutement.....	23
Chapitre 3 Le contexte social, économique, et politique de l'immigration francophone au Canada	25
3.1 La pertinence de l'immigration francophone.....	25
3.2 Quelques défis dans l'immigration francophone	26
3.3 Un portrait en chiffres des immigrants au Canada provenant de France	27
3.4 Qu'est-ce qui attire les Français?	29
3.5 Pénuries de main-d'œuvre au Canada.....	31
3.6 Profil démographique de Winnipeg	31
3.7 Préjugés et discrimination au Canada concernant certains groupes d'immigrants francophones	33

3.8 Obstacles à l'immigration francophone dans les régions éloignées des grands centres canadiens	35
Chapitre 4 Le contexte social, économique, et politique de l'expatriation et de l'émigration de France	37
4.1 L'image du Canada en France.....	37
4.2 Les immigrés et réfugiés en France.....	38
4.3 Le préjudice, la discrimination, et le chômage en France.....	38
Chapitre 5 Promotion de l'immigration francophone vers les CFSM	42
5.1 Internet.....	45
5.2 Séances d'information	48
5.3 Voyages de presse.....	51
5.4 Autres	52
Chapitre 6 Recrutement	54
6.1 Destination Canada 2003.....	57
6.2 Destination Canada 2005.....	59
6.3 Destination Canada 2006.....	64
Chapitre 7 Sélection de résidents permanents.....	66
7.1 Travailleurs qualifiés (fédéral)	70
7.1.1 Le code « OBJ ».....	73
7.1.1.1 Analyse, synthèse et interprétation des données sur les cas OBJ	76
7.1.1.2 Les cas OJB et les CFSM au Nouveau Brunswick, au Manitoba, et à Ottawa.....	87
7.2 Immigrants ayant le français comme langue maternelle	90
7.2.1 Faits saillants :.....	92
7.2.2 Comparaison des deux méthodes :	94
7.2.3 Solution de rechange à la méthode OBJ : niveau de compétence élevé dans la langue française :	95
7.3 Immigration Québec.....	96
7.4 Candidats des provinces	103
7.4.1 Promotion par le Manitoba de l'immigration francophone	107
7.4.2 Promotion par la Nouvelle-Écosse de l'immigration francophone	110
7.5 Migration interprovinciale.....	111
Chapitre 8 Résidents temporaires	116
8.1 Étudiants.....	116

8.2 Travailleurs temporaires	123
8.2.1 L'Accord France – Canada relatif aux échanges de jeunes	125
8.2.1.1 Programme Vacances-travail (PVT)	130
8.2.1.2 Stages	132
8.2.1.3 Emploi de perfectionnement (PER)	133
8.2.1.4 Suivi des travailleurs temporaires sous l'Accord France – Canada	135
8.2.1.5 L'analyse	136
Conclusion	140
Notes	148
Bibliographie	160

Index des tableaux

Tableau 1 Population totale, population immigrante, et immigrants provenant* de France au Canada, au Québec, et dans dix centres urbains au Canada, en 2001	28
Tableau 2 Nombre de personnes ayant soumis une demande avant ou après la séance de Destination Canada 2005 :	60
Tableau 3 Personnes qui ont déposé, entre mars 2005 et février 2006, une demande de Résidence permanente, par pays de naissance.....	62
Tableau 4 Nombre de visas de résidence permanente délivrés par le BIC Paris en 2005.....	68
Tableau 5 Visas de résidence permanente délivrés par BIC Paris en 2005, par catégorie et par dernier pays de résidence permanente.....	68
Tableau 6 Profil des requérants principaux dans notre échantillon de dossiers OBJ par : pays de résidence, pays de citoyenneté, et pays de naissance	78
Tableau 7 Profil des requérants principaux des dossiers identifiés OBJ, par langue maternelle ...	81
Tableau 8 Profil des requérants principaux des dossiers identifiés OBJ, par province ou territoire de destination	81
Tableau 9 Requérants principaux, des dossiers identifiés OBJ, par ville de destination	82
Tableau 10 Profils de 25 requérants principaux ayant l'intention de s'installer dans une communauté qualifiée de francophone.....	88
Tableau 11 Requérants principaux de demande de résidence permanente ayant le français comme langue maternelle, destinés à une province autre que le Québec, demandes approuvées par le BIC Paris en 2005: par province de destination, et par catégorie d'immigration	92
Tableau 12 Taux de sortie du Québec, 1981 – 1986, selon le lieu de naissance et la connaissance du français et de l'anglais.....	112
Tableau 13 Entrées au Canada annuelles des étudiants originaires de France.....	120
Tableau 14 Permis d'études et Permis de travail temporaire délivrés en 2005 par le BIC Paris, par pays de résidence.....	122
Tableau 15 Entrées annuelles de travailleurs étrangers d'origine de la France.....	124
Tableau 16 Participants français par province de destination en 2005 - Programmes de l'Accord France-Canada relatif aux échanges de jeunes.....	129

Sigles et abréviations utilisés :

A/C - Administration centrale

BIC Paris - Bureau de l'immigration du Canada à Paris, France

Cadre stratégique - Cadre stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire

CAIPS - Computer-Aided Immigration Processing System, un logiciel utilisé par tous les bureaux de l'immigration canadiens à l'extérieur du Canada

CCC - Centre culturel canadien à Paris

CFSM - Communautés francophones en situation minoritaire (c'est-à-dire, les communautés francophones du Canada hors Québec)

CIC - Citoyenneté et Immigration Canada

CIC-CFSM - Le Comité directeur mixte Citoyenneté et Immigration Canada – Communautés francophones en situation minoritaire

CP - Candidats des provinces (l'une des catégories économiques réglementaires de personnes qui peuvent devenir résidents permanents et qui sont visées par un certificat de désignation délivré par le gouvernement provincial concerné)

CSQ - Certificat de sélection du Québec

DPRP - Dernier pays de résidence permanent

EI - Espace Emploi International (une agence gouvernementale française)

FCFA - Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada

MICC - Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec

OBJ - le code utilisé par le BIC Paris dans ses dossiers électronique d'immigrants pour signifier les cas réputés francophones destinés dans une province ou territoire autre que le Québec. OBJ est une abréviation pour le mot OBJECTIF.

OFJQ - Office franco-québécois pour la jeunesse

PLOP - Première langue officielle parlée

RHDCC - Ressources humaines et développement des compétences Canada

RI - Région Internationale (la Direction générale de CIC qui inclut des directions à l'A/C ainsi que tous les Bureaux de l'immigration du Canada situés à l'extérieur du Canada)

RP - Résident permanent, ce qui est un terme équivalent au terme « immigrant »

SSOBL - logiciel du Ministère de Citoyenneté et immigration Canada utilisé à l'intérieur du Canada

XREF – Cross reference (référence croisée) : un champ de données dans CAIPS

Introduction

Cette étude porte sur les règles et procédures actuelles d'immigration appliquées par le Bureau de l'Immigration canadien à Paris (BIC Paris), ainsi que les incitatifs administratifs mis en place par Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) et les provinces, notamment le Québec, pour favoriser l'immigration francophone. Notre objectif inclut une analyse politico-administrative (gouvernance, programmes et procédures) des moyens à prendre afin d'augmenter le taux d'immigration dans les communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) au Canada. Nous examinons les tendances de l'immigration francophone en provenance du territoire couvert par le BIC Paris vers les CFSM au Canada et nous explorons des facteurs qui peuvent influencer ces tendances. L'étude vise les moyens disponibles au BIC Paris pour favoriser l'immigration francophone dans les CFSM. Bien que l'étude concerne le Canada entier, dans certaines parties nous avons concentré notre attention sur la province du Manitoba, la ville de Winnipeg et le quartier de Saint-Boniface, exemple qui peut s'avérer utile pour d'autres communautés francophones. D'ailleurs, tandis que l'étude concerne tous les francophones résidant dans le territoire couvert par le BIC Paris, nous nous concentrons particulièrement sur les francophones résidant en France parce que c'est le bassin le plus important de francophones (plus de 61 millions au 1^{er} janvier 2007¹) pour le BIC Paris, et parce que jusqu'ici, c'est en France que sont concentrés les efforts de promotion de l'immigration francophone aux CFSM du BIC Paris.

Nos objectifs sont de mieux comprendre les phénomènes de l'immigration francophone, d'identifier les obstacles et les défis dans le projet d'augmenter le nombre d'immigrants

francophones, d'évaluer les stratégies et les programmes du BIC Paris dans ce projet et de trouver des solutions. Nous avons choisi le BIC Paris pour l'étude parce que : 1) ce bureau a reçu un mandat et du financement de CIC pour promouvoir l'immigration francophone à travers le Canada; 2) le territoire pour lequel est responsable le BIC Paris inclut plusieurs bassins francophones, dont la France, la Belgique, la Suisse, l'Algérie, et la Tunisie; 3) nous avons reçu la permission d'accès aux bases de données du BIC Paris, chose essentielle à ce projet de recherche.

Chapitre 1 Méthodologie

Notre question de départ était : *Que peut faire le BIC Paris pour hausser l'immigration francophone vers les collectivités francophones en situation minoritaire au Canada?*

Plusieurs sous-questions ont émergé au cours de la recherche :

Que peuvent révéler les dossiers des immigrants au BIC Paris sur :

- les tendances de l'immigration francophone vers les collectivités francophones en situation minoritaire au Canada?
- les facteurs éventuellement incitants des francophones résidants dans le territoire couvert par le BIC Paris à s'établir au Canada?
- les motifs des immigrants francophones de choisir de s'établir au Canada dans une province autre que le Québec ?

Comment le BIC Paris promeut-il l'immigration francophone au Canada, hors Québec?

Sa stratégie actuelle pour hausser le taux de l'immigration francophone hors Québec est-elle adéquate?

Comment le BIC Paris mesure-t-il ses résultats?

Quels sont les profils des francophones qui ont immigré au Canada, dans une province autre que le Québec, en provenance des pays desservis par le BIC Paris (Algérie, Andorre, Belgique, Espagne, France, Libye, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Portugal, Suisse, et Tunisie)?

1.1 Hypothèse

Après une revue de la littérature sur le sujet, et découlant des phénomènes observés dans le « secteur non-immigrants » (le secteur responsable au BIC Paris pour la délivrance de

Permis d'études et de Permis de travail temporaire), nous avons élaboré l'hypothèse suivante pour orienter la recherche : Deux facteurs clés pour l'immigration francophone aux CFMS sont l'existence : 1) d'une offre d'emploi convenable dans la communauté de destination, et 2) une relation sentimentale avec une personne ayant des liens forts dans cette région.

1.2 La problématique

Nous avons identifié les facteurs qu'on estime être les plus significatifs pour comprendre l'enjeu et qui pourraient jouer un rôle dans les tendances du phénomène de l'immigration francophone au Canada hors Québec. Ces facteurs sont la conjoncture économique, sociale, politique, et démographique en France et au Canada; la promotion et le recrutement, par divers moyens, des immigrants francophones; les critères de sélection des immigrants dans la catégorie « travailleur qualifié »; la migration interprovinciale (dans ce contexte, l'immigration des francophones au Québec est aussi très pertinente); les communautés francophones en situation minoritaire (CFMS) au Canada; la définition de « francophone » retenue; le travail du Ministère provincial de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec; les programmes de « Candidats des provinces », des provinces autre que le Québec; les mouvements des étudiants étrangers, des travailleurs temporaires; et l'Accord France-Canada relatif aux échanges de jeunes.

Nous avons recueilli l'information de plusieurs sources afin de présenter le contexte, l'historique, et l'argumentation pour mieux comprendre les programmes visant l'augmentation de l'immigration francophone, d'évoquer leur raison d'être et de montrer

comment le BIC Paris joue un rôle capital dans l'enjeu. Nous cherchons aussi de nouvelles connaissances sur les facteurs qui pourraient influencer le mouvement et suggéreraient des voies prometteuses aux stratégies et options politiques.

L'étude et les conclusions sont basées sur l'analyse des dossiers électroniques au BIC Paris de candidats à l'immigration et aux séjours temporaires. Dans notre recherche de la littérature sur le sujet, nous n'avons trouvé aucun autre document qui présente ce genre de portrait sur l'immigration francophone de la perspective d'un Bureau d'immigration canadien.

1.3 Revue documentaire

Nous n'avons trouvé aucun livre s'adressant directement à ce sujet en particulier, mais nous avons examiné certaines publications traitant du sujet de l'intégration des immigrants francophones au Canada, un sujet certes pertinent pour ceux qui choisissent de s'y installer. Nous avons mené une revue de magazines et de journaux, canadiens et français, de rapports gouvernementaux, et plusieurs sites web sur le sujet.

Très peu d'information existait déjà sur ce qu'a accompli le BIC Paris pour promouvoir l'immigration francophone hors Québec et rien du tout sur les résultats concrets de ses efforts quant au nombre de personnes d'expression française recrutées pour immigrer au Canada.

1.4 Entrevues d'experts

Nous avons interviewé les experts suivants :

- 1) Georges Boissé, Gestionnaire adjoint, et gestionnaire des opérations, Service de l'immigration, Ambassade du Canada, Paris, le 13 février 2006.
- 2) Yvan Bourgeois, Directeur du Bureau de l'immigration du Québec, Délégation générale du Québec à Paris, 16 février 2006.
- 3) Agnès Jaouich, Gestionnaire du Programme d'immigration, Service de l'immigration, Ambassade du Canada, Paris, 23 mai 2006.
- 4) Lynne Rochon, Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba (CDEM) à Paris le 20 mars 2006.
- 5) Céline Villemure, Coordonnatrice du secteur de Promotion et Communications, Service de l'immigration, Ambassade du Canada, Paris, 10 février 2006.
- 6) Louise Van Winkle, Coordonnatrice du secteur de Promotion et Communications, Service de l'immigration, Ambassade du Canada, Paris, 19 février 2007.

Pour faire de la recherche originale, nous nous devons d'obtenir la permission du BIC Paris afin d'avoir accès aux bases de données et de produire des rapports sur les questions de promotion et de tendances de l'immigration francophone. Cette autorisation a été indispensable parce que deux des bases de données utilisées, CAIPS et SSOBL, ne sont pas directement disponibles aux chercheurs académiques à cause des informations personnelles (protégées) qui s'y trouvent. En janvier 2006, le gestionnaire du BIC Paris nous a autorisés à recueillir, analyser, et évaluer des données des systèmes informatiques CAIPS² et SSOBL³ aux fins des rapports sur le sujet de l'immigration francophone au Canada hors Québec.

En mai 2006, la gestionnaire nous a demandé de produire une série de rapports sur le sujet pour le compte du Service de l'immigration, Ambassade du Canada, Paris. En conséquence, nous avons soumis au BIC Paris, en août 2006, quatre rapports sur le sujet. Toute information pertinente servant à étayer les rapports a été mise en tableaux annexés aux rapports soumis au Service de l'immigration. L'information sur laquelle sont basés les rapports est ainsi disponible pour vérification par les officiels dûment autorisés de CIC, mais ne peut pas être annexée à ce mémoire, car il s'agit de l'information personnelle sur les candidats, donc protégée par la Loi sur la protection des renseignements personnels. Par la suite, nous avons soumis une requête de l'accès à l'information afin d'obtenir des copies de ces rapports (sans les annexes avec l'information personnelle) afin d'être libre de les utiliser dans ce mémoire.

1.5 Statistiques⁴

Les sources principales de statistiques sont les champs de données de CAIPS et de SSOBL ainsi que des notes dans CAIPS et SSOBL. Nous avons recueilli des données statistiques et les avons complétées avec d'autres chiffres provenant des notes électroniques dans CAIPS qui contiennent des témoignages de requérants. Certains des sujets ont été interviewés par des agents de visa et certains faits ont été rapportés en conséquence dans les notes du dossier, mais nous soulignons que la plupart des candidats ont été acceptés à titre de résidents permanents au Canada sans avoir eu à passer d'entrevue. En fonction de ces exemptions d'entrevues, les notes dans CAIPS contiennent souvent moins de détails.

En février 2006 nous avons procédé à une vérification, dans la base de données SSOBL, de tous les noms apparaissant sur une liste de participants à *Destination Canada*, un évènement de promotion de l'immigration coordonné par le BIC Paris tenu en mars 2005, afin de déterminer le nombre et le type de transactions que chaque participant a eues avec CIC dans les 12 mois suivant l'évènement.

1.6 Observation directe

Nous avons observé :

- 1) L'évènement *DESTINATION CANADA 2006*, le 22 mars 2006, à l'Esplanade de la Défense, Paris.
- 2) Deux séances d'information sur les études postsecondaires au Canada, tenues le 8 et 22 février 2006 par la section de Relations académiques au Centre culturel canadien, Paris.
- 3) Une séance d'information sur l'immigration présentée par la section de promotion du BIC Paris le 16 février 2006 au Centre culturel canadien à Paris.
- 4) Une séance d'information sur l'immigration au Québec présentée par le Bureau de l'Immigration Québec à Paris le 18 février 2006.

Il aurait été utile de mener des entrevues personnelles avec des candidats francophones à l'immigration et avec des francophones qui sont déjà devenus immigrants au Canada dans les CFSM, afin d'explorer leurs motivations pour avoir immigré et avoir choisi une destination hors Québec. Cependant, ce n'était pas possible parce que les candidats faisant partie des échantillons de cette étude n'avaient pas autorisé CIC à utiliser l'information personnelle trouvée dans les dossiers pour des fins autres que le traitement

des demandes d'immigration. Alors, les coordonnées des candidats n'étaient pas à notre disposition aux fins de l'étude.

Chapitre 2 Historique et contexte des initiatives pour favoriser l'immigration francophone dans les communautés en situation minoritaire

2.1 Démographie francophone au Manitoba de 1870 au 1890

Dans une large mesure, des évolutions politiques et sociales de la société canadienne sont fonction de changement démographique, dû surtout à l'immigration. Par exemple, sans négliger le rôle capital du gouvernement provisoire de Louis Riel en 1869, l'obtention de reconnaissance des droits linguistiques des francophones dans l'Acte du Manitoba en 1870 est attribuable au fait que plus de 50 % de la population du Manitoba était francophone. Le poids démographique des francophones s'est traduit en force politique et a donné une légitimité au gouvernement provisoire de Riel. Toutefois, au cours des quinze années suivantes, les francophones au Manitoba sont devenus une minorité.

L'immigration ontarienne et britannique dépasse, et de loin, le nombre de francophones venant du Québec et de la Nouvelle-Angleterre. Formant plus de la moitié de la population en 1870, les francophones représentaient seulement un peu plus de 10 % de la population manitobaine en 1886.³

Affaiblis par cette dégringolade dans le poids démographique, les Franco-manitobains ne sauraient pas résister à l'abrogation inconstitutionnelle de leurs droits linguistiques par des lois provinciales de 1890 rendant le gouvernement du Manitoba unilingue anglais et supprimant les écoles confessionnelles. Les droits linguistiques, entérinés dans l'Acte du Manitoba en 1870, n'ont été restaurés que plus de cent ans plus tard. L'enjeu majeur qui persiste pour les Franco-manitobains est le manque de services offerts en français par le gouvernement provincial. Puisque la majorité des services en français aux niveaux provincial et municipal ne sont pas garantis par la constitution, l'évolution de cet enjeu pourrait être, en fin de compte, fonction de volonté politique. Un facteur déterminant de la volonté politique d'un gouvernement est, entre autres, la puissance relative

démographique des groupes constituants de la société, et donc une des raisons pour l'intérêt à renforcer les communautés francophones.

2.2 Immigration francophone au Canada 1882- 2002

Jusqu'ici, les communautés francophones à l'extérieur du Québec n'ont guère bénéficié, sur le plan linguistique, de l'immigration. Le mouvement d'émigration française au Canada était insignifiant sur le plan quantitatif au cours de la période 1882-1929 et

l'émigration fut quasi arrêtée par la Première Guerre mondiale puis par la crise de 1929, et elle ne reprit qu'à partir de 1946. Mais elle avait alors oublié en grande partie le chemin aventureux de l'Ouest pour se concentrer désormais sur la belle province du Québec.⁶

Au cours des années 1983 à 1998, environ 3 % des immigrants arrivés au Canada avaient le français comme langue maternelle et 82 % de ces immigrants se sont installés au Québec (Beaudin, 1998).⁷ Exprimé autrement, seulement 0,54 % des immigrants qui se sont installés hors Québec entre 1983 et 1998 avaient le français comme langue maternelle (3 % x 18 % = 0,54 %).

La prise de conscience préoccupante que les Francophones au Canada n'ont pas reçu leur juste part des contingents d'immigrants au Canada s'est produite publiquement, pour la première fois, en 1969 à l'occasion des travaux de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Dès lors, divers rapports statistiques ont démontré le bien-fondé de cette préoccupation.⁸ Une étude intitulée *L'immigration et l'épanouissement des communautés de langue officielle au Canada : Politiques, démographie et identité* réalisée pour le compte du Commissariat aux langues officielles en 2002⁹ démontre que l'immigration a une grande importance pour l'équilibre démographique du pays et l'avenir de la dualité linguistique. Ce rapport affirme que le

gouvernement fédéral ne prend aucune mesure directe pour recruter des immigrants francophones à l'étranger, et a recommandé que Citoyenneté et Immigration Canada doive établir des cibles afin d'augmenter le nombre d'immigrants francophones qui s'installent ailleurs qu'au Québec et évaluer chaque année les progrès réalisés.¹⁰

Quelques chiffres sur la démographie du Canada servent à souligner l'importance de la question de l'immigration francophone au Canada. En 2001 les francophones représentaient 22,9 % de la population du Canada, en baisse par comparaison à 23,5 % en 1996. À l'extérieur du Québec, les francophones représentaient 4,4 % de la population, par rapport à 4,5 % 1996. Le recul le plus important parmi les provinces est survenu au Manitoba, où la population francophone a fléchi de 6,5 % pour ne guère atteindre plus de 45 900 francophones.¹¹

Plusieurs leaders francophones hors Québec veulent que des immigrants francophones s'installent dans leurs communautés afin de renforcer la minorité linguistique. C'est une des stratégies élaborées par des associations francophones et acadiennes à travers le Canada dans leur lutte pour la survie linguistique et culturelle. En février 2001 la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) déclare que :

Avec la diminution du poids relatif des francophones partout au pays, la capacité de ces dernières à intégrer les immigrants ayant une connaissance de la langue française devient essentielle (...). En raison de la situation démographique et du degré d'assimilation auxquels font face les communautés francophones minoritaires, le dossier de l'immigration doit devenir prioritaire pour les acteurs politiques de la francophonie canadienne.¹²

Bien que ce n'est pas évident de définir qui est un francophone, nous trouvons utile ces chiffres utilisés par Patrimoine canadien dans un rapport sur les tendances

démographiques de 1996 à 2001 qui démontrent l'importance relative de l'immigration pour les CFSM :

En ayant recours à la définition de la première langue officielle parlée (PLOP)¹³, le nombre d'immigrants francophones à l'extérieur du Québec a augmenté, passant de 72 000 en 1996 à 87 000 en 2001. Cette augmentation de 15 000 personnes représente plus de 90 % de l'accroissement démographique des francophones à l'extérieur du Québec au cours de la période allant de 1996 à 2001.¹⁴

La formation d'un Comité directeur mixte, composé de représentants de CIC et des Communautés francophones en situation minoritaire (CFSM), a été annoncée le 19 avril 2002. Ce comité vise à faciliter, en collaboration avec divers intervenants communautaires, gouvernementaux et du secteur privé, le recrutement, la sélection, l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants au sein des CFSM. La FCFA assure le secrétariat pour la partie communautaire du comité.¹⁵ En mai 2002 le président de la FCFA précise :

Nous prenons de plus en plus conscience des avantages de recevoir des immigrants francophones : ils augmentent notre bassin de compétences, enrichissent notre culture et contribuent à la vitalité de nos communautés. Le fait est qu'avec le phénomène de dénatalité, si on ne peut réussir à intégrer plus d'immigrants dans nos communautés, les conséquences pourraient être sérieuses : fermeture de certaines écoles et réduction de services de la part des gouvernements, dont le fédéral.¹⁶

2.3 Initiatives du Gouvernement du Canada de 2002 au 2006

En juin 2002, des dispositions linguistiques importantes ont été introduites dans la nouvelle *Loi sur l'Immigration et la protection des réfugiés*. L'article 3 de la loi comporte l'objectif de favoriser le développement des collectivités de langues officielles minoritaires au Canada.¹⁷ Un *Plan d'action pour les langues officielles* du gouvernement du Canada a été lancé en mars 2003.¹⁸ Il consacre à l'immigration une somme de neuf millions de dollars sur cinq ans, permettant aux partenaires communautaires et gouvernementaux d'élaborer des projets pilotes pour promouvoir l'immigration dans les CFSM. En novembre 2003, le Comité directeur CIC-CFSM a rendu public son *Cadre*

stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire. Parmi les cinq objectifs du *Cadre stratégique*, l'objectif numéro un est directement pertinent pour le BIC Paris : « Accroître le nombre d'immigrants d'expression française de manière à accroître le poids démographique des communautés francophones en situation minoritaire. ». Le résultat visé par CIC était qu'au moins 4,4 % des immigrants à l'extérieur du Québec soient d'expression française en 2008, donc environ 10 000 personnes par année.

Le *Cadre stratégique* énumère cinq moyens à considérer sous l'objectif numéro un pour atteindre des résultats¹⁹ :

- Cibler des pays sources francophones où des efforts particuliers devront être déployés.
- Organiser des missions de recrutement bien ciblées en concertation avec les communautés francophones, les provinces et le ministère de Citoyenneté et Immigration.
- Réduire les délais de traitement des candidatures francophones répondant aux besoins prioritaires du marché du travail.
- Élaborer des outils d'information sur les communautés minoritaires de langue officielle et faire la promotion de ces communautés dans les pays sources francophones.
- Poursuivre la formation et la sensibilisation des agents des visas de CIC.

En mars 2004 le BIC Paris prit l'initiative de développer une stratégie qui vise des actions concrètes pour contribuer à « Accroître le nombre d'immigrants d'expression française de manière à accroître le poids démographique des communautés francophones en situation minoritaire. »²⁰ Dans ce cadre, le BIC Paris a créé des outils d'information et de promotion, a participé à différentes activités et divers forums pour étudiants, jeunes professionnels, et le grand public, et a collaboré à l'organisation de deux voyages de presse au Canada des journalistes français. Un rapport rédigé au BIC Paris en octobre 2004 note que Paris, en tant que bureau responsable du principal bassin d'immigration francophone, joue un rôle prépondérant vis-à-vis des objectifs du ministère du point de

vue de la répartition des immigrants francophones sur le territoire canadien. Le rapport souligne que leur capacité à accorder une priorité à la clientèle francophone se destinant hors Québec était limitée par l'ordre chronologique selon lequel il devait traiter les demandes reçues. Alors, le BIC Paris s'est attelé à aplanir cette difficulté en créant un code, en l'occurrence, « OBJ », pour identifier ces cas dans son système informatique CAIPS pour ainsi faciliter la gestion d'un traitement prioritaire.

En mars 2005, le Directeur général de Sélection, CIC, a affirmé au Comité directeur CIC-CFSM qu'à première vue, l'objectif 1 du cadre stratégique qui consistait à accroître le nombre d'immigrants d'expression française à 4,4 % d'ici 2008 avait été dépassé. Il a annoncé qu'en 2001, 3,1 % des immigrants à l'extérieur du Québec étaient d'expression française et que, en 2004, ce pourcentage était passé à 4,9 %. Cependant, il a invité les membres du Comité à considérer ces chiffres avec beaucoup de prudence, expliquant que CIC ne dispose que de chiffres préliminaires sur l'immigration au Canada en 2004. Il a estimé qu'il sera nécessaire de faire des analyses plus approfondies.²¹ Bien qu'il n'ait pas expliqué comment une telle hausse a pu se produire, nous croyons probable que l'écart et l'appel à « prudence » du Directeur général s'explique par le manque d'une définition claire de qui est « d'expression française » et l'incapacité de CIC, pour diverses raisons, d'évaluer systématiquement l'habileté en français de la plupart des ses clients.

Le Rapport annuel de CIC au Parlement – 2005, déposé le 31 octobre 2005, ne fait qu'une courte mention de son engagement à favoriser l'épanouissement des minorités francophones au Canada et ne donne aucune statistique sur la situation actuelle.²² Selon

le Rapport de CIC sur ses plans et ses priorités de 2005-2006, et dans l'objectif de soutenir le Plan d'action pour les langues officielles du gouvernement, CIC compte poursuivre des activités visant à attirer, à accueillir et à intégrer des immigrants dans les collectivités francophones hors Québec. Une somme annuelle de 1,9 M\$ a été prévue à cette fin jusqu'à 2008.²³

Dans la même veine, en 2006 le sous-ministre de CIC vantait le succès des efforts de CIC dans le recrutement des immigrants francophones destinés à une province autre que le Québec prétendant que l'objectif de 4,4 % a été atteint. Cependant, ce chiffre incluait ceux qui, dans le formulaire à remplir, déclaraient eux-mêmes connaître, un tant soit peu, le français, sans vérification du niveau de français. Alors, en réalité, on ne sait pas si ces personnes sont francophones, ni dans quelle mesure CIC atteint les objectifs fixés dans le *Cadre stratégique* pour l'immigration francophone à l'extérieur du Québec.²⁴

Le 11 septembre 2006, le gouvernement du Canada a lancé le *Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire*. Selon ce document, « Tous les francophones vivant dans les provinces et territoires autres que le Québec sont reconnus comme faisant partie des communautés francophones en situation minoritaire. »²⁵ Cette définition élargit la notion de communauté francophone en ne limitant pas l'espace francophone.

2.4 Qui est francophone?

CIC manquait une définition cohérente de ce que constitue un francophone apte à renforcer une communauté francophone en situation minoritaire. Le *Cadre stratégique* de novembre 2003 définit le terme « immigrant d'expression française » comme « les

[immigrants] qui ont le français comme langue maternelle ou qui possèdent une connaissance de la langue française ». C'est sur la base de cette définition que CIC a annoncé un taux de l'immigration d'expression française de 3,1 % en 2001, de 2,9 % en 2002, de 4,7 % en 2003, et de 4,9 % en 2004. Le problème avec cette définition est que le niveau de connaissance des immigrants n'était pas mesuré dans la grande majorité des cas. Les statistiques étaient basées sur des déclarations volontaires inscrites sur les formulaires de demandes de l'immigration. La question posée sur le formulaire ne requiert pas des candidats qu'ils précisent leur niveau de français et, pour des raisons d'efficacité administrative, des vérifications n'ont pas été faites par CIC dans la plupart des cas. Cette déclaration non vérifiée ne saurait pas donner un portrait juste de la situation. Dans le « *Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des CFMS* » (2006), CIC reconnaît qu'il est impossible de vérifier le niveau de connaissance du français pour toutes les catégories d'immigrants. Toutefois, ce même plan présente des statistiques indiquant le nombre d'immigrants en 2004, par ville canadienne, ayant fait une déclaration volontaire de connaissance du français. Le problème demeure que ces déclarations volontaires ne sont pas fiable comme mesure, car non vérifiées.²⁶

Le *Plan stratégique* a apporté une nuance au terme « immigrant d'expression française ». La nouvelle définition est « un immigrant dont le français est la langue maternelle ou, s'il a une langue maternelle autre que le français ou l'anglais, dont le français est la première langue officielle canadienne d'usage. » Cette définition semble découler des définitions de « langue maternelle » et « première langue officielle parlée » de Statistique Canada. Cette définition demeurera problématique aux fins statistiques pour CIC et pour le BIC Paris parce que l'information disponible dans les dossiers des immigrants ne correspond

pas à l'information disponible à Statistique Canada dans les recensements officiels. L'un des critères, entre autres, de la définition de « première langue officielle parlée » retenue par Statistique Canada, est « Les personnes qui peuvent soutenir une conversation en français. »²⁷ Cependant, le BIC Paris ne peut pas évaluer le niveau de connaissance du français de bon nombre de candidats qu'il accepte parce qu'une connaissance de français n'est souvent pas nécessaire au candidat pour se qualifier selon les critères de sélection. Sans une définition de « francophone » que le BIC Paris puisse appliquer, il sera difficile de mesurer le progrès d'une année à l'autre et de mettre au point des stratégies pour attirer des francophones aptes à renforcer des communautés francophones en situation minoritaire. L'auto-déclaration de niveau de langue française sur le formulaire de demande rempli par le requérant doit être considérée comme insuffisante, en tant qu'indicateur fiable. Pourtant, c'est celle qui a été acceptée comme indicateur de « francophone » dans certains cas approuvés par le BIC Paris, et c'est le critère encore utilisé par CIC pour mesurer le taux de l'immigration francophone au Canada. Les chiffres de Statistique Canada seraient une mesure plus juste du progrès global fait par CIC. Toutefois, le BIC Paris a besoin d'une méthode pour évaluer, plus directement, ses résultats.

2.5 Enjeux pour les immigrants potentiels

Pourquoi un citoyen français immigre-t-il au Canada? La décision d'une personne, ou d'une famille, d'immigrer au Canada est sans doute un enjeu de grande importance pour eux. Cela va changer leur vie complètement. Pour la plupart des immigrants sélectionnés par le BIC Paris, l'immigration est une décision bien réfléchie. Avant de se

plonger dans l'aventure, un immigrant fait (même inconsciemment) une évaluation des coûts et bénéfices de sa décision. Il y a un risque pour un immigrant de ne pas trouver, dans le pays d'accueil, ce qu'il souhaitait, par exemple un meilleur niveau de vie, mais par contre de devoir subir les coûts élevés du déracinement. Pour ceux vivant dans des conditions socio-économiquement difficiles, ou dans un pays instable ou en guerre, la décision d'émigrer au Canada paraît logique et se prend plus facilement, tandis que pour ceux qui vivent déjà dans un pays hautement développé, comme c'est le cas des pays d'Europe de l'Ouest, c'est beaucoup moins évident. L'expatriation implique un dépaysement, l'éloignement des parents et des amis, un choc culturel, des obstacles quant à la reconnaissance des diplômes et des certificats de qualification étrangers. Le facteur du choc culturel est encore plus important quand il s'agit de vivre et de travailler dans une nouvelle langue, et pour la grande majorité de ceux qui s'installent au Canada hors Québec, la langue de travail et la langue d'usage dans les lieux publics est l'anglais. Ce choc culturel serait moindre, mais non négligeable, pour ceux qui maîtrisent déjà l'anglais. Les coûts de réinstallation pourraient être importants, financièrement et socialement. C'est pour ces raisons qu'on peut parler des bassins d'immigration « naturels », c'est-à-dire, des régions où la pauvreté ou l'instabilité constituent des facteurs « push », c'est-à-dire, qui incitent à l'émigration. On dirait que les pays où les conditions socio-économiques sont relativement bonnes constituent des bassins d'émigration moins « naturels », dû au fait qu'il y existe moins de facteurs « push ». Le territoire dont est responsable le BIC Paris comprend des pays de l'Europe de l'Ouest, ainsi que l'Algérie, la Tunisie, et la Libye. Par conséquent, la clientèle du BIC Paris provient de pays très variés, ce qui a des implications pour la promotion des programmes

d'immigration du BIC Paris. Une stratégie de promotion et de recrutement doit tenir compte de ces variations.

Quel est le profil des francophones habitant dans les pays desservis par BIC Paris qui seraient aptes à immigrer au Canada hors Québec? Pour répondre à cette question, il faut savoir ce qui peut influencer des immigrants francophones à s'installer au Canada hors Québec. Comment choisissent-ils des communautés de destination? Est-il illusoire de croire que l'immigration peut renforcer sensiblement les communautés francophones au Canada à l'extérieur du Québec ? Est-il réaliste de penser qu'on peut attirer plus de personnes de l'Europe de l'Ouest simplement par la promotion de l'immigration? Tandis que plusieurs CFMS dans les provinces de l'Atlantique, du Manitoba, du Saskatchewan, et des trois territoires (Yukon, Nord Ouest, et Nunavut) perdent des francophones par migration interne au profit de communautés d'autres provinces, surtout de l'Ontario, de l'Alberta, et de la Colombie Britannique²⁸, comment peut-on espérer que les immigrants francophones viennent s'établir dans ces communautés francophones en situation minoritaire qui déclinent démographiquement? Le nombre de Franco-Manitobains et d'Acadiens du Nouveau Brunswick, par exemple, qui quittent leurs régions pour aller s'installer à Montréal, Toronto, Vancouver, ou Ottawa suggère la taille du défi d'attirer des immigrants francophones dans ces régions. Des francophones qui désirent travailler et vivre en français sont attirés par Ottawa / Gatineau et par Montréal, mais comment attirer des immigrants francophones à s'installer à Winnipeg ou à Régina, par exemple?

Pour le BIC Paris, le moyen le plus prometteur serait-il d'attirer des francophones de langue maternelle à titre de résident temporaires dans l'espoir qu'ils deviennent résidents permanents plus tard? Par exemple, le BIC Paris devrait-il cibler les francophones en Europe qui souhaitent a) perfectionner leur anglais et qui seraient prêts à passer plusieurs mois au Canada dans un milieu anglophone dans le cadre des programmes de l'Accord France Canada relatif aux échanges de jeunes, surtout le Programme Vacances-travail, qui leur donne le droit de bénéficier d'un permis de travail ouvert pendant 12 mois, b) étudier, soit en français, soit en anglais, au Canada? Quelle proportion de ces groupes de personnes s'intéressera, suite à leur séjour temporaire, à s'installer de façon permanente au Canada?

Pourquoi les citoyens français s'expatrient-ils au Canada hors Québec? Il pourrait être utile de considérer une étude sur la Mobilité des Européens dans l'UE qui a trouvé que l'amour et liens familiaux sont en tête des motifs d'expatriation.

Les raisons de migrer des Européens varient en fonction des pays d'origine et d'accueil, selon l'étude Pioneur. Les opportunités professionnelles sont mentionnées par 25 % des migrants, les décisions liées à une situation familiale ou amoureuse sont citées par près de 30 % d'entre eux. La qualité de vie vient en 3^e position avec 24% des réponses.²⁹

Il n'existe pas de statistiques sur les raisons incitant des Français à migrer vers le Canada hors Québec, mais les dossiers du BIC Paris peuvent y être une bonne source d'information.

2.6 Fonctions du BIC Paris

Le BIC Paris est responsable de treize pays ou territoires pour le traitement des demandes de résidence permanentes au Canada, dont : la France, la Belgique, la Suisse, le

Luxembourg, le Monaco, l'Andorre, le Liechtenstein, l'Espagne, le Portugal, l'Algérie, la Tunisie, la Libye, et le Sahara occidental. Pour le traitement des demandes de résidence temporaires (notamment des visas de visiteur, permis d'études, et permis de travail temporaire) le BIC Paris est responsable pour la France, la Suisse, la Belgique, l'Espagne, le Portugal, et l'Algérie, ce qui inclut la responsabilité de la mise en application des accords relatifs aux échanges de jeunes que le Canada a conclus avec la France, la Suisse et la Belgique, et pour lesquels les contingentements annuels de participants ont été établis (7 000 Français, 400 Suisses, et 400 Belges, et un nombre égal de Canadiens pour chaque pays respectivement). Seul l'Accord France – Canada relatif aux échanges de jeunes est traité en profondeur dans cette étude parce que cet accord est beaucoup plus étendu que les autres mentionnés ci-haut.

Dans le territoire européen, la Belgique, après la France, constitue un bassin important de francophones ciblé par le BIC Paris pour la promotion de l'immigration francophone au CFMS. Les habitants de la Région wallonne parlent majoritairement le français. Elle rassemble 32,4 % de la population de la Belgique, soit 3,3 millions d'habitants (en 2000). La Région bruxelloise est une région officiellement bilingue avec environ 960 000 habitants (en 2000) et compterait environ 70 % de francophones³⁰

Jusqu'à 2006, les activités de promotion effectuées en Belgique par le BIC Paris étaient très limitées, mais ces activités s'amplifieront en 2007. Ce qui pourrait fructifier le recrutement de plus de francophones belges est la mise en application, dès le 1^{er} janvier 2007, d'un programme de Vacances-travail ayant un contingentement annuel de 400

jeunes Belges, entre 18 et 30 ans, pour s'ajouter aux programmes d'échanges de stagiaires qui existaient déjà depuis des années, mais d'une envergure plus restreinte.

Découlant des objectifs élaborés dans le *Cadre stratégique* pour favoriser l'immigration au sein des CFSM, le BIC Paris est mandaté d'augmenter sensiblement le nombre d'immigrants francophones destinés aux CFSM partout au Canada. Quelles méthodes de promotion, de recrutement, et de sélection sont employées par le BIC Paris ?

2.7 Manque d'information sur les résultats d'efforts de recrutement

Le *Sommaire des initiatives 2002-2006 pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire*, un document de 24 pages, a été publié le 30 mars 2005 au nom de CIC, de Patrimoine Canada, et du FCFA. Il affirme que « La dualité linguistique est un atout indéniable de la culture canadienne » et que « l'immigration d'expression française au sein des communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) constitue un des aspects importants du développement économique, social et culturel du Canada », mais aucune information n'est fournie sur ce qu'a fait le BIC Paris dans le champ de promotion et de recrutement d'immigrants francophones. D'ailleurs, aucune indication n'est donnée des résultats concrets, c'est-à-dire, de mouvement d'immigrants francophones au Canada. Le rapport parle des initiatives en termes généraux, la plupart desquelles se passent au Canada au sein des communautés francophones et au sein des ministères gouvernementaux. En révisant les procès-verbaux des huit réunions du Comité directeur CIC-CFSM tenus entre le 24 janvier 2003 et le 21 juin 2005³¹, le même constat émerge, c'est-à-dire, ils parlent des

initiatives prises à Ottawa et dans toutes les provinces visant une meilleure intégration des immigrants francophones, mais il n'y a guère un mot sur des initiatives de promotion et de recrutement des immigrants francophones dans les pays sources. Les initiatives au Canada pour améliorer l'intégration dans les CFSM sont sans doute importantes, mais à moins qu'on ne réussisse à augmenter le nombre d'immigrants francophones, toutes les initiatives pour assurer une meilleure intégration seront sans grand effet. Le recrutement et la sélection des immigrants francophones d'une part, l'accueil et l'intégration réussis dans les CFSM d'autre part, sont les deux côtés de la même médaille, et il vaudra mieux travailler les deux en parallèle. Nous estimons, toutefois, que l'accent mis sur le recrutement dans les pays sources d'immigrants francophones doit être renforcé.

Chapitre 3 Le contexte social, économique, et politique de l'immigration francophone au Canada

3.1 La pertinence de l'immigration francophone

L'enjeu démographique a des implications importantes pour le paysage politique du Canada à moyen et à long terme. Nous sommes d'avis que plus le Québec voit son poids démographique diminuer au sein du Canada, et plus le poids démographique des francophones québécois diminue, plus l'option souverainiste deviendra attrayante à ceux soucieux de préserver aux niveaux national et international la voix d'un Québec francophone. Dans le même registre, plus les communautés francophones à l'extérieur du Québec s'affaiblissent, moins sera le sentiment à travers le Canada qu'une dualité linguistique française/ anglaise est réaliste, ce qui renforcerait la croyance des souverainistes québécois qu'ils n'ont pas leur place au Canada à l'extérieur du Québec. De 1763 jusqu'à la nouvelle Loi sur l'immigration en 2002, le gouvernement du Canada n'a pratiquement rien fait pour promouvoir l'immigration francophone au Canada. Jusqu'aux années 1950, les Canadiens français, vivant pour la plupart dans des communautés catholiques et rurales, ont su conserver leur poids démographique au Canada par un taux de fécondité élevé. Les mœurs changeantes et les techniques de contrôle de naissances de la deuxième moitié du 20^e siècle semblent avoir enrayé cette tradition de familles nombreuses. La promotion de l'immigration francophone reste peut-être l'outil le plus important à la disposition du gouvernement fédéral pour lutter contre la décroissance démographique des francophones au Canada. Saura-t-il trouver des moyens pour augmenter appréciablement le taux de l'immigration francophone? Si cet objectif n'est pas atteint, les paroles de Professeur Christian Dufour risquent de s'avérer prophétiques:

Un nombre substantiel de Québécois voudraient faire du Québec un État souverain, alors que la majorité des francophones ne se sent plus à l'aise dans le Canada d'aujourd'hui. Un (...) point essentiel pour comprendre le problème Canada-Québec est de nature démographique. Le pourcentage des francophones au Canada est en régression depuis le milieu du siècle, aujourd'hui en dessous du quart de la population totale. Par ailleurs, avec ses sept millions de citoyens à 83% francophones, le Québec regroupe maintenant 90% des francophones du pays. Le discours officiel canadien (...) parle peu du Québec et beaucoup d'un Canada français qui s'étendrait de l'Atlantique au Pacifique, dans les dix provinces et les trois territoires du pays. Dans la réalité, le fait français au Canada se concentre de plus en plus au Québec et dans les territoires adjacents, où vivent les Franco-Ontariens et les Acadiens.³²

Accroître l'immigration francophone à travers le Canada contribuerait à l'atteinte d'un des objectifs primaires du Commissariat aux langues officielles, soit la promotion constante de la dualité linguistique du Canada.³³

À l'heure actuelle, le faible taux d'immigration de personnes d'expression française est une préoccupation de taille pour les minorités francophones. Selon une étude, près d'un million de francophones vivent à l'extérieur du Québec, mais seulement 44 000, ou 5 %, d'entre eux sont des immigrants, tandis que 20 % de la population anglophone du Canada se compose d'immigrants.³⁴

3.2 Quelques défis dans l'immigration francophone

Quelques chiffres servent à illustrer les défis liés à l'immigration de personnes d'expression française au Canada en général et dans les communautés francophones en situation minoritaire en particulier :

Parmi les 16 pays sources qui ont fourni à eux seuls environ 58 p. 100 des quelque 2 300 000 nouveaux résidents permanents au Canada entre 1994 et 2004, deux pays seulement, la Roumanie et le Vietnam, sont membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Cinq pays francophones se trouvent dans la liste des dix premiers pays sources d'immigration au Québec. Parmi les 50 premiers pays sources pour les immigrants qui s'installent à l'extérieur du Québec, aucun n'a le français comme langue officielle. La France se classe au 56^e rang.³⁵

Pour être réaliste, il faut reconnaître qu'au Canada, à l'extérieur du Québec, il est difficile de vivre principalement en français à l'extérieur du foyer, sauf dans quelques régions rurales. Par exemple, à St. Boniface, Manitoba, la communauté francophone la plus large à l'ouest de l'Ontario, il n'y a pas beaucoup d'emplois disponibles ayant le français comme langue principale de travail. Les emplois où la vie de travail peut se passer principalement en français sont dans les écoles françaises, au Collège universitaire de Saint-Boniface, dans les médias francophones, dans un certain nombre d'organismes francophones, dans un nombre limité d'entreprises, comme les petites librairies francophones et dans les Caisses Populaires. La majorité des commerçants francophones auraient une clientèle à majorité anglophone, de sorte que la langue de travail serait principalement l'anglais. Il ne faut pas minimiser ce fait anglais dans la promotion de l'immigration francophone, autrement on décrédibiliserait les efforts de recrutement.

3.3 Un portrait en chiffres des immigrants au Canada provenant de France

Voici quelques tendances qui se dégagent des statistiques (voir tableau 1):

En 2001, 27,8 % des immigrants provenant de France résidaient au Canada hors Québec, mais seulement 18,4 % des **nouveaux** immigrants provenant de France résidaient au Canada hors Québec. Cet écart important peut suggérer une migration interprovinciale des Français du Québec vers d'autres provinces canadiennes, à un moment ou un autre après leur arrivée au Canada. Cette tendance de migration interprovinciale des francophones du Québec vers d'autres provinces est confirmée par les chiffres rapportés dans la section « Migration interprovinciale » de cette étude.

Tableau 1 Population totale, population immigrante, et immigrants provenant* de France au Canada, au Québec, et dans dix centres urbains au Canada, en 2001

	Pop. (‘000)	Pop. Immigrant (‘000)	Nombre d’immigrants provenant de France	% des immigrants provenant de France par rapport à la population immigrante dans ce lieu	Destination par % de tous les immigrants provenant de France	Nombre de nouveaux immigrants** provenant de France	Destination par % des nouveaux immigrants provenant de France
Canada	29 639	5 448	69 460	1,3 %	100 %	13 540	100 %
Canada (hors Québec)	22 513	4 741	19 315	0,4 %	27,8 %	2 495	18,4 %
Québec (province)	7 125	706	50 145	7,1 %	72,2 %	11 045	81,6 %
Calgary	943	197	860	0,4 %	1,2 %	155	1,1 %
Edmonton	927	165	655	0,4 %	0,9 %	75	0,6 %
Sudbury	153	10	155	1,6 %	2,2 %	10	0,1 %
Moncton	115	3	65	2,2 %	0,09 %	25	0,2 %
Montréal	3 380	621	35 490	5,7 %	51,1 %	7 920	58,5 %
Ottawa- Hull	1 050	185	3 225	1,7 %	4,6 %	605	4,5 %
Ville de Québec	673	19	4 425	23,3 %	6,4 %	1 215	9 %
Toronto	4 647	2 032	5 560	0,3 %	8,0 %	785	5,8 %
Vancouver	1 967	738	2 810	0,4 %	4,0 %	475	3,5 %
Winnipeg	661	109	515	0,5 %	0,7 %	40	0,3 %

* provenant est défini par Statistique Canada comme pays de naissance

** nouvel immigrant est défini comme un immigrant qui est arrivé dans la dernière période quinquennale du recensement (1996 – 2001)

Source : Nous avons constitué ce tableau en nous basant sur des extraits faits des bases de données de Statistiques Canada, recensement 2001, effectués par Daniel Beaulieu, bibliothécaire, Collège universitaire de Saint-Boniface, en mai 2006.

Par contre, l’écart dramatique entre le pourcentage de nouveaux immigrants provenant de France à Sudbury, qui n’a compté que 10 (0,1 %) nouveaux immigrants français dans la période 1996 à 2001, par rapport au pourcentage de tous les immigrants provenant de France habitant à Sudbury (2,2 %) suggère une baisse brutale d’intérêt des Français envers Sudbury. Une tendance similaire, mais moins dramatique s’est produite à Winnipeg, qui n’a compté que 40 (0,3 %) nouveaux immigrants français de 1996 à 2001.

À l'inverse, l'écart le plus notable était enregistré par Moncton avec 25 (0,2 %) nouveaux immigrants français, tandis que cette ville n'enregistre que 0,09 % de tous les immigrants provenant de la France. Alors, même si le nombre reste modeste, la tendance suggère un nouvel intérêt des Français pour Moncton.

Selon le recensement du 2001 :

- Les 69 460 immigrants au Canada provenant de France représentent 1,2 % de tous les immigrants au Canada.
- Les 50 154 immigrants au Québec provenant de France représentent 7,1 % de tous les immigrants au Québec, et 72,2 % de tous les immigrants provenant de France au Canada.
- Les 19 306 immigrants au Canada hors Québec provenant de France représentent 0,35 % de tous les immigrants au Canada et 27,8 % de tous les immigrants provenant de France au Canada.
- Des 13 540 immigrants au Canada provenant de France qui sont arrivés entre 1996 et 2001, 81,6 % habitaient au Québec et 18,4 % habitaient hors Québec.

3.4 Qu'est-ce qui attire les Français?

Pour plusieurs Français, le Canada est terre de rêves. Selon un sondage publié en France en 2005, ce qui fait venir les Français au Canada c'est l'hospitalité, les vastes espaces vierges et, surtout, la modernité.³⁶ Certains sont séduits par l'américanité, le caractère anglo-saxon et ouvert, des milieux de travail où le mérite compte pour plus que le nom de l'université dont on est diplômé, et les opportunités pour les jeunes

professionnels de s'épanouir et d'avancer davantage possibles qu'en Europe. Le marché de travail au Canada est plus fluide et flexible qu'en Europe et il permet aux professionnels de changer de métier. Pour les Français, les grands espaces au Canada ne signifient pas nécessairement uniquement les montagnes et le golfe Saint Laurent. Souvent c'est le fait qu'avec leur capital ils peuvent financer une maison avec un petit terrain en arrière, ou un vaste appartement avec de grandes pièces. Pour eux cela peut constituer une amélioration. Le bilinguisme officiel canadien apparaît un atout et un attrait pour des immigrants d'expression française. D'autres attrait pour des immigrants français pourraient être l'économie robuste et dynamique, une richesse en ressources naturelles, un système d'éducation plus ouvert. Les minorités ethniques ou raciales qui immigreront au Canada de la France pourraient apprécier le climat canadien de tolérance par rapport aux situations qu'ils ont pu connaître en France.³⁷ Un journaliste français a écrit :

(Une) particularité du modèle canadien d'intégration, c'est ce pas de deux qui consiste à réaffirmer le caractère multiculturel du pays – chose impensable en France, du moins pour le moment – tout en défendant les « grandes valeurs canadiennes » que les documents officiels recensent comme étant : la paix, le respect, la liberté, la justice et le sentiment d'appartenance au Canada.³⁸

Les liens franco-canadiens sont forts sur le plan économique puisque la France est le deuxième investisseur étranger et le troisième partenaire scientifique au Canada. Ces liens servent à encourager le mouvement de personnes de France vers le Canada.³⁹ Le bas taux de chômage au Canada, 6,1% pour la population active de 15 ans et plus et 11,2% pour le groupe d'âge de 15 à 24 ans (en décembre 2006)⁴⁰ est aussi un attrait, surtout pour de jeunes Français qui doivent faire face à un taux de chômage sensiblement plus élevé parmi les jeunes en France (entre 9,8% et 9,9% de 2002 à 2005 pour la

population active de 15 ans et plus en France métropolitaine, et entre 16,7% et 17,3% pour le groupe d'âge de 15-29 ans)⁴¹.

3.5 Pénuries de main-d'œuvre au Canada

Les médias au Canada parlent régulièrement de pénuries de main-d'œuvre qualifiées au Canada, surtout en Alberta. Les gouvernements municipaux et provincial en Alberta sont particulièrement actifs dans le domaine du recrutement de main-d'œuvre, et travaillent de concert avec le fédéral et des industries pour trouver des moyens de faire venir des milliers de travailleurs de l'étranger au cours des prochaines années. Par exemple, en mars 2006 l'organisation « Calgary Economic Development » a participé à un salon de commerce à Londres pour faire une présentation sur les opportunités d'emploi à Calgary. Ils prévoient une pénurie de 86 000 travailleurs pendant les dix prochaines années, et ils constatent que le taux de chômage est moins de 3 % dans 36 des 53 groupes de professions majeurs.⁴² C'est logique qu'ils cherchent surtout dans les pays anglophones, comme le Royaume Uni et en Afrique du Sud, mais il est probable qu'il y a aussi des travailleurs qualifiés en France avec un niveau d'anglais suffisamment bon pour travailler en Alberta. Cependant, il semble que jusqu'à ce jour il n'y a pas eu de contact entre les gouvernements albertains et français sur la question. Dans le même registre, les représentants de la Saskatchewan ont fait savoir que le jumelage employeurs/immigrants est un des grands défis auxquels ils font face.⁴³

3.6 Profil démographique de Winnipeg

La population de Winnipeg (ce qui inclut Saint-Boniface, la communauté qui comprend le plus de francophones au Manitoba) était de 619 544 en 2001 dont 17,1 % nées à l'étranger. Le français est la première langue parlée et encore comprise par 4,3 % des personnes résidant à Winnipeg.⁴⁴ En 2001, 54,7 % des francophones au Manitoba parlaient l'anglais le plus souvent à la maison, en hausse par rapport à 52,9 %, cinq années auparavant.⁴⁵ Ces statistiques indiquent à quel point l'anglais prédomine au Manitoba. 515 personnes (0,46 % des immigrants) à Winnipeg proviennent de France. Le nombre de nouveaux immigrants⁴⁶ provenant de cinq pays pour lesquels il y a une bonne probabilité que des ressortissants parlent le français mieux que l'anglais, sont : France 40, Algérie 15, Haïti 20, Maroc 20, Congo 65.⁴⁷

Ces statistiques donnent une idée de l'importance relative du nombre d'immigrants francophones venant du territoire du BIC Paris, par rapport à d'autres pays de source d'immigrants francophones qui pourraient renforcer la communauté francophone en situation minoritaire à Winnipeg. On s'aperçoit que Winnipeg attire toujours un bon nombre d'immigrants, avec 17 % de la population née à l'étranger, mais que les immigrants provenant de la France ne composent que de 0,46 % des immigrants. Le total des immigrants qui sont arrivés entre 1996 et 2001 en provenance des cinq pays mentionnés ci-dessus, et qu'on peut qualifier jusqu'à un certain point de « francophones », se chiffre à 160 personnes. De ce nombre, 40 (25 %) proviennent de France.

3.7 Préjugés et discrimination au Canada concernant certains groupes d'immigrants francophones

Nous reconnaissons que les immigrants qui font partie des groupes ethniques racisés auront à affronter des obstacles de type discriminatoire au Canada. William A. Head, dans son étude de 1975 sur la perception de discrimination contre les Noirs à Toronto, a trouvé :

Almost 60 percent of the adult respondents reported having personally experienced one or more instances of discrimination... When asked about the general character of discrimination, almost 90 percent of respondents indicated that discrimination in Toronto was subtle rather than overt... other informants, including some real estate sales people, inform us that many mortgage companies are extremely reluctant and often refuse to lend mortgage money to Blacks. This hidden discrimination is not made known to the buyer, and is typical of the "polite racism" which many of our respondents suggest is so prevalent in Canadian society.⁴⁸

La discrimination dans l'emploi à Toronto a été démontrée par Henry et Ginsberg en 1985 :

In Toronto, field trials conducted in 1984 by Henry and Ginsberg (1985) found that whites received three times as many job offers as blacks. Blacks were five times more likely than whites to be told that a job had been filled when a subsequent white applicant was invited for an interview. The study provided strong evidence that racial discrimination significantly reduced the labour-market opportunities of blacks in Toronto...⁴⁹

Madibbo (2006), dans son étude sur des immigrants francophones noirs africains et caribéens résidant à Toronto et Ottawa, identifie deux facteurs principaux, le racisme et la conjoncture économique au Québec, relié à la migration de francophones noirs du Québec vers ces villes ontariennes.⁵⁰ Son assertion quant au racisme s'étaie sur l'étude (1996) de Brown et Brown qui affirment que « there is a popular belief that Canada is a society free of racism, (...) however, (...) historical and contemporary experiences have proved that institutional and individual racism pervades Canadian society. »⁵¹ et par Nildashingo qui soutient « In Canada, racism is a lot more of a subtle one than elsewhere... While whites lead a struggle that is based mainly on language rights, Blacks

are implicated in a double fight for language and race equity. »⁵² Par contre, Madibbo n'offre aucune preuve qu'il y a plus de racisme au Québec qu'en Ontario, donc comme explication pour une migration interne, du Québec en Ontario, c'est discutable, mais le phénomène d'une migration interne de francophones noirs est pertinent à notre étude.

Reitz et Breton nous disent que « The data show that very large majorities in both countries [Canada and the United States] reject racism as an explicit ideology. In both countries as well, the expression of negative racial attitudes has declined markedly over time. »⁵³

Ils ne prétendent pas que le racisme n'existe pas toujours au Canada et aux États-Unis. « Subtle negative racial attitudes persist in the US; for example, many Americans feel that members of racial minorities are themselves to blame for the disadvantages they suffer. However, survey data show that this view is widespread in Canada, too. »⁵⁴ Nous n'essayons pas ici de quantifier le niveau de racisme au Canada, mais nous faisons mention de ces observations de Reitz et Breton afin d'illustrer que l'expression des attitudes racistes est probablement moins prononcée au Canada qu'en Europe.

Le Canada est relativement avancé sur le plan de la justice et de l'équité sociale pour les groupes ethniques, et surtout pour les groupes francophones au niveau des politiques gouvernementales comme l'évoque Isajiw :

Governmental policies can also function to change the ethnic status of a group. The policies of "employment equity" have been used to remove discrimination from the hiring process. (...) The policy of "bilingualism" in Canada gave the French certain recognition of equality with the British. It also gave them an opportunity to gain entry and more influence in the civil service of the federal government. The policy of "multiculturalism" has functioned to give more positive recognition to ethnic groups, other than the English and French, as being Canadian rather than "foreign" elements.⁵⁵

Selon Reitz et Breton:

The cultural mosaic has become an important cultural and political symbol for Canadians. If the frequency with which Canadian politicians, intellectuals, journalists, and commentators invoke this symbol is any guide, it is deeply ingrained in the Canadian psyche. There is a belief that minority groups in Canada are encouraged to maintain their distinctive cultures... Whatever the practical effect of Canada's official "multiculturalism", its mere existence would seem to reflect a commitment to cultural diversity, at the level of public discourse... »⁵⁶

Reitz et Breton suggèrent que les attitudes plus positives des Canadiens, comparé aux Européens, envers les immigrants reflètent le contexte historique différent du Canada. L'immigration au Canada a été un élément majeur de politique économique et sociale, tandis que l'immigration en Grande Bretagne était une obligation envers les anciennes colonies plutôt qu'un programme de développement national.⁵⁷ Cet élément serait pertinent aussi à la France en tant qu'ancien pays colonisateur.

3.8 Obstacles à l'immigration francophone dans les régions éloignées des grands centres canadiens

L'immigration implique toujours un grand dépaysement, mêmes dans les meilleures circonstances, et est certes difficile à vivre pour tous les immigrants. Il pourrait exister même plus de difficultés et d'obstacles pour ceux qui essaient de s'établir dans des régions éloignées des grands centres canadiens, Toronto, Montréal, et Vancouver. John Samuel, dans sa recherche sur l'immigration dans la région de l'Atlantique, identifie trois catégories générales d'obstacles à l'attraction et à la rétention des immigrants francophones : 1) structurelles : politiques, administratives, économiques, c.-à-d. relatives au marché national de l'emploi; 2) sociales : accès communautaire, services disponibles, utilité du français; et 3) culturelles : complétude institutionnelle du groupe d'origine de l'immigrant, degré d'ouverture / fermeture des groupes d'accueil. Quant aux immigrants

dans la région atlantique, Samuel note que « parmi ceux qui sont arrivés au cours de la période allant de 1981 à 1995, près de la moitié étaient repartis en 1995 ». Dans son explication de cette hémorragie, Samuel évoque en particulier un taux élevé et constant de chômage, et la présence dans les grands centres urbains de parents et amis.⁵⁸

Chapitre 4 Le contexte social, économique, et politique de l'expatriation et de l'émigration de France

4.1 L'image du Canada en France

Comme mentionné plus tôt, la population de la France est plus de 61 millions au 1^{er} janvier 2007⁵⁹ dont le français est la langue maternelle à 82,5% (ainsi que 40,5% de la population en Belgique, 18,4% en Suisse, et dans la principauté de Monaco, 58%). Par ailleurs, la population de la France s'accroît. Son taux de fécondité, (2,0 enfants par femme en 2006), est le plus élevé en Europe.⁶⁰ Donc, le bassin de locuteurs français est grand, mais pourquoi une personne résidant en France souhaiterait-elle immigrer au Canada? L'image du Canada en France est très positive. Selon un sondage en 2005, le Canada est le pays préféré des Français. Il incarne aujourd'hui le Nouveau Monde où tout est possible.⁶¹ « Ils ont édifié (...) un modèle fait de tolérance. (...) Ces fameux grands espaces canadiens habitent notre imaginaire. »⁶² Selon un autre sondage, commandé en mai 2004 par l'ambassade du Canada à Paris, le Canada (y compris le Québec) représente-le « rêve américain » pour 70,6 % des Français.⁶³ Pour certains, surtout les jeunes, c'est la perspective de l'emploi et un marché de travail plus ouvert qu'en France, qui les attire :

Diplômés ou non, les jeunes partent en nombre travailler à l'étranger, loin d'un pays qu'ils jugent vieillissant et sclérosé.... les organismes d'aide à l'expatriation ou les associations comme l'Union des Français à l'étranger dit « *être de plus en plus sollicités par des jeunes* » en quête de migration⁶⁴ On critique le « système des grandes écoles » à l'effet qu'il verrouille un pays ou « on est fini à vingt-cinq ans si on n'a pas le diplôme de la bonne école ». ⁶⁵

Aussi, beaucoup de jeunes Français ont entendu dire qu'il était bon d'engranger des expériences à l'étranger. Pour d'autres, tout est noir en France et ils veulent, tout simplement, voir ailleurs.⁶⁶

4.2 Les immigrés et réfugiés en France

D'autres groupes qui pourraient être particulièrement motivés à regarder vers le Canada sont ceux qui ont immigré en France ainsi que des Français d'origine immigrée (dont un ou les deux parents sont nés dans un autre pays).⁶⁷ Le nombre d'immigrés entrés en France est en hausse constante depuis 1996. Il était alors de 105 986 et en 2003 augmente à 215 397, ce qui est proche du nombre annuel d'immigrants qu'accepte le Canada. En plus, avec 61 056 demandes d'asile en 2005, la France devient le pays le plus en demande de l'Union européenne (soit 22 % des demandeurs d'asile dans l'UE).⁶⁸

La population d'immigrés en France en 2004 se composait de 4,9 millions (8,1 % de la population, mais 17 % de la population en l'Île-de-France)

De ce nombre :

- 1,7 million (35 %) vient des 25 pays de l'UE actuelle.
- 0,3 million (6 %) de l'Europe de l'Est (hors UE).
- 1,5 million (31 %) vient du Maghreb.
- 1,4 million (28 %) du reste du monde.

Considérant le caractère sélectif du système canadien des immigrants de la catégorie économique, il est significatif de constater que 24 % des immigrés en France ont un diplôme d'études supérieures.⁶⁹

4.3 Le préjudice, la discrimination, et le chômage en France

Des Noirs, des Arabes, des musulmans, et autres minorités en France, se sentent discriminés et se plaignent du manque d'ouverture de la société française. Le Canada est

souvent perçu par des minorités en France comme étant une société plus ouverte et moins discriminatoire. Cette conjoncture, malheureuse pour ceux ne se sentent pas accueillis à parts égales en France, peut favoriser un mouvement plus important vers le Canada. Les perturbations dans les banlieues françaises à la fin de 2005 étaient symptomatiques du malaise social en France, présent depuis longtemps, mais qui a éclaté, et persiste en 2006. En outre, une crise de confiance générale perdure en France depuis des années, ce qui pourrait accroître l'attrait de l'émigration vers le Canada.⁷⁰

Claude Bébéar, Président de l'Institut Montaigne (institut de réflexion politique indépendant)⁷¹ voit la discrimination comme un problème enraciné en France. « Des discriminations continuent de frapper les minorités d'origine africaine et maghrébine et, parmi eux, les jeunes notamment. »⁷² Un immigré maghrébin en France a commenté,

Typically, in France, 'they throw away the resumes of people who are from bad parts of town which are supposed to have Arabs or blacks'... Hassan Akremi, a Tunisian with a master's degree in international public law, said he had studied and worked legally in France for 12 years – but only in menial jobs. "Racism is cultural," he complained. It is in the conscience of the French mentality.⁷³

Un rapport publié par l'Institut Montaigne en 2004 a affirmé que quelqu'un avec un nom français postulant pour un emploi était cinq fois plus apte à être appelé en entrevue que quelqu'un avec un curriculum vitae semblable, mais ayant un nom arabe ou africain. Ce préjudice contribuait au taux de chômage jusqu'à 40 % - quatre fois la moyenne nationale, parmi de jeunes hommes habitant dans les banlieues parisiennes désavantagées.⁷⁴ Les immigrés sont davantage affectés par le chômage. Le taux de chômage des populations immigrées est bien supérieur à la moyenne de la population, 17,6 % contre 9,7 %.⁷⁵ Les immigrés originaires du Maghreb, d'Afrique subsaharienne

ou de Turquie ont des risques de chômage très élevés : parmi les actifs âgés de 25 à 59 ans, plus d'un sur cinq est au chômage.⁷⁶

Un rapport de 1994 de la Commission nationale consultative (française) des droits de l'homme constate qu'une très forte majorité des personnes interrogées (89%) estime qu'en France le racisme est "plutôt ou très répandu".⁷⁷ On assiste à une nette progression des attitudes ethnocentriques en France. Un sondage réalisé en novembre 2005 indique une banalisation du racisme en France. Un Français sur trois se déclare raciste, ce qui marque une augmentation de 8 % par rapport à 2004. 63 % ont estimé personnellement que « certains comportements peuvent justifier des réactions racistes. »⁷⁸ Dans ce contexte, le Canada a un attrait indéniable. « Les immigrants qualifiés (...) préfèrent l'Amérique du Nord à l'Europe, qu'ils jugent plus raciste et xénophobe. »⁷⁹

La prévalence relative des attitudes racistes en Europe peut être attribuable à l'héritage colonialiste :

From the 14th century until about the middle of the 20th century, different European powers were colonizing most regions of the world. (...) In this process of colonization, the prevalent ideology employed to justify it was the idea of "civilizing the uncivilized" or "savage" peoples. It included the presupposition that the Western European cultures were superior to what were often labeled "primitive" cultures outside of Europe ...⁸⁰

Selon Freedman, l'extrême-droite en France exploite la question de l'immigration sur le plan politique.

(Since) 1983, following the French municipal elections which had been marked by the electoral breakthrough of the extreme right Front National (party)... the theme of insecurity, and the threat that immigration poses to French society and the French nation, has been a continual leitmotif of political discourse in the years that have followed.⁸¹

Freedman déplore que des enfants et des petits-enfants des immigrants du Maghreb en particulier, qui ont tous la nationalité française, soient toujours qualifiés d'immigrés et d'un problème issu de l'immigration.⁸²

Des liens entre la décolonisation, l'immigration, le racisme et la xénophobie en Europe sont évoqués aussi par Poirier et Frybès.

La croissance économique de l'après-guerre a engendré un besoin de main-d'œuvre provenant tout d'abord des pays européens, puis de pays plus éloignés. Ce mouvement s'est accentué lors de la décolonisation pour les pays ayant une histoire

coloniale telle que la France et la Belgique. La décolonisation a également contribué au développement de la réunification familiale qui s'accroît à la fin de l'immigration de main-d'œuvre durant les années 70... Marquées par des événements violents, la montée du racisme et de la xénophobie, la politisation de l'immigration par l'émergence de mouvements politiques d'extrême droite et la formulation de demandes émanant des groupes ethniques ont exercé une pression sur les gouvernements locaux et nationaux (Frybès, 1992).⁸³

Dans sa discussion de l'immigration maghrébine en France, Akkari note que l'arrivée des premiers travailleurs immigrés s'est déroulée dans un contexte colonial et postcolonial où la migration vers la France était perçue comme essentiellement provisoire pendant une période de pénurie de main-d'œuvre. « Pour les jeunes de la deuxième génération, ... leur volonté de demeurer en France découle de l'absence d'une autre alternative plausible. » Puis Akkari, tire notre attention sur « la situation précaire des jeunes issus de l'immigration dans le contexte d'un chômage structurel croissant qui provoque sa banalisation et de nouveaux risques d'exclusion. »⁸⁴ Donc, nous voyons qu'il y a des éléments dans la conjoncture socioéconomique en France qui peuvent être qualifiés de facteurs « push ».

Chapitre 5 Promotion de l'immigration francophone vers les CFSM

Le BIC Paris a commencé en septembre 2004 à faire de la promotion de l'immigration francophone vers des CSFM. Le budget de promotion du BIC Paris s'inscrit dans le cadre de la stratégie pour accroître le nombre d'immigrants francophones dans les CFSM. Quels sont les résultats? L'évaluation n'est pas évidente, mais jusqu'ici le BIC Paris n'a pas su démontrer que ses efforts ont augmenté le nombre de demandes soumises par des francophones ayant comme destination une province autre que le Québec. Toutefois, il est encore tôt pour se prononcer sur le degré de succès. En revanche, le BIC Paris atteint l'objectif de faire parler de l'immigration francophone en France, en Belgique, et en Suisse, par le biais de séances d'information, d'affichage d'information sur le site web, et en collaborant sur les voyages de presse avec des journalistes français ayant pour thème l'immigration française au Canada.⁸⁵

Il y a des Français pour qui le Canada et le Québec représentent la même chose. Ils ne font guère de distinction. Donc, pour évaluer la promotion du BIC Paris, il faut considérer l'effet sur la migration au Québec, ainsi qu'au Canada entier. Comme le Québec fait sa propre promotion en Europe, il sera difficile à séparer les effets l'un de l'autre. Il faudra plus de recherches dans les années à venir afin d'évaluer pleinement les résultats de la promotion.

Le BIC Paris essaie de promouvoir, parmi les francophones de son territoire, des programmes de résidence permanente ainsi que de résidence temporaire et au Canada. Où sont concentrés les efforts de promotion du BIC Paris? Cible-t-il certains publics en

particulier? Les critères de sélection du fédéral et des provinces, sont-ils présentés clairement et logiquement dans les séances d'information?

Le fait même qu'il y ait un bureau d'immigration situé à Paris est probablement très important pour les résultats en matière de promotion et de sélection des immigrants d'expression française parce qu'il crée une présence et une visibilité en France. Le Centre Culturel canadien à Paris et le site web de l'Ambassade du Canada en France ouvrent eux aussi des fenêtres sur la promotion des programmes d'immigration du Canada. Une série d'évènements en 2004 pour célébrer le 400e anniversaire de la France en Amérique a créé beaucoup de bonnes occasions publicitaires pour le Canada en France, ce qui est un exemple de la manière dont les programmes d'immigration peuvent bénéficier des campagnes médiatiques canadiennes et des évènements non directement liés à l'immigration.

Un partenariat plus rapproché entre le BIC Paris et l'Espace Emploi international (EEI), l'agence française qui facilite la mobilité internationale des travailleurs français, peut être bénéfique surtout parce que l'EEI est présent dans 18 villes en France métropolitaine ainsi que dans les Antilles et à la Réunion. Les provinces cherchant à promouvoir l'immigration francophone peuvent, elles aussi, considérer les avantages d'un partenariat avec l'EEI.

Selon la gestionnaire du BIC Paris de 2003 à 2006, Mme. A. Jaouich, le Québec est déjà bien connu en France. Ainsi, la stratégie mise en place est en premier lieu de faire connaître le reste du Canada, de faire savoir qu'il y a d'autres communautés francophones. Le budget alloué au BIC Paris par la Centrale de CIC pour l'année fiscale

2005-2006 était de 157 000 \$. Il consacre environ deux années-personnes à la promotion. La gestionnaire confirme que le BIC traite en priorité les dossiers francophones pour aller dans une province autre que le Québec. Il leur donne la même priorité qu'il donne à ceux qui vont au Québec, dans la mesure du possible.

La gestionnaire du BIC croit que plusieurs résultats de leur promotion sont intangibles dans le sens qu'ils ont réussi à faire parler plus du Canada dans les médias. Les reportages semblent avoir généré plus de demandes d'information auprès du BIC Paris sur les possibilités d'emploi au Canada. D'ailleurs, de plus en plus de provinces viennent faire la promotion en France pour leur province. Cependant, ces efforts ne se traduisent pas en plus de demandes d'immigrants destinés aux CFMS jusqu'ici (février 2006).

Actuellement, le BIC Paris se demande si le fait d'inviter des représentants des provinces uniquement pour promouvoir leur province constitue une initiative productive. Estimant que ce sont, en fin de compte, des emplois que cherchent les immigrants prospectifs, le BIC songe à proposer aux représentants provinciaux qu'il pourrait être utile de faire venir des employeurs pour faire du recrutement de professionnels en France.

Le BIC Paris n'a pas suffisamment d'information sur les résultats concrets de ses efforts de promotion, ce qui lui permettrait de les évaluer. Toutefois, le gestionnaire du BIC Paris estime que les résultats ne sont pas toujours immédiats.

Des résultats se révèlent dans deux ou trois ans. On ne peut pas mesurer à courte haleine. On a pris un essor. Il faut continuer et à un moment donné il va y avoir plus important. Ce serait dommage d'abandonner au bout de trois ou quatre ans, car il n'y a pas assez de mouvement; cela ne viendra que plus tard. À mon avis, il faut continuer dans ce sens-là et je crois que Paris est toujours le bureau qui est le mieux situé parce qu'il existe une diversité culturelle francophone dans le territoire. Paris à plusieurs nationalités desservies est c'est un avantage.⁸⁶

5.1 Internet

Le BIC Paris draine plus de 80 % du trafic du site web de l'Ambassade du Canada à Paris (www.amb-canada.gc.ca), soit environ 3 000 internautes par jour.⁸⁷ Cela suggère que le site est un outil de taille pour diffuser de l'information sur les programmes d'immigration du Canada, et qu'il est en fait le moyen de prédilection des gens pour s'informer sur les programmes. Ce chiffre ne reflète pas les milliers d'autres visiteurs du site web principal du Ministère de Citoyenneté et de l'Immigration (www.cic.gc.ca). Sachant le taux élevé d'utilisation d'internet en France, ce medium semble un moyen très efficace de transmettre l'information. La France compte déjà près de 27 millions d'internautes, soit plus d'un Français sur deux âgés de 15 ans et plus. En un an, de juin 2005 à juin 2006, le taux de pénétration a augmenté de 10 points, passant de 44,1 % à 54,6 %, soit 26,9 millions d'internautes âgés de 15 ans et plus.⁸⁸

Étant donné le volume de trafic sur le site, la question qui s'impose est : Comment le site web du BIC Paris pourrait-il être mieux construit? Comment peut-on faire pour que les intéressés puissent trouver efficacement l'information recherchée? Le site pourrait être plus convivial en faisant, par exemple, apparaître automatiquement les listes de sous-titres lorsque le curseur est positionné sur un titre. Cela rendrait la navigation et le repérage de l'information cherchée plus rapide. Il y a aussi des déficiences dans l'organisation de l'information. Par exemple, il y a des rubriques pour obtenir des renseignements sur des sujets comme : « Étudier au Canada », et « Travailler au Canada », etc., mais il y a d'autres informations très utiles sur le même sujet sous une autre rubrique, la « Foire aux questions ». L'accès à toute information pertinente doit être intégré sous la bonne rubrique. Ce ne sont que deux exemples de lacunes dans la

présentation du site web, ce qui ne veut pas dire que le site soit mauvais, mais par contre qu'il peut être mieux construit et que, si le taux de consultation est élevé, et s'il est le moyen de prédilection des immigrants potentiels pour se renseigner sur les possibilités d'immigration au Canada, on doit songer à consacrer plus de ressources à l'améliorer. Il y a aussi un manque de coordination entre l'information sur l'immigration francophone qu'on trouve sur le site web principal de CIC et ce qu'on trouve sur le site web du BIC Paris, et un manque de liens entre eux.

La section intitulée « L'immigration francophone au Canada... informons-nous ! » a été créée et mise en ligne en avril 2005 pour informer les francophones sur les conditions, les avantages, et les possibilités de l'immigration partout au Canada. La page d'accueil comporte une carte du Canada et un clic sur des provinces et territoires amène l'utilisateur à d'autres précisions sur les particularités de cette région, mais cette section n'existe pas dans la version anglaise du site web, même pas sous forme d'un titre ou d'un hyperlien à l'information. Alors, il y a une possibilité que des francophones qui s'intéressent au Canada dans le but d'améliorer leur anglais puissent ne regarder que la version anglaise du site. Dans l'occurrence, ils ne verront pas cette information destinée justement à eux. Pareillement, la section intitulée « Étudier au Canada » annonçant les séances d'information hebdomadaire au Centre culturel canadien (CCC) de Paris n'apparaît pas dans la version anglaise du site web du CCC Paris. Donc, des étudiants en France qui entendent poursuivre leurs études postsecondaires en anglais et qui ne regardent peut-être que la version anglaise des sites web ne verront pas cette information.

L'auto-évaluation, qui permet aux candidats d'évaluer précisément leurs chances d'être sélectionné, est probablement l'un des outils les plus importants pour faire du recrutement d'immigrants dans la catégorie « travailleur qualifié ». C'est le seul moyen par lequel des candidats potentiels peuvent eux-mêmes évaluer leurs chances, sans frais, sans obligation, et sans le besoin de consulter un employé du BIC Paris, un consultant d'immigration, ni personne d'autre. Pourtant, il est quelque peu compliqué de trouver l'outil d'auto-évaluation sur le site web du BIC Paris. On voit, sur le site principal de CIC, la rubrique « Travailleurs qualifiés » qui est le premier dans une liste de sujets d'information, mais après ce premier clic, il faut que les utilisateurs cliquent quatre ou cinq fois de plus avant de trouver l'outil auto-évaluation « Faire le test ». Aussi, il faut cliquer quatre fois pour venir au site web principal de CIC à partir du site web de l'Ambassade du Canada, Paris. Alors, ce n'est pas très convivial pour les internautes de trouver l'outil d'auto-évaluation. Le BIC Paris peut s'inspirer par ce qu'a fait le Bureau de l'immigration du Québec à Paris sur son site web. Ils ont mis en haut et au centre de leur page d'accueil une fenêtre clignotante pour attirer l'attention et l'inscription « Évaluer en ligne vos chances d'être sélectionné par le Québec ».

Des améliorations au site web du BIC Paris pourraient avoir des effets positifs sur la promotion de l'immigration auprès des immigrants d'expression française. Nous croyons que si le BIC Paris consacrait plus de ressources à la promotion de l'adresse électronique du site web, www.amb-canada.fr, beaucoup plus de candidats repéreraient le site web et pourraient s'en inspirer. Il pourrait être utile aussi si l'adresse du site web du BIC Paris était plus descriptive, par exemple, Immigreraucanada.fr, qui était plus facile pour les candidats potentiels à se rappeler.

5.2 Séances d'information

En décembre 2005, le BIC Paris a inauguré des séances d'information au public. Dès lors, elles se tiennent mensuellement, sauf en juillet et août, dans les locaux du Centre culturel canadien à Paris. L'idée est de rehausser la visibilité des programmes canadiens de l'immigration et d'en informer les intéressés. La promotion des séances se fait principalement par l'annonce sur le site web de l'ambassade et par des affiches sur la porte extérieure de la section d'immigration à Paris. Jusqu'à l'été 2006, cinq séances ont été tenues : le 1^{er} décembre 2005, et le 16 février, 20 avril, 18 mai, et 15 juin 2006.

Les deux objectifs des séances sont : 1) de faire la promotion de l'immigration au Canada dans les communautés francophones et informer les gens sur les procédures d'immigration; et 2) de faire la promotion des provinces et de leurs programmes de « Candidats des provinces ».

À la séance du 16 février 2006, 121 personnes ont été reçues. Il s'agissait d'une présentation Powerpoint de 35 minutes sur le Canada en général ainsi que sur les procédures d'immigration. En général, l'information offerte était utile. Cependant, d'après nous, certaines informations avancées sur le Canada étaient peu pertinentes pour des immigrants potentiels. Étant donné que le temps disponible est assez limité, il faudrait choisir l'information la plus pertinente à transmettre. Voici quelques exemples d'informations peu pertinentes présentées : une explication de l'origine présumée du nom « Canada », de l'information sur le taux de densité de population au Canada par km² par rapport à la France, 3 contre 108, donc 35 fois plus dense en France qu'au Canada, ce qui était un peu trompeur si on se rend compte qu'une grande partie du Canada n'est guère

habitable, et que la grande majorité des immigrants s'installent et vivent en ville. Il serait plus pertinent de comparer des différences de densités de population de certaines villes des deux pays. Par exemple, Paris est 5,5 fois plus dense que Montréal avec ses 20 000 personnes par km² tandis que Montréal n'a que 3 600 personnes par km².⁸⁹ On y présente des mesures météorologiques canadiennes indiquant des températures très froides en janvier, ce qui est sans doute réaliste, mais en omettant le contexte des moyens que les Canadiens ont trouvé d'appriivoiser leur hiver, plus glacial qu'en Europe comme, en développant, par exemple, des technologies de pointe en isolation de vêtements et des méthodes de construction, de chauffage et d'aménagement de grands espaces publics de climat contrôlé. On y donne aussi des statistiques sur le coût de la vie, les dépenses moyennes des ménages, ainsi que le système des salaires au Canada, mais sans les références ou indices qui permettraient aux participants de comparer le niveau et la qualité de vie entre les deux pays.

Suite aux présentations, les questions posées par les participants révèlent beaucoup d'intérêt pour les programmes de Permis de travail temporaire et de Permis d'études. Une question sur la résidence permanente a révélé une certaine confusion quant aux critères fédéraux et provinciaux. En fait, il n'y avait pas d'explication des différences de critères, ce qui aurait été peut-être trop compliqué, étant donné la pléthore de systèmes de « candidats des provinces » (CP) (chaque province ayant conclu un accord avec le ministre de CIC concernant les « candidats des provinces » élabore ses propres critères de désignation des candidats), mais la seule raison offerte pour chercher un certificat de CP était qu'il s'ensuit un traitement plus rapide par le BIC Paris. Cette logique est douteuse et sera examinée plus tard dans cette étude dans la section « Candidats des provinces ».

Par comparaison, Immigration Québec à Paris tient des séances d'information chaque semaine dans une salle qui tient environ 80 personnes. On estime que, grâce à la régularité de ses séances, Immigration Québec à Paris y accueille trois fois plus de personnes que le BIC Paris. En plus, Immigration Québec tient régulièrement des séances en France à l'extérieur de Paris. Par exemple, ils tiendront, en octobre et novembre 2006, des séances à Grenoble, Nantes, Rennes, et Toulouse. Le BIC Paris a tenu récemment des séances d'information à l'extérieur de Paris, à Bordeaux et à Nantes, en collaboration avec des représentants de Nouveau Brunswick, mais à part des événements « Destination Canada », ils ont rarement collaboré avec le Québec pour faire de la promotion. Immigration Québec est très actif en France dans le domaine de la promotion de l'immigration et il existe maintes occasions pour les deux services, canadien et québécois, de joindre leurs forces pour créer une synergie de partenariat, et de partager certains coûts de promotion à leur avantage mutuel.

D'autres événements où le BIC Paris a fait des présentations ou a eu un stand / kiosque de promotion étaient :

- 1er juin 2005, Paris, La Défense, Salon Avenir International
- 3-5 juin 2005, Lyon, Fêtes consulaires
- 21-25 septembre 2005, Lausanne, Comptoir Suisse
- 13-15 octobre 2005, Montpellier, Foire Internationale de Montpellier
- 6 & 7 janvier 2006, Nice, Salon Studyrama
- 10 & 11 janvier 2006, Paris, exposé du *Centre d'information et de documentation Jeunesse* au Centre culturel canadien

Après l'évènement à Lyon du 3-5 juin 2005, un représentant du BIC Paris a commenté « Il serait ... nécessaire de pouvoir donner davantage de renseignements concernant le marché de l'emploi au Canada qui reste le point essentiel et déclencheur à toute démarche d'immigration. »⁹⁰ Sa conclusion est tirée de la fréquence et de la nature des questions posées par le public lors de l'évènement. C'est une indication qu'une approche prometteuse pour accroître l'immigration serait de faciliter davantage l'obtention de permis de travail temporaire, car maints Européens préfèrent, semble-t-il, essayer la vie au Canada avant d'entamer un projet d'immigration.

5.3 Voyages de presse

Un voyage de presse en septembre 2005, appelé « Immigrer dans l'Ouest canadien » a été organisé par la section d'Affaires publiques de l'Ambassade du Canada, Paris, grâce à des fonds de la section Immigration, pour faire connaître ces provinces comme destinations d'immigration. Plusieurs articles ont paru dans la presse française à la suite du voyage en Alberta et Colombie-Britannique. Selon le BIC Paris, l'ensemble de ces articles représente plus de 200 000 euros en équivalent publicitaire. Alors, la contribution du Service de l'immigration qui été de 33 000 \$ est perçue comme un bon investissement.⁹¹ Les articles publiés étaient: *Challenges*, l'hebdomadaire économique (lectorat près de 500 000) qui a consacré une double page au miracle économique albertain « L'Alberta, le Far West du XXIe siècle ». *Le Figaro* (1,2 million de lecteurs) dans son édition du 19 novembre 2005, a consacré une page entière au Canada avec comme grand titre « Le Canada tire sa prospérité de l'immigration ». A été publié dans

La Tribune du 25 novembre 2005 un article « Le Canada se mobilise pour intégrer ses migrants ».

Effectivement, suivant la publication de ces articles dans la presse française, le BIC Paris a eu davantage de requêtes d'information sur les procédures d'obtention d'un permis de travail pour l'Alberta ou la Colombie-Britannique. Des articles relatent que d'ici à 2008, ce sont 240 000 emplois qui auront besoin d'être pourvus en Alberta. « Le plein-emploi est assuré. » résume-t-il.⁹² Paradoxalement, le BIC Paris était contraint à dire en général aux gens qu'il leur faudrait une offre d'emploi et une confirmation d'offre d'emploi de Ressources humaines et développement des compétences Canada (RHDC), avant d'être éligible à déposer une demande de Permis de travail temporaire. La réalité, c'est qu'il est très difficile d'obtenir un contrat d'emploi au Canada quand on n'est pas déjà sur place, mais selon la section 197 du règlement sur l'immigration, l'étranger doit faire sa demande de permis de travail *avant* son entrée au Canada. Donc, c'est un dilemme qui ne se résout pas facilement pour un chercheur de travail.

5.4 Autres

La réception des clients à l'immigration au BIC Paris se fait en deux étapes. Il y a un lieu de réception au rez-de-chaussée où se fait un premier tri, et une réception et salle d'attente au premier étage où attendent quelques 100 à 200 clients par jour. De petites feuilles sont affichées sur la porte principale extérieure annonçant des séances d'informations, mais il n'y a aucune fiche de promotion dans la salle d'attente au premier étage, donc il paraît que le BIC Paris manque une bonne occasion pour faire de la promotion librement avec des affiches, ou peut-être même avec des outils multimédias.

Le BIC Paris a préparé de petits cartons avec le slogan « Immigrer au Canada... informons-nous! » indiquant le site web du BIC Paris, ainsi que d'autres sites utiles et pertinents, mais il n'a pas d'affiches. Il semble que les seules affiches dont dispose le BIC Paris sont des reproductions des affiches de CIC des années du tournant du 20^e siècle, ce qui n'est guère approprié cent ans plus tard pour promouvoir l'immigration. Par comparaison, le Québec a créé un slogan de promotion « Faire sa vie au Québec » qu'il utilise sur ses affiches et sur son site web. Ils ont superposé le slogan sur des scènes de villes modernes au Québec. Il paraît alors que le Québec a élaboré des outils de promotion plus dynamiques et modernes pour la promotion de l'immigration. Le BIC Paris et CIC pourraient s'inspirer de ces outils.

Chapitre 6 Recrutement

Un rapport interne rédigé à l'Administration centrale, Région Internationale du CIC, après Destination Canada 2006, intitulé « Le développement de partenariats avec des agences d'emploi gouvernementales en France et en Belgique » constate que malgré ses efforts auprès de sa clientèle francophone,

Paris reçoit un nombre décroissant de demandes de travailleurs qualifiés fédéraux. Quant aux candidats des provinces provenant de la région, leur nombre ne s'est pas accru de façon significative. Les exigences des différents programmes (provinciaux) et surtout le critère de l'offre d'emploi validée s'avèrent être des obstacles.

Jusqu'à juillet 2006, le BIC Paris n'entreprend aucun effort spécial pour recruter des immigrants francophones de l'Algérie ou de la Tunisie qui se trouvent dans le territoire couvert par le BIC Paris et qui sont des bassins potentiels d'immigrants francophones à travers le Canada. Jusqu'ici, la grande majorité des immigrants algériens au Canada s'installent au Québec. Or, le fait que les délais de traitement du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec (MICC) d'une demande de Certificat de sélection du Québec (CSQ) dans la catégorie Économique - Québec est de 24 à 30 mois (en février 2006),⁹³ peut inciter des Algériens à s'établir dans les CFMS, surtout si le BIC Paris pourrait traiter les demandes dans moins de 24 mois. Toutefois, dans les sept cas OBJ où la citoyenneté était Algérienne, cinq ont ensuite indiqué une adresse au Québec pour recevoir leur carte de résidence permanente en dépit du fait qu'ils ont indiqué sur leur demande une destination hors Québec. En d'autres mots, avant d'arriver au Canada, ils ont indiqué qu'ils immigreraient dans une province autre que le Québec, et en fonction de cela, ils ont eu un traitement de demande expéditif. Quand ils ont demandé leur carte de résidence permanente dans les six mois suivant leur arrivée au Canada, cinq sur sept ont donné une adresse au Québec, ce qui suggère qu'ils se sont

établis au Québec en dépit d'une déclaration quant à l'intention de s'établir dans une autre province. Selon le gestionnaire des opérations au BIC Paris (jusqu'en juin 2006), l'une des raisons pour laquelle l'Algérie n'est pas une terre fertile de recrutement de francophones est que les Algériens de moins de 30 ans n'ont pas généralement étudié en français à cause d'une politique d'arabisation instauré après l'indépendance en 1962.⁹⁴ Pourtant, il se peut que la proportion des Algériens qui parlent français comme langue seconde soit sous-estimée par le BIC Paris. L'Algérie est un pays de 33 millions personnes et le 2^e pays francophone au monde par sa population.⁹⁵ Selon Jacques Leclerc, « dans les pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie), pourtant soumis à une politique d'arabisation poussée, la proportion des enfants scolarisés en français a déjà dépassé les 40 %. »⁹⁶

Le développement et la présence d'une communauté algérienne dans des villes à l'extérieur du Québec pourrait servir à encourager d'autres Algériens de venir s'y établir. La meilleure forme de publicité est probablement les louanges faites par un membre de cette communauté. Voici un exemple qui est apparu dans un reportage d'un journal algérien :

La main-d'œuvre est rare et les salaires élevés [à Calgary]. . . Les personnes contactées par téléphone se sentent bien à Calgary, et la plupart d'entre elles affirment que les conditions de vie sont meilleures qu'ailleurs. Safi Dib a quitté Tiaret en 2003 pour s'installer à Montréal avec sa femme Nabila et ses quatre enfants. Mais après 18 mois, la routine s'installe : il faut travailler fort pour tenir le coup vu que les revenus sont maigres . . . la famille lève les voiles et débarque à Calgary. . . . D'après Mme Dib Nabila, qui encourage les nouveaux immigrants à s'installer en Alberta, « tous les Algériens travaillent, contrairement à Montréal, et la plupart sont propriétaires de leur maison. . . La ville de Calgary compte 320 Algériens enregistrés, dont la plupart sont des universitaires formés en Algérie et à l'étranger.⁹⁷

De plus, il y a des liens économiques naturels entre l'Algérie et l'Alberta parce que les deux sont des régions très importantes en matière d'exploitation pétrolière. Alors, nous croyons qu'il existe un potentiel inexploité en Algérie pour l'immigration francophone au sein des CFMS au Canada. Cependant, il se peut qu'il y ait d'autres obstacles à cela, par exemple l'attitude officielle de l'Algérie quant à l'émigration de leurs citoyens instruits perçoit peut-être celle-ci comme une fuite de cerveaux. Ce n'est pas une question que nous avons examinée, mais ce serait pertinent si jamais le BIC Paris songe à y faire de la promotion de l'immigration.

Quant à la Tunisie, avec une population de plus de 10 millions⁹⁸ et une haute proportion de francophones⁹⁹, les premières démarches de promotion par le BIC Paris sont prévues en Tunisie en 2007. Il y a un programme de promotion de l'immigration francophone en vigueur au Maroc depuis l'été 2006, géré par le BIC Rabat. Au printemps 2006, la gestionnaire et la responsable du programme de promotion au BIC Paris sont allés au BIC Rabat pour échanger des idées et des méthodes de promotion.

L'évènement *Destination Canada* consiste en des séances d'information suivies par des entretiens individuels portant sur l'immigration au Canada. Les évènements en France ont été organisés et promus conjointement par le BIC Paris et l'*Espace emploi international* (EEI), une agence gouvernementale française dédiée à aider les Français à la recherche d'emploi à l'extérieur de la France. Le premier évènement a eu lieu à Paris en novembre 2003, le deuxième en mars 2005 à Paris, et le troisième en mars 2006 à Paris, Nice, et Bruxelles. Il a été convenu de le tenir dorénavant tous les 18 mois, au lieu d'annuellement. Pour les séances en France, les participants ont été sélectionnés par

l'EEI sur la base de leurs profils et de leurs CVs. Des représentants de toutes les provinces et territoires canadiens, ainsi que de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, ont été invités à y participer.

6.1 Destination Canada 2003

Le premier évènement *Destination Canada* a eu lieu le 18 et 19 novembre 2003. Il s'agissait d'une journée de présentations sur l'immigration dans les bureaux de l'EEI à Paris, suivie le lendemain par des rencontres des invités avec les représentants de quatre provinces, Nouveau Brunswick, Nouvelle Écosse, Ontario, et Québec. Il y avait environ 200 participants. Des commentaires dans un reportage sur l'évènement donnent un goût de l'ambiance : « De tout temps, le Canada et ses grands espaces a fait rêver le vieux continent. » Le message promotionnel du BIC Paris sur les raisons de choisir le Canada était: « Pour son environnement, pour son indice de développement, un des plus élevés au monde, son chômage modéré, sa croissance viable, pour la qualité de son système éducatif ». Le délégué du Nouveau-Brunswick a remarqué : « Le démarrage professionnel n'est sans doute pas aisé, mais les possibilités de grimper sont plus nombreuses ». L'Ontario attire de plus en plus d'investisseurs français. On dénombre aujourd'hui 12 000 entrepreneurs français. « Le dynamisme de l'Ontario devrait sans mal attirer le quota espéré de nouveaux arrivants. »¹⁰⁰ La présentation de la Délégation générale du Québec savait relativiser la sévérité de l'hiver canadien : « En hiver, il fait certes – 10 degrés (les -30 degrés sont exceptionnels), mais tout est adapté : les vêtements, les voitures, les centres commerciaux . . . ». Elle mettait l'accent sur les possibilités de mobilité professionnelle, mais avertissait les candidats sur le fait que le recrutement à distance pour des emplois est difficile.¹⁰¹ Ce commentaire sur la difficulté

de décrocher un emploi à distance est très pertinent dans le contexte de l'immigration francophone à l'extérieur du Québec pour deux raisons. Premièrement, tous les programmes de « Candidats des provinces » (excepté le Manitoba qui réserve certaines possibilités de recrutement sans emploi préalable) exigent que le candidat ait une offre d'emploi permanent avant d'être sélectionné par la province. Alors, cette exigence nuit à ceux qui doivent essayer de trouver un emploi à distance. Le Québec, par contre, accepte la grande majorité de leurs immigrants francophones sans exigence d'une offre d'emploi préalable. Deuxièmement, même si le système fédéral de sélection permet le recrutement d'immigrants francophones à destination d'une province autre que le Québec sans nécessairement avoir obtenu d'avance une offre d'emploi permanent, il semble que relativement peu de francophones sont prêts à entreprendre une telle démarche. Par contre, les programmes d'emploi temporaire démontrent que des Français sont prêts à travailler dans les provinces autres que le Québec, et c'est beaucoup plus facile de trouver des stages d'emploi et des emplois de perfectionnement temporaires que des emplois permanents. Ces emplois temporaires peuvent mener l'individu à s'y installer définitivement si son expérience de travail est positive.

Les personnes invitées à *Destination Canada* étaient celles dont les noms se sont trouvés dans la banque de données de l'Espace Emploi international (EEI). La coordonnatrice de la section de promotion du BIC Paris a jugé que ce tri fait par le l'EEI était utile parce qu'en théorie il s'agissait d'un groupe de personnes prêtes à travailler à l'étranger, mais nous demeurons sceptiques quant au potentiel de cette méthodologie parce, à notre avis, le bassin d'immigrants potentiels est beaucoup plus restreint, quand on se limite aux noms dans la banque de données de l'EEI. Il y a vraisemblablement beaucoup d'autres

personnes en France qui ne sont pas inscrites auprès d'EEI qui pourrait être intéressées à l'immigration. Le rapport rédigé par le BIC Paris à la suite de l'évènement indique qu'ils allaient faire un suivi sur les 200 participants pour déterminer combien ont demandé, par la suite, la résidence permanente ou un permis d'études ou permis de travail. Dans l'occurrence, le suivi n'a pas été fait et donc les résultats concrets de cet évènement de promotion demeurent inconnus. En plus, il semble que la liste de noms des participants est introuvable, donc il ne nous pas été possible de faire de la recherche pour mesurer les résultats.

6.2 Destination Canada 2005

L'annonce pour *Destination Canada 2005* s'est adressée à ceux ayant un projet d'immigration temporaire ou permanent. Le nombre d'inscriptions retenues a été limité à environ 200 par jour. Des annonces sont apparues sur le site web de l'Ambassade du Canada à Paris. En plus, « Vivre à l'étranger », le magazine européen de la mobilité internationale, a lancé un site web www.vivre-au-canada.com entièrement consacré à l'expatriation au Canada.

L'évènement s'est tenu le 22 et 23 mars 2005 à Paris. Six provinces, l'Ontario, la Saskatchewan, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau Brunswick, et le Québec ont envoyé des représentants. Le BIC Paris et les provinces ont présenté leur politique d'immigration et un survol de leurs économies et géographies, suivis par la possibilité d'entretiens individuels entre les participants et des représentants du BIC Paris et des provinces.

Il y eu environ 400 participants au cours des deux journées. De ce nombre, le BIC Paris a saisi les noms de 221 personnes dans CAIPS, module CAS DIVERS, mais aucun suivi n'a été assuré par le BIC Paris (faute de temps et de ressources, semble-t-il) pour évaluer les résultats. Nous avons mené une enquête, entre le 21 et 28 février 2006, sur les démarches d'immigration entreprises dans les onze mois suivant l'évènement par les 221 participants identifiés.

Méthodologie utilisée : Dans un premier temps, une recherche a été exécutée dans CAIPS sur chacun des 221 noms et dans un deuxième temps, une recherche a été faite dans SSOBL pour vérifier si les participants ont eu des transactions avec CIC dans les onze mois suivants *Destination Canada 2005*.

Synthèse des résultats :

Tableau 2 Nombre de personnes ayant soumis une demande avant ou après la séance de Destination Canada 2005 :

Type de demande	Soumis avant	% des 221 participants	Soumis après	% des 221 participants	Total	% des 221 participants
Permis de travail temporaire	26	12 %	23	10,4 %	49	22,4 %
Permis d'études	10	4,5 %	-	-	10	4,5 %
Résidence permanente	33	15 %	1	0,4 %	34	15,4 %
Total	69	31,2 %	24	10,8 %	93	41,8 %

Combien et quels types de demandes ont fait les 221 participants **avant** et **après** l'évènement :

- **Avant** : 31.2 % ont déposé une demande de quelque sorte (résidence permanente 15 %, permis d'études 4,5 %, ou permis de travail temporaire 12 %) **avant** la séance, donc la demande n'est manifestement pas attribuable à l'évènement.
- **Après** : 10,8 % ont déposé une demande de quelque sorte **après** la séance, dont 10,4 % un Permis de travail temporaire, et 0,4 % une Demande de résidence permanente.
- Parmi les personnes ayant déposé une demande de résidence permanente **après** la séance 0 % avait une destination hors Québec;

Pour toutes les personnes ayant déposé une demande de résidence permanente, soit avant, soit après la séance :

- 97 % étaient destinés au Québec et 3 % hors Québec.
- Parmi les participants qui ont déposé une demande de résidence permanente :
- 97 %, l'ont fait **avant** la séance;
- 100 % l'ont fait dans la catégorie « Travailleur qualifié »;
- 18 % étaient nées en dehors la France;
- 100 % des participants vivaient en France au moment de l'inscription.

Tableau 3 Personnes qui ont déposé, entre mars 2005 et février 2006, une demande de Résidence permanente, par pays de naissance

Pays de naissance	Nombre de personnes qui ont déposé une demande de Résidence permanente	Commentaires :
Algérie	1	
France	26	
Iran	1	Langue maternelle farsi
Irlande	1	Langue maternelle anglaise. Langue maternelle de la conjointe est chinoise
Liban	1	Langue maternelle arabe. Femme nationalité allemande
Liberia	1	Demande d'immigration refusée
Maroc	1	
TOTAL	34	33 ont déposé leur demande avant l'évènement

Il est possible que la séance ait incité une personne (0,4 %) à déposer une demande d'immigration, et celle-là destinée au Québec. Personne n'a déposé une demande après la séance pour immigrer au Canada hors Québec.

Ces chiffres suggèrent que l'évènement *Destination Canada 2005* n'a généré pratiquement aucune demande d'immigration pour le Canada dans les onze mois suivant l'évènement. Le fait que 23 personnes ont déposé une demande de Permis de travail sous l'*Accord relatif aux échanges des jeunes* (l'Accord) n'est pas significatif quand on se rend compte que presque 6 800 Permis de travail sous l'Accord ont été délivrés par le BIC Paris en 2005; que le contingent annuel maximum sous l'Accord est de 7 000; et qu'il est possible que ces candidats eussent déposé leur demande même sans l'évènement. Les coûts reliés à *Destination Canada 2005* (déplacements des représentants; salaires; coût de location de l'espace) étaient considérables et pourtant il semble que les résultats, en termes de nombre de demandes de résidence permanente

ayant pour destination une province autre que le Québec, ont été presque nuls dans les onze mois suivants l'évènement.

En contraste avec ces résultats sont des impressions positives qu'avaient les représentants du BIC Paris et ainsi que ceux des provinces qui y ont assisté. Mme Jaouich, alors gestionnaire du BIC Paris, croyait qu'il est probable que d'autres candidats déposent ultérieurement une demande d'immigration, mais qu'ils étaient en train d'attendre pour bien préparer leur projet. À l'avenir, afin de vérifier pareille hypothèse, il faudra revérifier les noms des participants.

Pour Destination Canada 2003, 2005 et 2006, EEI a révisé toutes les demandes d'inscription et y a sélectionné des candidats pour la séance. On se demande pourquoi autant de candidats, ayant déjà déposé une demande de résidence permanente ou de résidence temporaire avant l'évènement, ont été invités à participer à l'évènement quand le nombre de places pour participants était assez limité, et à quoi vraiment sert un exercice de recrutement d'immigrants auprès de ceux qui ont déjà déposé leur demande auprès du BIC Paris? Nous n'avons pas trouvé une explication pour ceci. C'est un aspect de l'évènement que le BIC Paris devrait reconsidérer. Il se peut que l'EEI ne comprend pas parfaitement le véritable but de l'évènement pour le BIC Paris, c'est-à-dire, de promouvoir l'immigration francophone au Canada et de recruter de nouveaux clients, et non pas de fournir des conseils et entrevues à ceux qui ont déjà déposé une demande auprès du BIC Paris.

6.3 Destination Canada 2006

L'évènement s'est tenu à Paris le 21 et 22 mars 2006, à Nice le 24 mars, et à Bruxelles le 27 mars 2006. Huit provinces, toutes sauf l'Ile du Prince Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador, ainsi que la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA), ont envoyé des représentants. L'EEI a sélectionné environ 300 personnes par jour pour participer aux séances en France. Le BIC Paris a loué des espaces commerciaux pour accommoder l'évènement. À Bruxelles, les quatre services publics de l'emploi en Belgique (un service pour chacune des régions de : Bruxelles, région wallonne, région flamande, et région germanophone) se sont associés pour collaborer à l'organisation de la journée. Au cours des quatre journées (en France et en Belgique), 1 106 candidats provenant de toutes les régions ont pris part à l'évènement.¹⁰² Les neuf présentations (celles de huit provinces et celui du gouvernement fédéral) ont laissé plusieurs participants perplexes quant aux différents règlements et procédures pour immigrer au Canada, ce qui n'est guère surprenant étant donné la complexité et la variété de procédures présentées, l'une après l'autre, pendant une matinée, aux non-initiés. C'est une modalité qui doit être repensée pour des évènements futurs.¹⁰³

Le budget pour Destination Canada 2006 était 75 531 \$ CAD, ce qui n'inclut pas les coûts de personnel et de déplacement des différents partenaires. Étant donné que les délégations canadiennes comprenaient ensemble 32 personnes, le coût réel de l'évènement est estimé à 250 000 \$ CAD.¹⁰⁴ Le BIC Paris a évalué l'évènement positivement en termes de nombre de représentants des provinces et de nombre de participants, mais aucune disposition n'a été mentionnée dans le rapport sur l'évènement quant aux retombées en nombre d'immigrants éventuels. Sans une telle mesure, il sera

difficile, voire impossible, d'évaluer les résultats concrets de l'évènement. Pour être significatif, un tel suivi devrait se faire au moins un an après l'évènement pour que ceux qui vont demander la résidence permanente aient le temps de déposer leur demande.

Le compte rendu sur Destination Canada 2006, rédigé par le BIC Paris, comporte une analyse poussée du profil des participants, établi à partir des questionnaires que les participants avaient rendus. L'information ainsi recueillie n'est pas sans intérêt, mais nous nous demandons à quel point elle est utile si on ignore combien et lesquels des participants finissent par déposer une demande d'immigration pour le Canada. Le rapport conclut que « la question prioritaire des personnes sur la partie européenne de notre territoire (entre autres, France, Belgique, Suisse) est l'emploi. Le moment est peut-être venu d'organiser des activités de recrutement en présence d'employeurs canadiens. »

En dépit du manque de résultats concrets, jusqu'à maintenant, en termes de nombre de demandes de résidence permanente générées par ces évènements, nous croyons que ces initiatives sont potentiellement valables pour diverses raisons plus difficiles à quantifier, notamment, 1) la publicité gratuite générée par les évènements dans les médias quand les journalistes font des reportages; 2) les alliances, partenariats, et réseaux créés ou renforcés par l'évènements, par exemple, entre les ministères provinciaux responsable pour les programmes « Candidats des provinces », CIC, le BIC Paris, et les organismes d'emploi ayant un mandat pour l'emploi international comme l'Espace emploi international (France), et autres organismes semblables en Belgique et en Suisse.¹⁰⁵

Chapitre 7 Sélection de résidents permanents

En 2004, 235 824 personnes ont immigré au Canada, dont 5 026 (2,1 %) de la France ce qui place ce pays au 8^e rang des pays sources, loin derrière la République populaire de Chine 15,4 %, l'Inde 10,8 %, les Philippines 5,6 %, le Pakistan 5,4 %, et les États-Unis 3,2 %, et légèrement derrière le Royaume-Uni 2,7 % et la Corée du Sud 2,3 %.¹⁰⁶

L'immigrant d'expression française ayant les meilleures chances de se qualifier sur la grille et de réussir au Canada hors Québec est celui qui maîtrise l'anglais ainsi que le français, est bien scolarisé, et a de l'expérience dans une profession. Toutefois, ces mêmes personnes auraient un profil avantageux pour réussir en France ou ailleurs en Europe. De plus, les citoyens d'un pays dans l'Union européenne peuvent travailler librement dans n'importe quel pays de l'UE sans être contraints à se soumettre aux processus et aux coûts de l'immigration ou de permis de travail.¹⁰⁷ Donc s'ils peuvent maintenir un bon niveau de vie en restant en France ou en Europe, on peut s'attendre à ce qu'ils soient moins disposés à immigrer au Canada, et donc le défi de les recruter devient plus difficile. Alors, quels sont les profils des gens les plus aptes à immigrer et à réussir leur intégration au Canada?

Des étrangers résidant en France pourraient être plus enclins que des citoyens français à immigrer au Canada, surtout si leur avenir en France n'est pas assuré. Plusieurs entrepreneurs français souhaitent s'établir au Canada hors Québec parce qu'ils y voient des possibilités d'affaires ainsi que d'autres avantages, par exemple disposer de plus d'espace et profiter d'un coût de la vie moindre donc de l'argent qui ira plus loin dans l'achat d'immeubles, par exemple. Certains jeunes professionnels sentent qu'ils peuvent

avancer plus rapidement selon leur mérite dans l'environnement nord-américain.

L'immigration dans la catégorie « Regroupement familial » est une option pour ceux qui se sont rendus au Canada avec un Permis de travail temporaire ou un Permis d'études et qui y rencontre un Canadien ou une Canadienne (ou un résident permanent du Canada) avec qui ils entrent en relation conjugale et souhaitent y rester avec leur partenaire.

Alors, une stratégie de promotion doit viser différents profils de clients, dans le but de favoriser l'immigration francophone au Canada.

Afin de mieux saisir les profils d'immigrants d'expression française traités par le BIC Paris, nous nous sommes servis du CAIPS COMMAND MODE pour examiner les cas traités en 2005.

Les données des dossiers d'immigrants traités par le BIC Paris en 2005 suggèrent qu'un lien sentimental avec un Canadien ou une Canadienne est un facteur important dans l'immigration francophone au Canada hors Québec. Les dossiers n'indiquent pas quand ni comment l'immigrant a rencontré son ou sa partenaire du Canada, mais en vue du grand nombre de ressortissants français qui arrivent au Canada munis d'un permis d'étudiant (3 563 entrées en 2005) ou un permis de travail temporaire (7 582 entrées en 2005)¹⁰⁸, il est probable qu'une proportion appréciable auront rencontré leur conjoint canadien pendant leur séjour temporaire au Canada. D'autres recherches seraient nécessaires pour confirmer cette hypothèse.

Afin de mieux saisir les tendances du mouvement des immigrants francophones, il serait utile de savoir à quel bureau d'immigration ils sont aptes à déposer une demande de résidence permanente. Selon la Loi sur l'immigration, les personnes déjà au Canada avec

un statut temporaire ont le droit de déposer une demande de résidence permanente soit à CPC Vegreville, soit auprès d'un BIC aux États-Unis (peu importe la nationalité du requérant sous réserve que la personne réside déjà au Canada), soit auprès du BIC qui dessert leur pays de nationalité, donc au BIC Paris pour certains d'entre eux.

Tableau 4 Nombre de visas de résidence permanente délivrés par le BIC Paris en 2005

Catégorie de l'immigration	Visas de résidence permanente délivrés par le BIC Paris	% des tous les visas de résidence permanente délivrés par le BIC Paris
Économique (Québec)	7 802	70 %
Économique (Canada)	1 843	16,4 %
Candidats des provinces	92	0,8 %
Regroupement familial (Québec + Canada)	1 468	13 %
Total	11 205	100 %

Tableau 5 Visas de résidence permanente délivrés par BIC Paris en 2005, par catégorie et par dernier pays de résidence permanente

	France	Suisse	Belgique	Algérie	Tunisie	Libye	Maroc	Espagne	Portugal	Autres*	TOTAL
Économique (Québec)	3 759	217	330	2 688	321	9	139	50	12	277	7 802
Économique (Canada)	173	28	47	84	5	334	51	3	18	1100	1843
Candidats des provinces	51	8	16	0	0	3	1	0	1	12	92
Regroupement de Famille (Canada et Québec)	259	76	35	640	217	35	44	44	83	35	1468
TOTAL	4 242	329	428	3 412	543	381	235	97	114	1424	11 205
*Off-shore reçu avant la mise en vigueur du LIPR R11. "Autres" signifie un dernier pays de résidence permanente autre que France, Suisse, Belgique, Portugal, Espagne, Maroc, Algérie, Tunisie, et Libye, donc d'un territoire ne relevant pas de la responsabilité du BIC Paris											

Soixante-dix pour cent de tous les cas d'immigrants traités par Paris en 2005 sont dans la catégorie « Économique Québec », donc, sélectionnés par Immigration Québec. Le

Bureau de l'Immigration Québec (BIQ) Paris n'a pas de statistiques sur la proportion de francophones dans ce groupe, mais on peut présumer qu'elle est importante étant donné que l'habileté en français est un facteur très important sur la grille de sélection du Québec. Donc, il est évident que le Québec est un pôle d'attraction pour les immigrants francophones provenant de la région couverte par le BIC Paris.

Des 1 843 visas délivrés dans la catégorie « Économique (Canada) », 1 100 (59,7 %), se qualifiaient « Off-shore », ce qui signifie que la personne n'est pas domiciliée dans la région couverte par le BIC Paris. Cette statistique est importante parce que le règlement R11 de la Loi sur l'immigration a été modifié en 2003, de sorte que les requérants ne peuvent plus déposer leur demande dans une mission autre que celle qui dessert leur pays. Donc, dès que le BIC Paris finit de traiter tous les cas « Off-shore » dans son inventaire, il n'en aura plus, et, à moins qu'il ne soit capable d'augmenter sensiblement le nombre de demandes dans la catégorie « Économique (Canada) » venant des pays qu'il couvre, il perdra environ 60 % du nombre actuel de cas de cette catégorie. En 2005, le BIC Paris a délivré 1 424 visas « Off-shore » (toutes catégories confondues) ainsi que 235 au Maroc dont le territoire est désormais desservi par le BIC Rabat. Donc, 1 659 (14,8 %) des 11 205 visas de résidence permanente délivrés par le BIC Paris en 2005 étaient « off-shore ». En termes de ressources utilisées pour le traitement de cas d'immigrants, il représenterait même plus que ce 14,8 % puisque ce sont souvent des cas plus compliqués à traiter, surtout par rapport aux cas « Économique (Québec) » dont l'analyse et la sélection ont déjà été effectuées par Immigration Québec. Selon le délai de traitement actuel des cas immigrants au BIC Paris, pareille diminution commencera à se faire sentir en 2007 et continuera jusqu'en 2008 quand il ne restera plus de cas « off-

shore » au BIC Paris. Se basant sur le nombre d'employés à contrat indéterminé et le nombre de cas d'immigrants traité en 2006, cela suggère que le BIC Paris aura, par 2008, environ 20 % de ressources humaines et de capacité excédentaire pour le traitement des cas immigrants. L'importance de ce calcul est que le BIC Paris aura la capacité en termes de ressources pour traiter beaucoup plus de cas sur son propre territoire, ou bien d'augmenter sa capacité à traiter les demandes de permis d'études et permis de travail temporaire pourvu que la demande pour ce genre de permis continue à augmenter. Le défi pour le BIC Paris est d'essayer de faire hausser le nombre de demandes dans toutes les catégories de l'immigration d'ici 2008 dans son territoire. Les conditions sociales, politiques, et économiques auront certes des influences importantes sur les tendances de migration, mais à quel point la promotion de l'immigration par le BIC Paris peut-il stimuler la demande?

7.1 Travailleurs qualifiés (fédéral)

La catégorie « Travailleur qualifié (fédéral) » cible ceux qui cherchent à s'établir dans une province autre que le Québec, et qui ne sont pas parrainés par un proche parent déjà au Canada. Dans la catégorie Travailleur qualifié (fédérale), le BIC Paris n'a délivré que 173 visas en 2005 aux personnes ayant la France comme dernier pays de résidence permanente, 28 pour la Suisse et 47 pour la Belgique. Les statistiques du BIC Paris n'indiquent pas combien de ces immigrants étaient des francophones. D'après ces nombres très modestes, il est évident que les communautés francophones hors Québec reçoivent peu d'immigrants francophones de cette catégorie, en provenance des trois pays mentionnés. En 2005, les immigrants de la catégorie « Regroupement de la famille » arrivant au Canada en provenance de France, de Suisse et de Belgique totalisaient

respectivement 259, 76, et 35. Cependant les statistiques du BIC Paris, pour cette catégorie, regroupent seulement les totaux pour le Canada, y compris le Québec. Par conséquent, il n' a pas été possible d'évaluer la proportion de cette catégorie destinée aux CFSM. Une analyse qui permette de déterminer le nombre destiné à chaque province et les circonstances menant aux parrainages d'immigrants dans la catégorie « regroupement familial » serait utile pour mieux comprendre le mouvement des immigrants francophones. Logiquement, le développement des programmes non-immigrants (notamment à titre de visiteurs, Permis d'études, et Permis de travail temporaire) seraient des facteurs importants dans la plupart de ces cas, parce que ce sont ces programmes qui amènent les étrangers en contact avec des Canadiens qui les parrainent subséquemment, ou encore amènent au Canada des étrangers qui décident ensuite d'y rester et de parrainer des parents de l'étranger. Bien entendu, il y aura aussi des Canadiens qui rencontrent des Européens pendant qu'ils séjournent en Europe ou ailleurs à l'extérieur du Canada, et qui parrainent subséquemment le partenaire européen au Canada comme immigrant.

Afin d'évaluer à quel point le système fédéral de sélection favorise les francophones qui s'expriment suffisamment bien en anglais pour réussir dans le marché du travail au Canada hors Québec, il serait utile d'examiner la grille de sélection, surtout en ce qui concerne les points alloués pour habiletés en langues française et anglaise. Les critères de sélection comportent des facteurs pour lesquels un total de 100 points est possible. Parmi ces facteurs sont les compétences dans les langues officielles du Canada, lesquelles comptent pour un maximum de 24 points, dont 16 points pour la langue officielle première et 8 points pour la deuxième langue officielle. Le requérant doit indiquer la langue – le français ou l'anglais- qui doit être considérée comme sa première langue

officielle du Canada. L'autre langue serait alors automatiquement considérée sa deuxième langue officielle du Canada. Un maximum de quatre points est alloué pour chacune des aptitudes : parler, écouter, lire, et écrire dans la première langue officielle, et un maximum de deux points pour chacune pour chacune des ces aptitudes dans la seconde langue officielle.¹⁰⁹ Donc, ce n'est que 8 points sur le maximum de 100 points, ou 8 % des points possibles, accordés à un candidat qui parle couramment une deuxième langue officielle canadienne. C'est très pertinent dans le contexte de cette étude parce que, dans l'objectif d'augmenter le nombre d'immigrants francophones dans les CFMS, ce sont les immigrants francophones qui parlent aussi couramment l'anglais qui seraient les plus aptes à et les plus adaptés à s'y installer. Plus la note de passage est élevée, plus chaque point supplémentaire devient important pour les candidats à l'immigration. Cependant, la note de passage depuis 2002 n'est que 67 points sur 100, ce qui fait qu'un candidat peut perdre jusqu'à 33 points du maximum possible et toujours se qualifier sur la grille de sélection. Cela rend la connaissance de la deuxième langue officielle beaucoup moins importante et favorise donc beaucoup moins les candidats bilingues que ne le ferait une note de passage plus élevée ou une meilleure pondération pour la maîtrise d'une langue seconde officielle. La conséquence de la pondération actuelle des facteurs de la grille de sélection est que globalement la grande majorité de candidats éligibles dans la catégorie de « travailleur qualifié » qui déposent une demande d'immigration pour le Canada, ne parlent pas couramment les deux langues officielles du Canada. Une autre faille, de nature légale, est qu'il n'y a pas de règlement pour rendre effectif l'article 3(3) (e) de la Loi sur l'immigration, concernant l'objectif de favoriser l'épanouissement des minorités francophones du Canada. Il faut reconnaître que ce sont les articles de la loi

qui fournissent le cadre des objectifs, mais ce sont des règlements qui les mettent en pratique et qui produisent des résultats tangibles. Sans règlements à cet effet, il y a de fortes chances que le programme de l'immigration ne saurait contrer la diminution inéluctable du poids démographique des minorités francophones partout au Canada, sauf au Québec. Le Québec s'est muni de ses propres règlements et politiques pour favoriser l'immigration francophone au Québec et a donc de meilleures chances de préserver la langue française sur son territoire.

7.1.1 Le code « OBJ »

Dans le but de mesurer des résultats de l'objectif de promotion de l'immigration francophone dans les CFMS et pour permettre un suivi électronique des dossiers réputés pour avoir satisfait à cet objectif, le BIC Paris a créé le code « OBJ » à s'insérer dans ces dossiers électroniques, ce qui permet de les compter et de leur réserver un traitement prioritaire. Pour décider quels dossiers doivent recevoir le code « OBJ », les assistants du programme d'immigration examinent les formulaires de demande de résidence permanente afin de repérer des francophones destinés à une province autre que le Québec. Parmi les indicateurs utilisés pour déterminer qui est un « francophone » ils prennent en compte : la langue de correspondance, la langue maternelle, la langue dans laquelle ils ont été éduqués, la langue de travail, et l'auto-évaluation du requérant quant à ses habiletés en français. Pour ceux désignés « francophones destinés à une autre province que le Québec », l'assistante ajoute la mention « OBJ » dans le champ de données XREF de CAIPS. Il paraît que les candidats qui peuvent satisfaire à au moins un des ces critères serait désigné « francophone » aux fins de statistiques du BIC Paris, sans que leurs niveaux de français soient nécessairement évalués. La grande majorité des

candidats ne sont pas tenus de confirmer leur habileté en français par un test de langue indépendante, une pratique qui est parfaitement justifiée parce que si un candidat peut se qualifier pour immigration au Canada selon les critères du règlement, sans avoir à démontrer ses aptitudes en français, il n'y a pas lieu de lui demander d'en soumettre la preuve. Donc, nous ne critiquons pas la pratique, mais nous soulignons que c'est un défi d'identifier les « francophones » parmi toutes les demandes d'immigration soumis au BIC Paris. Le gestionnaire des opérations à Paris commente

C'est n'est pas toujours évident qui est un francophone quand le français n'est pas leur première langue, et Ottawa n'est pas clair là-dessus. Nous avons reçu très peu d'Ottawa sur le sujet de promotion et recrutement des francophones....¹¹⁰

Le BIC Paris s'est donné comme objectif en 2005 de sélectionner des francophones dans 10 % des dossiers classés « travailleur qualifié fédéral » et selon le gestionnaire des opérations, il a atteint environ 13 %.¹¹¹ Le BIC Paris n'a pas de statistique sur cet élément pour 2004 donc il n'était pas possible de faire la comparaison. Le nombre de cas OBJ n'apparaît pas dans « 2005 Rapport de statistiques de Paris », mais 13 % des 1 843 visas émis par BIC Paris dans la catégorie « Économique (Canada) », représenterait environ 240 personnes, donc un nombre assez modeste.

Les cas identifiés OBJ reçoivent un traitement accéléré par rapport aux cas des non francophones dans la catégorie de « travailleur qualifié - fédéral ». En février 2006 le BIC Paris traitait généralement des cas de « travailleurs qualifiés - fédéraux » reçus en 2002, mais pour les cas identifiés OBJ, il traitait des cas reçus en mi-2005. Il prévoyait réduire le délai de traitement pour ces cas à 6 à 9 mois.¹¹² Logiquement, une certaine proportion des immigrants potentiels se découragerait même de soumettre une demande d'immigration s'ils savaient que le délai de traitement peut durer plusieurs années. Pour

d'autres candidats à l'immigration, les circonstances de vie pourraient changer pendant l'attente prolongée, de sorte qu'ils pourraient choisir d'abandonner le projet. Ainsi, le raccourcissement des délais devrait servir à encourager plus de demandes.

Puisque les candidats qui ne recevraient pas la note de passage selon l'outil d'auto-évaluation ne soumettent pas de demande pour ne pas perdre les frais de traitement importants, presque 100% des requérants dans la catégorie « Travailleur qualifié - fédéral », au BIC Paris, satisfont aux critères de sélection. Toutefois, selon les procédures établies par le BIC Paris, dès qu'une demande est identifiée avec le code OBJ, une lettre est envoyée au requérant l'informant du programme de « Candidats des provinces » (CP) en indiquant les coordonnées de la province. Ceci est fait même si le requérant satisfait déjà aux critères de sélection fédéraux. C'est fait ainsi parce que l'Administration centrale de CIC s'attend à ce que les missions traitent les dossiers CP d'une façon prioritaire. Ceux qui sont ainsi sélectionnés subséquentement par une province reçoivent un certificat de sélection de cette province qu'ils doivent soumettre au BIC Paris. Pour les requérants francophones qui ne demandent pas de certificat de désignation d'une province, ou qui se voient leur demande rejetée par une province, le traitement de dossier s'arrête pendant plusieurs mois.¹¹³ Le BIC Paris a confirmé que cette lettre sur le programme « Candidats des provinces » se veut un incitatif permettant d'accélérer le traitement des dossiers francophones¹¹⁴ et affiche la politique sur son site web où il dit :

Si vous êtes sélectionné par l'une de ces provinces ou territoires, un certificat de nomination vous sera émis. L'obtention d'un certificat de nomination d'une province permet de réduire considérablement les délais de traitement de la demande de résidence permanente.¹¹⁵

Pourtant, il paraît incohérent d'encourager un candidat francophone, qui a déjà indiqué pour sa destination une province autre que le Québec, de solliciter un certificat de nomination d'une province. Cela semble alourdir le processus pour des requérants dont les dossiers ont été déjà identifiés comme prioritaire et codé « OBJ ». On se demande si ces dossiers pourraient être traités avec la même priorité donnée au CP et ainsi épargner les candidats des coûts et des procédures supplémentaires qu'implique la soumission d'une demande aux autorités d'une province. Il épargnerait aussi aux provinces l'obligation d'évaluer des candidats, la plupart desquels pourraient être approuvés par le BIC Paris sans référence à une province. Les provinces pourraient ainsi mieux se concentrer sur leur propre promotion et recrutement, complémentaire à ce que fait le BIC Paris.

Nous avons examiné tous les dossiers qui comportaient la mention OBJ et qui avait une acceptation définitive entre le 1er janvier 2005 et le 11 avril 2006.¹¹⁶ Les données au complet de cette recherche se trouvent dans des tableaux EXCEL qui ont été soumis à la direction du BIC Paris dans le cadre des rapports internes. Les données ne sont pas incluses dans cette étude, en raison de la nature personnelle et confidentielle de ces informations, mais leur analyse, synthèse et interprétation sont présentées ci-après.

7.1.1.1 Analyse, synthèse et interprétation des données sur les cas OBJ

L'échantillon consistait de tous les dossiers électroniques comportant le code OBJ dans la base de données de dossiers immigrants du BIC Paris ayant une décision finale positive (le code FINDEC =1) et une date de décision finale entre le 1^{er} janvier 2005 et le 11 avril 2006 ont été recueillis utilisant un l'outil informatique CAIPS COMMAND MODE. Les

données ont été copiées dans un tableau EXCEL afin de faciliter l'analyse. Dans un deuxième temps, ces données ont été croisées avec d'autres données sur chaque requérant principal recueillies dans la base de données globale SSOBL qui contient des données de tous les BIC à l'étranger et au Canada.¹¹⁷ C'était un processus long et ardu, mais c'était la seule façon d'obtenir l'information complète.

155 dossiers ont rempli les critères. Ce chiffre représente le nombre de requérants principaux (RP) et ne tient pas compte des membres de la famille les accompagnants. La taille des familles était de 2,1 personnes, en moyenne, donc les 155 dossiers représentent 323 personnes. Dans 88 cas (56,8 %), la personne était célibataire et sans enfants.

Catégories de résidence permanente: « Travailleur qualifié – fédéral » 144 (93,5 %), « Candidats des provinces » 7 (4,5 %), « Gens d'affaires » 3 (1,9 %)

Le délai de traitement des demandes variait entre 1 et 56 mois. Le délai médian était de 20 mois et le délai moyen était aussi de 20 mois.

Faits saillants (voir tableau 6) :

Seulement les cinq premiers pays dans la liste, France, Algérie, Suisse, Belgique, et Tunisie font partie de la région couverte par le BIC Paris. Le sixième pays dans la liste, le Canada. Le règlement 11 de la loi sur l'immigration permet les ressortissants d'un pays desservi par le BIC Paris, qui résident au Canada en statut temporaire, de poster leurs demandes au BIC Paris pour le traitement.

Tableau 6 Profil des requérants principaux dans notre échantillon de dossiers OBJ par : pays de résidence, pays de citoyenneté, et pays de naissance

Pays	Pays de résidence lors du dépôt de la demande	%	Pays de citoyenneté	%	Pays de naissance	%
France	75	48 %	105	68 %0,01%	87	56 %
Algérie	8	5,2 %	10	6 %	12	8 %
Suisse	12	7,8 %	10	6 %	9	6 %
Belgique	5	3,3 %	9	6 %	6	4 %
Tunisie	0	-	0	-	1	0,6 %
Canada	41	26,8 %	0	-	0	-
Liban	1	0,6 %	3	2 %	6	4 %
Chine	1	0,6 %	2	1,3 %	4	2,5 %
Iran	2	-	1	0,6 %	3	2 %
Cameroon	0	-	2	1,3 %	2	1,3 %
Maroc	1	-	2	1,3 %	2	1,3 %
Ile Maurice	1	0,6 %	1	0,6 %	2	1,3 %
R.D. Congo	1	-	1	0,6 %	2	1,3 %
Madagascar	0	-	0	-	2	1,3 %
Allemagne	0	-	1	0,6 %	1	0,6 %
Bosnie	0	-	1	0,6 %	1	0,6 %
Brésil	0	-	1	0,6 %	1	0,6 %
Royaume-Uni	2	1,3 %	1	0,6 %	1	0,6 %
Corée	0	-	0	-	1	0,6 %
Égypte	0	-	0	-	1	0,6 %
Guadeloupe	0	-	0	-	1	0,6 %
Haiti	0	-	0	-	1	0,6 %
Hong Kong	1	0,6 %	1	0,6 %	0	0 %
Inde	0	-	1	0,6 %	1	0,6 %
Iraq	0	-	0	-	1	0,6 %
Philippines	0	-	1	0,6 %	1	0,6 %
Thaïlande	0	-	0	-	1	0,6 %
Côte d'Ivoire	1	0,6 %	0	-	2	1,3 %
Kenya	1	0,6 %	0	-	0	-
Togo	0	-	1	0,6 %	1	0,6 %
Ukraine	0	-	1	0,6 %	1	0,6 %
Vietnam	0	-	0	-	1	0,6 %
Japon	1	0,6 %	0	-	0	-
Autriche	1	0,6 %	0	-	0	-
TOTAL	155	100 %	155	100 %	155	100 %

Notez que ces statistiques sont uniquement pour les dossiers déposés au BIC Paris et donc ne tiennent pas compte de demandes déposées à d'autres BIC, par exemple, aux BIC Rabat, Damas, Abidjan, Accra, Nairobi, etc. donc, ce n'est pas une mesure du nombre total d'immigrants francophones provenant des pays qui ne sont pas desservis par le BIC Paris.

Pays de résidence lors du dépôt de la demande de résidence permanente :

- Europe 60,1 % (dont France 47,7 %, Belgique 3,3 % et Suisse 7,8 %, Royaume-Uni 1,3 %)

- Canada 26,8 % (inclut visiteurs, étudiants, travailleurs temporaires)
- Algérie 5,2% et Tunisie 0 %. Ces taux extrêmement bas de cas « OBJ » en provenance de ces deux pays sont étonnants, quand on considère qu'en 2005 le BIC Paris a délivré dans la catégorie « Travailleur qualifié – Québec » 2 688 visas aux ressortissants Algériens et 321 visas aux ressortissants Tunisiens. Cela suggère un vrai potentiel pour le BIC Paris plus de recrutement de francophones de ces deux pays.
- Autres pays non desservis par le BIC Paris (donc, cas « off-shore) 9,0 %. Il serait utile de se rappeler ici que les taux de dossiers de francophones dans notre étude venant de pays qui ne sont pas desservis par le BIC Paris, par exemple le Liban, le Maroc, et les pays de l'Afrique de l'Ouest, ne sont pas représentatifs des flux de l'immigration au Canada de ces pays. Des statistiques sur les immigrants venant des tous les pays au monde où il y a des nombres appréciables de francophones seraient intéressant, mais notre étude se limite aux dossiers traités au BIC Paris.

Citoyenneté :

- Europe – 82,4 % (dont France 68 %, Belgique 6 % et Suisse 6 %)
- Afrique subsaharienne – 2,5 %
- Maghreb – 9,9 (dont Algérie 6 %)
- Moyen orient – 2,6 %
- Asie Sud – 3,1 %

Pays de naissance :

- Europe – 69,7 % (dont France 56 %, Belgique 4 % et Suisse 6 %)
- Afrique subsaharienne – 3,2 %

- Maghreb – 9,9 (dont Algérie 8 %)
- Moyen orient – 7,2 %
- Asie Sud – 5,5 %

Des 105 citoyens français, 18 (17 %) sont nés hors de France. Nous notons que seulement 2,67 % de la population de France ayant la nationalité française sont nés à l'étranger.¹¹⁸ Donc, la proportion de citoyens français dans notre échantillon née hors la France par rapport aux citoyens français en France nés à l'étranger, était plus de six fois plus grande. Nous ne savons pas le nombre de requérants principaux français ayant un conjoint né hors de la France, mais c'est probable que si on ajoutait ce nombre, la proportion serait encore plus élevée. D'ailleurs, si nous ajoutions le nombre ayant la France comme dernier pays de résidence permanente, mais non pas la nationalité française, le pourcentage serait encore plus élevé. Alors, on constate qu'une proportion substantielle des immigrants codés « OBJ » ayant la France comme dernier pays de résidence permanente, était constituée de ressortissants non français, qu'ils soient eux-mêmes, ou leur conjoint, nés hors de France. Donc, il semble que l'altérité de l'un ou l'autre des conjoints, soit un facteur important pour expliquer la propension des résidents de la France à immigrer au Canada, hors Québec. Plus de recherche serait nécessaire afin de mieux quantifier les proportions de ces groupes.

Presque 27 % des requérants principaux résidaient au Canada lors du dépôt de leur demande de résidence permanente, ce qui suggère un lien entre le fait d'être déjà au Canada avec un statut temporaire et la probabilité de demander la résidence permanente.

Tableau 7 Profil des requérants principaux des dossiers identifiés OBJ, par langue maternelle

Langue maternelle :	Nombre	%
Français	114	74 %
Arabe	9	6 %
Allemand	6	4 %
Berbère	6	4 %
Chinois	4	2,6 %
Anglais	3	2 %
Néerlandais	2	1,3 %
Arménien	1	0,6 %
Dschang	1	0,6 %
Ewe	1	0,6 %
Farsi	1	0,6 %
Gujarati	1	0,6 %
Kinyarwanda	1	0,6 %
Persane	1	0,6 %
Portugais	1	0,6 %
Russe	1	0,6 %
Serbe	1	0,6 %
Tagalog	1	0,6 %
TOTAL	155	100 %

Fait saillant : Par langue maternelle : Français – 74 % non-Français 26 %

Tableau 8 Profil des requérants principaux des dossiers identifiés OBJ, par province ou territoire de destination

Province ou territoire	Nombre	%
Ontario	88	56,8 %
Colombie britannique	35	22,6 %
Alberta	15	9,8 %
N.B.	8	5 %
Manitoba	5	3,2 %
Nouvelle Écosse	2	1,3 %
Saskatchewan	1	0,6 %
Yukon	1	0,6 %
TOTAL	155	100 %

La distribution entre les provinces et territoires, hors Québec des francophones « OBJ » ressemble à celle des non francophones. Cela suggère que les facteurs les incitant à choisir une province peuvent être similaires aux ceux incitant les non francophones.

Tableau 9 Requérants principaux, des dossiers identifiés OBJ, par ville de destination

Ville de destination	Nombre	%
Toronto	60	39 %
Vancouver	31	20 %
Ottawa	18	11,6 %
Calgary	7	5 %
Edmonton	5	3 %
Halifax	2	1 %
Winnipeg	2	1 %
Notre Dame de Lourdes, Mb	1	0,6 %
Saint Boniface, Mb	1	0,6 %
Moncton N.B.	1	0,6 %
Caraquet, N.B.	1	0,6 %
Kedgewick, N.B.	1	0,6 %
Autres	26	17 %
TOTAL	156	100 %

Pendant la période considérée, les trois villes qui ont attiré de loin la majorité des francophones, hors Québec, étaient Toronto 39 %, Vancouver 20 %, et Ottawa 11,6 %.

Des communautés qui peuvent être qualifiés de « francophones », à part d'Ottawa, notamment Notre Dame de Lourdes, Saint Boniface, Kedgewick, Carquet, et Moncton, étaient la destination pour un cas chacune, pour un total de 3,2 %. Si on y ajoute Ottawa, cela totaliserait 15 % des francophones destinés aux provinces, autres que le Québec, qui choisissent une communauté que l'on peut qualifier « francophone ». Donc, il appert que, pour au moins 85 % des immigrants identifiés comme francophones OBJ, ce n'est manifestement pas la présence d'une communauté francophone qui les attire, puisqu'ils semblent choisir des villes où la langue principale de la grande majorité est l'anglais, où la langue de travail est presque exclusivement anglaise, et où il n'y a pas de quartier francophone, comme tel, dans la ville. Il n'est pas surprenant que les grandes villes canadiennes attirent des immigrants francophones, tout comme des anglophones et

allophones. C'est une indication que même si la langue dominante d'une ville peut être un facteur influent dans le choix d'établissement d'un immigrant francophone, il y a d'autres facteurs qui sont probablement plus importants, notamment les possibilités d'emploi.

Il est difficile de ressortir un chiffre statistiquement fiable du nombre de requérants mariés à un Canadien ou une Canadienne parce que, dans la catégorie «économique», les conjoints canadiens ne sont pas enregistrés dans des champs de données des systèmes informatiques dû au fait que, techniquement, cette personne elle-même n'est pas un immigrant. Toutefois, cette information apparaît souvent dans la section des notes des dossiers électroniques, donc il a fallu examiner les notes de chaque cas, ce qui prend beaucoup de temps, mais nous l'avons fait pour les 155 cas OBJ. Il n'y a pas de procédure rigoureuse au BIC Paris concernant l'information à saisir dans les notes CAIPS, donc l'enregistrement ou non dans les notes CAIPS de certains faits est sujet au jugement et habitudes des assistantes et agents. Toutefois, on peut dire que les statistiques recueillies, à partir des notes, constituent un taux minimum. Il est probable que plus d'information pertinente de ce genre pourrait être recueillie en examinant les dossiers papier, mais ce n'a pas été fait pour cette étude, faute de temps.

Il est onéreux de croiser les fichiers SSOBL des clients correspondant aux dossiers OBJ de CAIPS parce qu'il s'agit de deux bases de données séparées qui ne permettent pas d'analyses automatisées. Cependant, il y a de l'information indispensable pour cette étude qui se trouve dans les deux bases de données et donc l'effort des deux recherches est incontournable. Le code OBJ n'apparaît pas dans SSOBL donc il faut rechercher

dans CAIPS afin de repérer les dossiers qui nous intéressent. Par contre, le système CAIPS du BIC Paris n'enregistre que les dossiers traités à Paris, tandis que SSOBL contient des données de tous les BIC autour du monde, y compris le Canada, ce qui est indispensable pour identifier les clients qui ont obtenu un permis de travail ou un permis d'études dans un premier temps, et qui obtient ultérieurement un visa de résidence permanente à un BIC autre que Paris, ce qui se produit assez souvent, comme le révèle notre étude. Il a donc fallu procéder à une recherche cas par cas dans SSOBL. Il n'existait que 155 cas OBJ avec une décision finale positive dans la période de temps spécifié. Le nombre est donc limité, mais c'est un échantillon complet de ces dossiers pour la période.

Faits saillants :

- Requérrants principaux avec un conjoint, conjoint de fait, ou fiancé canadien : 19 (12,3 %)
- Requérrants principaux avec un proche parent (hormis un conjoint, conjoint de fait, ou fiancé canadien) déjà domicilié au Canada : 19 (12,3 %)
- Requérrant principal est citoyen français, mais conjoint est non francophone : 9 (5,8 %)
- Il est à noter que nous n'avons pas de statistiques sur le nombre de requérants ayant un lien sentimental avec un canadien dont la relation n'est pas conjugale.

(Des RP n'étaient pas comptés plus d'une fois dans ces chiffres. Par exemple, un RP avec un conjoint canadien qui est non francophone, et ayant un frère au Canada, n'est compté qu'une seule fois, et non pas trois fois)

Les corrélations relevées suggèrent que ces trois éléments sont des facteurs importants dans la décision du requérant principal d'immigrer au Canada hors Québec. Comme indiqué plus tôt, d'autres facteurs identifiés susceptibles d'être corrélés avec l'immigration dans les CFMS, sont le fait d'avoir un statut d'immigrant ou de résident temporaire en France, ou avoir la citoyenneté française, mais né hors de France, ou d'avoir un conjoint immigrant, ou né hors de France. Certes, il peut exister d'autres facteurs importants que les dossiers CAIPS ne révèlent pas, comme l'emploi ou la possibilité de l'emploi, et la présence d'amis. Notre étude tient compte du facteur d'emplois dans la mesure qu'il se révèle par la délivrance de Permis de travail temporaire. Toutefois, pour déterminer l'influence des connaissances des immigrants quant aux possibilités d'emploi ou l'influence de la présence d'amis, ou d'autres facteurs qui ne se révèlent pas dans les dossiers, il faudrait faire des entrevues avec des immigrants.

Une vérification a été faite dans SSOBL sur chacun des RP pour déceler des corrélations avec des statuts temporaires au Canada précédant la demande de résidence permanente.

- Aucune trace dans SSOBL : 88 (57,1 %)
- Permis de travail : 48 (31,2 %)
- Permis d'études : 6 (3,9 %)
- Permis d'études suivi par Permis de travail : 4 (2,6 %)
- Fiche de visiteur (pour un séjour dépassant 6 mois) : 4 (2,6 %)
- Statut de résident permanent précédant qui a été abandonné : 3 (1,9 %)

Il ressort qu'il y a un rapport entre l'acte de déposer une demande de résidence permanente et :

- 1) La présence d'un proche parent au Canada, surtout un conjoint canadien; et
- 2) le fait d'avoir déjà séjourné au Canada avec un statut temporaire, surtout un Permis de travail.

Des vérifications ont été faites dans SSOBL pour chaque résident permanent (RP) afin de déceler des adresses canadiennes déclarées après être devenu résident permanent au Canada, afin d'obtenir une indication du nombre des RP qui se sont installés dans la ville et la province qu'ils ont indiquées sur leur formulaire de demande d'immigration. Les adresses résidentielles complètes sont inscrites dans SSOBL pour les RP qui sont déjà arrivés au Canada en tant que résidents permanents, et ont fourni l'adresse à CIC afin de recevoir leur Carte de résidence permanente. Si les RP n'ont pas déjà une adresse permanente au Canada au moment de leur arrivée au point d'entrée, ils doivent communiquer l'adresse à CIC ultérieurement aux fins de recevoir leur carte. Tous les RP dans ces 155 cas ont indiqué une province de destination autre que le Québec (ce qu'on prévoyait puisque un critère pour désigner un cas OBJ est que le RP est destiné hors Québec). Lors de la recherche dans SSOBL, 42 des 155 RP n'étaient toujours pas arrivés au Canada, donc les pourcentages sont basés sur les 112 RP qui sont arrivés.

- Dernière adresse au Québec : 9 (8%) De ce nombre, 6 des 9 étaient de citoyenneté algérienne.
- Dernière adresse à Toronto : 39 (39 %) y compris 7 (6,3%) qui ont indiqué l'intention de s'établir dans une ville hors Québec et autre que Toronto.

- La proportion des cas OBJ qui se sont établis à Toronto (39 %) était grande, mais pourtant sensiblement moindre que le taux global destiné à Toronto pour tous les immigrants s’installant au Canada hors Québec (51,5 %).¹¹⁹

7.1.1.2 Les cas OJB et les CFSM au Nouveau Brunswick, au Manitoba, et à Ottawa

Puisque l’objectif est de renforcer des communautés francophones hors Québec, nous avons examiné de plus près les profils des 25 requérants principaux qui ont indiqué l’intention de s’installer dans une communauté que nous qualifions comme « francophone », dont 3 requérants au NB, 4 au MB, et 18 à Ottawa.

- Sexe : 18 hommes et 7 femmes
- Age moyen : 33
- État civil : Célibataire : 11 Marié : 14
- Nombre moyen de personnes par cas : 2
- Nombre moyen de mois de traitement de dossier : 21
- Traitement le plus rapide : 2 mois
- Traitement le plus lent : 56 mois
- Catégories : Travailleur qualifié fédéral 21, Candidats des provinces (CP) 3, Employé autonome 1
- Classification nationale des professions : très varié
- RP ayant au moins 20 points pour le facteur « langue » : 20 cas sur 21 (95 %) (inconnu pour les 3 CP)

Tableau 10 Profils de 25 requérants principaux ayant l'intention de s'installer dans une communauté qualifiée de francophone

Pays	DPRP*	%	Pays de naissance	%	Citoyenneté	%	Pays par adresse postale	%
France	19	76 %	13	52 %	14	56 %	10	40 %
Canada	-	-	-	-	-	-	10	40 %
Algérie	2	8 %	3	12 %	2	8 %	2	8 %
Belgique	1	4 %	3	12 %	4	16 %	1	4 %
RP Chine	1	4 %	1	4 %	1	4 %	-	-
Suisse	1	4 %	-	-	-	-	1	4 %
Cameroun	-	-	1	4 %	1	4 %	-	-
Côte d'Ivoire	1	4 %	1	4 %	-	-	1	4 %
DRC	-	-	1	-	-	-	-	-
Maroc	-	-	1	4 %	1	4 %	-	-
Togo	-	-	1	4 %	1	4 %	-	-
Liban	-	-	-	4 %	1	4 %	-	-
TOTAL	25	100 %	25	100 %	25	100 %	25	100 %

*DPRP = Dernier pays de résidence permanente

- **Dernier pays de résidence permanente** : France 76 %, Algérie 8 %, tous les autres (Europe, Afrique, Asie combinées) 16 %
- **Pays de naissance** : France 52 %, Algérie 12 %, Belgique 12 %, tout autre pays en Afrique, Moyen Orient, Asie 24 %
- **Citoyenneté** : France 56 %, Belgique 16 %, Algérie 8 %, tout autre pays en Afrique, Moyen Orient, Asie 20 %
- **Pays d'adresse postale** : France 40%, Canada 40%, tout autre pays en Afrique et Europe 20%. Seulement 1 des 25 soumet l'adresse d'un consultant d'immigration au Canada, donc il probable que 9 (36 %) habitaient au Canada au moment du dépôt de leur demande.
- **Langue maternelle** : français 18 (72 %), anglais 0; autre : 28 %
- **Langues officielles parlées** : français et anglais 22 (88%), français seulement 3 (12%)

- **Ayant un statut temporaire au Canada précédant la demande d'immigration** : 15 (60 %) dont 10 (40 %) sous Permis de travail, 2 sous Permis d'études, 3 ayant des fiches de visiteur pour rester plus de 6 mois.
- **Parent au Canada** : 9 (36 %) dont 6 (24 %) un conjoint canadien.
- **Dernière adresse au Québec** : (ce qui est une indication qu'ils ne se sont pas établis hors Québec) : 3 (12 %)
- **Facteurs sociaux** : Au moins 60 %¹²⁰ ont séjourné au Canada pour une période prolongée d'au moins quelques mois et détenaient un Permis de travail, Permis d'études, ou Fiche de visiteur. 40 % avaient un Permis de travail, 36 % avaient un parent canadien dont les deux tiers un conjoint canadien, 36 % habitaient déjà au Canada quand ils ont déposé leur demande de résidence permanente.
- **Facteurs géographiques** : La France était le dernier pays de résidence permanente pour 76 %, mais seulement 52 % étaient nées en France. De ceux ayant la France comme dernier pays de résidence permanente, 32 % n'étaient pas nées en France.

Similaire aux tendances décelées pour le groupe de 155 cas OBJ, ces chiffres suggèrent que deux facteurs ont une forte corrélation avec l'immigration : 1) avoir détenu un Permis de travail temporaire au Canada, et 2) avoir un conjoint canadien. Ces deux facteurs sont probablement eux-mêmes corrélés, mais les données ne révèlent pas quel facteur, le travail ou le conjoint, a précédé l'autre.

7.2 Immigrants ayant le français comme langue maternelle

Nous avons constitué un autre échantillon de résidents permanents ayant le français comme langue maternelle et l'a utilisé dans une proposition pour le BIC Paris d'une nouvelle méthode visant à identifier les cas prioritaires SW1 (fédéral) d'immigrants francophones. La méthode proposée a été ensuite comparée à la méthode actuellement utilisée par le BIC Paris. Méthodes examinées :

- 1) Celle qu'on appelle « OBJ » utilisée actuellement par Paris, et
- 2) celle que nous avons élaborée utilisant comme critère principal « français langue maternelle ».

Il n'est pas toujours évident de pouvoir identifier, dans le contexte d'une demande de résidence permanente, un candidat « francophone ». Incontestablement, un locuteur français, langue maternelle, est un francophone. Cependant, cela se complique quand on essaie de faire la détermination des locuteurs français, langue seconde. Des demandeurs de l'immigration dans la catégorie « Travailleur qualifié » cherchent à obtenir le maximum nombre de points possible selon la grille de sélection, et ont donc tout intérêt à convaincre le BIC Paris qu'ils sont francophones (peut-être dans l'espoir que l'agent de visa ne les soumette pas à un examen linguistique formel). Les candidats dans la catégorie de regroupement familial ne sont pas sujets au système de points et aucune vérification d'aptitude linguistique n'est faite, car elle n'a aucun impact sur les critères de sélection de cette catégorie. Les questions posées dans le formulaire de demande de résidence permanente ne sont pas aussi détaillées que celles du formulaire de recensement de Statistiques Canada parce que le but des questions est l'évaluation de l'éligibilité d'immigrer au Canada, et non pas d'évaluer s'ils sont « francophones ». Ni le

BIC Paris ni CIC n'ont de définition claire de « francophone ». La méthode utilisée par le BIC Paris pour identifier des francophones destinés au Canada hors Québec dépend de l'évaluation subjective des assistants et des agents. Alors, sa fiabilité comme mesure est variable. Il pourrait être utile de considérer d'autres façons et critères d'identifier des immigrants francophones destinés au Canada hors Québec.

Il n'est pas possible de prédire précisément quels immigrants vont en réalité renforcer une CFSM, mais il pourrait être possible d'en estimer la probabilité. Nous estimons que les immigrants qui parlent français comme langue maternelle seront généralement plus aptes à renforcer les communautés francophones minoritaires au Canada que ne le sont ceux pour qui le français n'est pas la langue maternelle.¹²¹ Il y a lieu de supposer que parmi ceux pour qui le français n'est pas la langue maternelle, et qui s'établissent au Canada, en dehors du Québec, il y a un faible taux de transmission du français des parents aux enfants, et ces personnes demandent moins souvent des services en français. Il faudra des recherches supplémentaires pour confirmer cette supposition.

Dans cette perspective, nous avons fait une recherche utilisant CAIPS COMMAND MODE en se servant des critères objectifs suivants: 1) requérant principal 2) demande de résidence permanente approuvée en 2005 3) langue maternelle française 3) province de destination autre que le Québec 4) toute catégorie de résident permanent 5) Notez que la présence du code OBJ n'a pas été un critère de recherche dans cette échantillon.

La recherche utilisant ces quatre critères de sélection a recueilli 167 cas de requérants principaux.

Tableau 11 Requérants principaux de demande de résidence permanente ayant le français comme langue maternelle, destinés à une province autre que le Québec, demandes approuvées par le BIC Paris en 2005: par province de destination, et par catégorie d'immigration

Province de destination	Catégorie du regroupement familial (CF)	De tous les RP destinés à cette province % dans catégorie CF	Catégorie Candidats des provinces (CP)	De tous les RP destinés à cette province % dans catégorie CP	Catégorie Travailleur qualifié fédéral (SW1 fédéral)	De tous les RP destinés à cette province % dans catégorie SW1 fédérale	Catégorie Gens d'affaires	Sous-totaux par province	% par province	% des 218 928 immigrants qui sont arrivés au Canada en 2005 et destinés à une province autre que le Québec ¹²²
Ontario	34	37 %	-	-	56	62 %	1	91	54,5 %	64,2 %
Colombie britannique	16	36 %	4	9 %	23	52 %	1	44	26,3 %	20,4 %
Alberta	3	27 %	1	9 %	7	64 %	-	11	6,6 %	8,9 %
N.B.	1	13 %	6	75 %	1	13 %	-	8	4,8 %	0,5 %
Manitoba	2	29 %	4	57 %	1	14 %	-	7	4,2 %	3,7 %
N.É.	1	25 %	1	25 %	2	50 %	-	4	2,4 %	0,9 %
Saskatchewan	-	-	-	-	1	100 %	-	1	0,5 %	1,0 %
Yukon	-	-	-	-	1	100 %	-	1	0,5 %	0,0 %
Sous totaux par catégorie	57	34 %	16	10 %	92	55 %	1	167	100 %	100 %

7.2.1 Faits saillants :

De tous les francophones, langue maternelle, approuvés par BIC Paris en 2005, pour des destinations hors Québec, 54,5% avaient choisi l'Ontario et 26,3% la Colombie britannique, suivi par des pourcentages plus modestes pour les autres provinces et territoires. Une comparaison entre ces chiffres et les chiffres globaux pour tous les immigrants arrivant au Canada de partout dans le monde suggère des préférences distinctes de destination des francophones par rapport aux non francophones. Les deux dernières colonnes du tableau indiquent les pourcentages.¹²³ Les francophones ont choisi l'Ontario et l'Alberta proportionnellement moins souvent que les non francophones, mais

c'est toujours une majorité qui a choisi l'Ontario. (Évidemment, la grande majorité des immigrants francophones préfèrent le Québec à toutes les autres provinces, mais nous ne parlons ici que des immigrants destinés hors Québec.) En revanche, une plus grande proportion de francophones ont choisi la Colombie britannique et le Nouveau Brunswick par rapport aux proportions de non francophones. (Évidemment, beaucoup plus de non francophones par rapport aux francophones immigreront au Canada hors Québec, mais on parle ici non pas de nombres absolus, mais de proportions à l'intérieur des groupes linguistiques.)

Ces chiffres suggèrent que :

- 1) une bonne majorité des francophones destinés hors Québec choisissent l'Ontario, suivis par la Colombie britannique, tout comme font des immigrants non francophones;
- 2) la répartition des francophones entre l'Alberta, le Nouveau Brunswick, et le Manitoba est plutôt équilibrée, ce qui contraste avec les non francophones qui choisissent l'Alberta plus que deux fois plus souvent que le Manitoba, et presque dix-huit fois plus souvent que le Nouveau Brunswick! Qu'est-ce qui peut expliquer ces variations? Est-ce que le Nouveau Brunswick et le Manitoba exercent plus d'attraction pour les francophones? Dans le cas du Nouveau Brunswick, le contraste est beaucoup plus marqué. Il se peut que la concentration plus importante de francophones et le caractère bilingue du Nouveau Brunswick par rapport aux autres provinces, y compris le Manitoba, agisse comme un attrait, mais a priori, il paraît que ce sont les programmes de « Candidats des provinces » qui l'expliquent. Pour le Manitoba et le Nouveau Brunswick, les « Candidats des

provinces » ont compté pour 57 % et 75 % respectivement des immigrants d'expression française, langue maternelle.

7.2.2 Comparaison des deux méthodes :

La présence du code « OBJ » dans les dossiers de cet échantillon d'immigrants ayant le français comme langue maternelle n'était pas un critère de recherche, mais l'occurrence du code OBJ a été notée aux fins d'analyse, et permet de faire la comparaison entre les deux méthodes.

On s'attendait à ce que 100 % des dossiers « travailleur qualifié fédéral » dans l'échantillon porte le code OBJ parce qu'ils parlent tous le français et étaient destinés dans une autre province que le Québec. Toutefois, étonnamment, seulement 66 des 92 cas « travailleur qualifié fédéral » (72 %) portaient la mention OBJ.

L'ajout du code OBJ aux dossiers accomplit deux choses: premièrement, il permet un traitement prioritaire des cas dans les catégories « Économique - fédéral », et deuxièmement, il facilite la mesure du nombre de dossiers traités sous ce projet spécial. On n'attendait pas à ce que les cas de « Candidats des provinces » (CP) soient marqués OBJ parce que tous les cas CP sont déjà traités sur une base prioritaire, et pareillement pour les cas des catégories familiales. Toutefois, 5 des 16 cas CP (31 %) ont été marqué OBJ ainsi que 18 sur 57 (32 %) des cas de regroupement familial.

Ces écarts statistiques semblent révéler des inconstances importantes dans l'utilisation du code OBJ.

7.2.3 Solution de rechange à la méthode OBJ : niveau de compétence élevé dans la langue française :

1) Le BIC Paris pourrait vouloir considérer le remplacement de la méthodologie actuelle « OBJ » par une méthodologie plus objective et efficace pour identifier des francophones destinés au CFSM, qui aura d'ailleurs l'avantage d'épargner aux assistantes et agents la tâche d'évaluer cet aspect du dossier. La nouvelle méthodologie pourrait compter a) tous les francophones destinés à une autre province que le Québec; b) qui parlent français couramment. On présume que tous ceux qui ont indiqué que leur langue maternelle est le français le parlent couramment. On pourrait y ajouter ceux qui ont reçu des points maximum sur la grille de sélection pour aptitudes en français. Dans l'évaluation des dossiers d'immigration, s'il s'agit d'un couple, on ne connaît pas normalement la langue parlée à la maison, mais on peut compter la famille comme « francophone » si l'un ou l'autre, ou les deux partenaires d'un couple sont de langue maternelle française. Une liste de ces cas pourrait être produite dans CAIPS COMMAND MODE par le statisticien utilisant les critères de sélection mentionnés ci-haut. Toutes les équipes d'agents et assistantes pourraient ensuite se servir de cette liste afin de gérer leurs dossiers avec la priorité appropriée, en modifiant la date de rappel au besoin, et en consignant la mention de traitement prioritaire dans les notes des cas économiques. On peut continuer à appeler ce projet spécial « OBJ » par convenance, mais il ne faudra plus ajouter cette mention dans le champ XREF.

2) Le BIC Paris pourrait élaborer une macro pour CAIPS COMMAND MODE afin d'inclure dans le rapport statistique mensuel du Service d'immigration les chiffres sur les cas « OBJ » avec les données par catégorie, par stade de traitement, par délai moyen de

traitement, et par province de destination. Il serait utile d'inclure tous les immigrants francophones destinés aux provinces autres que le Québec, peu importe la catégorie de sélection, parce qu'ils remplissent tous l'objectif d'augmenter l'immigration francophone et éventuellement de renforcer les communautés francophones minoritaires. Puisque les immigrants francophones dans la catégorie « Regroupement familial » sont parrainés par un proche parent qui habite déjà dans la communauté de destination, on ne peut pas prétendre, a priori, que ce mouvement est le résultat d'un programme de promotion de l'immigration francophone. Cependant, une proportion appréciable de ces immigrants ou des parrains, séjournait temporairement au Canada avant le dépôt de la demande résidence permanente. Donc, il se peut que la promotion ait influencé l'immigrant ou le parrain à se rendre au Canada, comme visiteur, étudiant, ou travailleur temporaire, dans un premier temps et la demande de résidence permanente s'est ensuivie. Les rapports mensuels seraient utiles à Paris et à Ottawa pour mesurer régulièrement les résultats du projet spécial.

7.3 Immigration Québec

Le Québec a beaucoup de succès dans leur recrutement des immigrants francophones. « En 2000, sur les quatre premiers pays en importance, seule la Chine (9,4 %) n'était pas « francophone ». À ses côtés, des pays comme la France (9,6 %), l'Algérie (7,3 %) et le Maroc (6,9 %), totalisent à eux trois 23,8 % de l'immigration (au Québec). »¹²⁴

Il y a plus d'écrits sur les expériences des Français au Québec que sur celles des autres régions du Canada. Cependant, puisque le Québec a plus de similarités avec d'autres provinces canadiennes qu'avec l'Europe, nous estimons qu'une bonne partie des

impressions des Français sur le Québec s'appliquerait aussi bien à d'autres régions canadiennes. Cela ne veut pas dire que la langue française, commune à la majorité québécoise, n'est pas, pour les Français, l'un des attraits majeurs du Québec. Cependant, plusieurs des attraits du Québec existent aussi bien dans les autres régions du Canada. Le Québec et le Canada entiers partagent des traits d'américanité. Pour cette raison, nous incluons ici un portrait du Québec qui saurait attirer des immigrants français.

Un journal français a rapporté qu'avec 5 000 demandes par an dont 3 500 à 4 000 départs effectifs, le Québec est un véritable aspirateur de jeunes Français. Durant l'année, le bureau de l'immigration du Québec à Paris, organise trois réunions d'information par semaine. « Leur slogan : *L'immigration n'est pas une aventure, c'est un projet.* Pour les candidats au départ, rien n'est laissé au hasard. Et souvent la greffe prend : seuls 15 % choisissent de revenir en France. »¹²⁵

Une journaliste française, Valérie Lion, présente un portrait moderne et idyllique du Québec :

(Le Québec) est une société ... moderne, nord-américaine, francophone et développée, qui vit au temps de la mondialisation et de la consommation. ... Tout a l'air d'être simple et efficace. Il souffle là-bas un vent de liberté et de franchise qui tranche avec le paraître étouffant des Français, mais aussi avec la morosité ambiante ici (en France) ... la déprime (...) semble avoir frappé le territoire français depuis quelques années. On s'aperçoit de la disparition progressive de la grandeur de la France... L'ambiance est assez triste. À l'opposé, au Québec, c'est la modernité, la vitesse, la jeunesse d'esprit, la simplicité des rapports humains et le romantisme que l'on trouve là.¹²⁶

La catégorie « Travailleur qualifié Québec », comme le nom suggère, cible ceux qui cherchent à s'établir dans la province de Québec et qui ne sont pas parrainés par un proche parent (ce qui n'implique pas nécessairement qu'ils n'ont pas un proche parent au

Québec). S'ils sont sélectionnés par le Québec ils reçoivent un certificat de sélection du Québec (CSQ).¹²⁷

Selon les dispositions de l'Accord Canada-Québec sur l'immigration, le Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec (MICC) est entièrement responsable de la sélection des immigrants dans les catégories « économiques », et des « réfugiés » destinés au Québec. Ces requérants doivent répondre aux critères de sélection du Québec et doivent obtenir un CSQ délivré par le gouvernement provincial. Le rôle du BIC Paris dans ces dossiers est alors limité à s'assurer que les candidats ne sont pas inadmissibles au Canada pour des motifs liés à la criminalité, la sécurité, ou la santé publique.

Pour maintes raisons, ce n'est guère surprenant que la grande majorité des immigrants francophones choisissent le Québec comme destination au Canada. Par exemple, il est plus facile pour un immigrant francophone qui ne maîtrise pas la langue anglaise de s'intégrer au Québec plutôt qu'ailleurs au Canada; la grille de sélection du Québec accorde plus de poids au critère de l'habileté en langue française que ne le fait la grille de sélection fédérale. Ainsi, les Français se qualifient plus facilement dans la grille québécoise. Il existe également, au Québec, des services français qui s'adressent aux expatriés. De plus, la France et le Québec ont développé depuis 40 ans des liens particuliers qui les rapprochent. Il y a beaucoup de tourisme français au Québec, de l'ordre de 100 000 par année.¹²⁸ Beaucoup de jeunes viennent au Québec sous l'égide des programmes de l'Accord France - Canada sur la mobilité des jeunes. Toutefois, il n'y a pas lieu de penser qu'il y a là de la compétition entre le Québec et le Canada pour

attirer des immigrants francophones. Au contraire, il y a ici matière à un effort synergique de collaboration visant à atteindre des objectifs communs aux deux gouvernements.

Il semble que les immigrants francophones doivent avoir un bon motif, tel qu'une relation affective avec une personne, une bonne offre d'emploi, ou des possibilités d'affaires intéressantes, pour chercher à immigrer au Canada hors Québec. Par contraste, bon nombre d'immigrants francophones choisissent de s'établir au Québec sans qu'il n'existe au préalable un tel lien avec la province. Ces immigrants espèrent sans doute trouver une bonne situation mais sont souvent prêts à s'y installer avant d'avoir décroché un emploi et sans nécessairement avoir déjà une relation affective avec un Québécois ou une Québécoise.

On peut s'attendre à ce qu'un certain nombre de ceux qui s'établissent au Québec apprennent l'anglais et déménagent dans les autres provinces si l'emploi, ou d'autres facteurs leur conviennent. Dans cette perspective, une stratégie de renforcement des efforts de Québec pour recruter les francophones en provenance d'autres pays peut indirectement servir à renforcer les communautés francophones à travers le Canada.

Le Québec a conçu une démarche d'immigration spécifique pour les étudiants étrangers au Québec, ce qui leur permet d'entamer le processus un an avant la fin de leurs études. Afin de faciliter les démarches d'immigration, un « Service personnalisé - étudiants étranger » a été mis en place. D'après l'outil d'auto-évaluation¹²⁹ de l'Immigration Québec, un francophone de 21 ans ayant obtenu un diplôme universitaire, avec 16 ans d'études au total (incluant le primaire, le secondaire, et le postsecondaire), se qualifie

pour un CSQ pour immigrer au Québec, même sans aucune expérience professionnelle, sans spécialité particulière, et sans avoir étudié à une université québécoise. En plus, le Québec permet aux étudiants internationaux déjà au Québec de déposer une demande de CSQ sur place, jusqu'à 12 mois avant d'obtenir leur diplôme. Ces étudiants internationaux ne sont pas tenus de démontrer qu'ils ont de l'expérience de travail, pour être sélectionnés par le Québec.¹³⁰ Cette stratégie d'encourager l'immigration des étudiants français à la fin de leurs études, avant d'avoir commencé une carrière professionnelle est probablement l'une des raisons majeures pour le succès du Québec à attirer environ 20 % des étudiants français qui étudient au Québec à y rester en tant que résidents permanents. Cette méthode élaborée par le Québec pour faciliter l'immigration des étudiants postsecondaires à la fin de leurs études pourrait être intéressante pour le fédéral et les autres provinces aussi. Actuellement, des étudiants postsecondaires ne se qualifient pas sur la grille fédérale à moins d'avoir acquis au moins un an d'expérience professionnelle.

Depuis plusieurs années, le Québec fait des efforts considérables dans le domaine de promotion et de recrutement, et il cherche en particulier des immigrants francophones. Il pourrait être utile pour le BIC Paris et CIC d'examiner de plus près les méthodes de promotion et recrutement employés par le Québec. En 2003 il y a eu environ 38 000 admissions d'immigrants (pas tous francophones, mais toutes langues confondues) au Québec. En 2004 il y eu un consensus social au Québec d'augmenter le niveau de l'immigration jusqu'à 48 000 admissions pour 2007. Le MICC a décidé à faire de la promotion et du recrutement plus actif dans les pays où la demande d'émigrer vient

moins naturellement, c'est-à-dire, là où il y a moins de facteurs « push », surtout en Europe occidentale.

Le Bureau de l'Immigration du Québec à Paris a ciblé ses activités de promotion en France, en Belgique et en Angleterre où sont concentrées des personnes qui maîtrisent le français. Il y a presque 300 000 Français à Londres qui y travaillent, parmi lesquels beaucoup de jeunes qui ont donc déjà démontré une mobilité et qui maîtrisent l'anglais. Alors, Londres pourrait constituer un bassin d'immigration francophone intéressant pour CIC. Jusqu'à date, CIC n'a pas fait de démarche pour exploiter ce bassin. Les citoyens français vivant à Londres et qui souhaitent immigrer au Canada auraient ainsi le choix de déposer une demande soit au BIC Londres, soit au BIC Paris. C'est ainsi parce que selon le règlement canadien de l'immigration, les requérants peuvent déposer une demande soit au bureau qui dessert le pays où ils résident, soit au bureau qui dessert le pays de leur nationalité. Ainsi, cela pourrait créer des occasions pour le BIC Paris de collaborer avec le BIC Londres afin d'exploiter cette possibilité.

Chaque année, le Québec reçoit du BIC Paris un relevé, par régions de France, des visas de résidence permanente délivrés. Yvan Bourgeois, le directeur du Bureau de l'Immigration du Québec à Paris¹³¹, l'utilise comme un de ses outils pour déterminer les villes où faire de la promotion. « Ça me donne une idée où sont concentrés nos bassins de l'immigration. Généralement c'est les mêmes villes, c'est Bordeaux, c'est Lyon, c'est Marseille, c'est Nice, c'est Rennes, Grenoble, Paris, Nantes, Lille. » Pour maximiser leurs déplacements et pour rencontrer le plus de personnes possible dans ces différentes villes, le Bureau québécois fait l'annonce des séances et les inscrit sur son site web. De

plus, il fait de la publicité dans les médias : la radio, la télé, ainsi que les journaux, et ce, quelques jours auparavant, pour bien annoncer les séances. En 2005, le Bureau d'Immigration Québec à Paris a procédé à une analyse afin de savoir quels médias ont pu inciter la clientèle à assister aux séances. À partir de cette analyse, le Bureau fait davantage appel aux médias identifiés. Il arrive même, de temps à autre, qu'un média national, tel TF1 (une chaîne de télévision), soit sollicité.¹³²

Immigration Québec constate qu'il y a énormément de trafic et de consultation sur son site internet. Des milliers de gens par mois passent l'auto-évaluation en ligne.

Pour le Québec, le bassin de l'Europe occidentale est un bassin où il doit faire de la promotion. Il estime que le fait que le Canada fasse des activités de promotion est une vitrine qui leur apparaît importante. Il trouve que pour les Français ce n'est pas toujours évident la différence entre le Québec et le Canada. Le fait pour le Canada d'afficher sa visibilité lors de l'évènement DESTINATION CANADA, par exemple, exerce un effet d'attraction dont Immigration Québec profite. Le Québec sait bien que le Canada cherche des immigrants francophones qui n'aillent pas au Québec. M. Bourgeois le voit de façon positive, « C'est correct. Le Québec n'est pas contre cela. Ce n'est pas une compétition. »¹³³ Les cadres du CIC à Ottawa et les représentants des CFMSM ont fait le même constat en matière de l'intérêt du Québec pour appuyer le dossier de l'immigration francophone hors Québec, ce qui a été souligné par les deux coprésidents du Comité directeur – CIC CFMSM en 2004.¹³⁴

L'une des forces du système d'immigration du Québec est qu'à l'instar de la grille de sélection fédérale, le Québec est la seule province qui, dans le cadre de sa grille de

sélection de la catégorie « travailleur qualifié, Québec », n'exige pas que les immigrants aient préalablement trouvé un emploi, ni qu'ils démontrent un lien existant avec le Québec. Le Manitoba aussi accepte certains immigrants sans offre d'emploi permanent préalable, mais il faut tout de même que l'immigrant démontre un lien avec le Manitoba pour assurer qu'il va effectivement s'y établir.

7.4 Candidats des provinces

Dans cette section, nous examinons certains aspects de la catégorie « Candidats des provinces » (CP) qui vise les personnes sélectionnées par une province (autre que le Québec) cherchant à s'établir dans cette province,¹³⁵ mais nous ne comparons pas systématiquement les diverses dispositions mises en place par les diverses provinces sous les accords fédéraux-provinciaux. Chacune des dix provinces et le territoire du Yukon ont signé un accord sur l'immigration avec le gouvernement fédéral. La plupart de ces accords comportent une clause concernant les communautés francophones. Par exemple, l'Accord Canada Saskatchewan en matière d'immigration, signé le 1er juin 2005, énonce que

L'Accord reconnaît l'importance d'encourager le développement des communautés linguistiques en situation minoritaire en Saskatchewan par l'entremise de l'immigration. Il prévoit la consultation de représentants de la communauté francophone de la Saskatchewan lors de l'élaboration des initiatives de recrutement.

L'objectif est louable, mais ce qui reste à élaborer sont des politiques et des procédures concrets, par exemple l'établissement de cibles, pour assurer les résultats souhaités.

Selon un pamphlet rédigé par le BIC Paris le 12 janvier 2005, « L'obtention d'un certificat de désignation d'une province permet de réduire considérablement les délais de traitement de la demande de résidence permanente. » Cependant, si le BIC Paris était en

mesure d'identifier facilement les cas francophones et d'accélérer le traitement, il pourrait cesser de conseiller ces candidats à chercher un certificat de désignation auprès d'une province, ce qui est fait actuellement dans le seul but de les faire bénéficier d'un traitement accéléré offert à ceux sélectionnés par une province. De toute évidence, il n'y a pas d'autres raisons de conseiller aux « travailleurs qualifiés fédéraux » francophones d'essayer d'obtenir un certificat de sélection d'une province. Cela semble embrouiller inutilement la démarche pour la plupart des immigrants qui ont déjà indiqué leur choix de destination d'une province donnée, sans nécessairement avoir de liens établis avec cette province. Donc, si un candidat, qui se qualifie selon la grille fédérale, a déjà indiqué dans sa demande au BIC Paris son intention de s'établir dans une province autre que le Québec, le BIC Paris peut approuver la demande sans référence à la province concernée. Ceux qui se qualifient selon la grille fédérale sont autorisés à s'établir où ils veulent au Canada. Il doit alors suffire pour le BIC Paris de simplement promouvoir toutes les provinces et territoires comme destinations, surtout auprès des clients francophones qui peuvent se débrouiller en anglais, ce qui est incontournable pour une insertion réussie hors Québec. Ceci dit, il serait utile que les autorités provinciales reçoivent les noms et coordonnées des candidats fédéraux ayant exprimé l'intention de s'y établir, ce qui leur donnerait la possibilité de rejoindre ces candidats avant leur arrivés au Canada. Pour ce faire, il faudrait que les candidats donnent leur accord par écrit pour la divulgation de l'information, mais cela pourrait se faire sans trop de complication.

Il y a plusieurs obstacles à l'obtention d'un certificat de désignation d'une province. À présent, il n'y a que le Québec et le Manitoba qui ont élaboré des systèmes de sélection qui permettent aux travailleurs de se qualifier, sans avoir à l'avance une offre d'emploi

permanent. Ce n'est probablement pas une coïncidence que ces deux provinces aient connu plus de succès à attirer des candidats, parce que le défi est de taille, pour un candidat, de décrocher une offre d'emploi au Canada, sans y être déjà installé. Il est normal que les employeurs canadiens ne veuillent pas entreprendre les étapes nécessaires pour recruter et embaucher des candidats qu'ils n'ont pas rencontrés en personne, et qui n'ont pas encore le statut de résident permanent au Canada.

Une étude par le Canada West Foundation¹³⁶ a trouvé qu'environ 95 % des « candidats des provinces » désignés par la province de l'Alberta étaient des travailleurs temporaires en Alberta avant qu'ils aient été désignés. Un représentant de l'Alberta a précisé au BIC Paris que le programme « candidats des provinces » de l'Alberta était conçu pour des personnes qui sont *déjà* en Alberta, et non pas celles à l'étranger. En Colombie britannique, 74 % des candidats désignés par la province étaient des travailleurs temporaires déjà présents en C.B. Donc, d'après ces statistiques et la préférence de la C.B. et de l'Alberta à désigner la grande majorité des leurs « Candidats des provinces » parmi ceux qui sont déjà présents et employés dans la province, ce ne serait pas facile pour des candidats francophones potentiels, qui se trouvent à l'extérieur du Canada et qui n'ont pas déjà trouvé une offre d'emploi dans ces provinces, d'obtenir une désignation de Colombie britannique, et encore moins de l'Alberta, parce que ces provinces préfèrent recruter les immigrants parmi les personnes qui sont déjà là, et sont déjà employées. C'est évidemment plus facile et plus sûr pour ces provinces, mais comme provinces plus riches ayant un taux de chômage très bas, ils ont ce luxe de choix. D'autres provinces, notamment le Manitoba, la Saskatchewan et les provinces de l'Atlantique ne l'ont pas. Nous concluons que, selon le modèle présentement utilisé par C.B. et l'Alberta, la façon

la plus prometteuse pour un francophone d'obtenir un certificat de désignation de l'une de ces provinces serait d'y trouver un emploi. Cependant, comme déjà évoqué, il y a des obstacles appréciables à obtenir une offre d'emploi depuis l'étranger.

D'ailleurs, pour ceux qui réussissent à obtenir une offre d'emploi depuis l'étranger, CIC a déjà une politique pour traiter ces cas sur une base prioritaire, donc la politique du BIC Paris de les référer systématiquement aux ministères de l'Immigration provinciaux nous semble incohérente. Dans certains cas, selon la province, le candidat aura aussi l'inconvénient des frais provinciaux supplémentaires. Par exemple, la Nouvelle-Écosse exige des frais de 1 700 \$ qui s'ajoutent à ceux, considérables, déjà demandés par le fédéral pour une demande d'immigration.

Nous recommandons que le BIC Paris conseille aux personnes qui veulent s'établir au Canada, quelle que soit la province, sauf le Québec, de s'autoévaluer, dans un premier temps, d'après la grille fédérale. S'ils atteignent le seuil de passage, ils pourraient alors envisager l'approbation d'une demande de « travailleur qualifié fédérale », ce qui leur donnerait le droit de s'établir n'importe où au Canada, sauf au Québec.¹³⁷ Ceux qui ne se qualifient pas sur la grille fédérale pourraient alors envisager les critères des programmes provinciaux (CP) afin d'évaluer les chances de se qualifier à ce titre. Ceci étant dit, nous encourageons fortement toutes les provinces à faire leur maximum pour recruter et désigner des immigrants francophones, et d'ainsi respecter leurs engagements selon les accords d'immigration fédéral – provinciaux, et d'établir des cibles d'immigration francophone dans le cadre de leurs programmes. Les méthodes que peuvent ou doivent

adopter les provinces pour ce faire ne font pas directement le sujet de notre étude, mais de toute évidence, le BIC Paris se montre prêt à travailler étroitement avec les provinces et territoires pour appuyer leurs efforts de recrutement pendant les événements, notamment, Destination Canada.

7.4.1 Promotion par le Manitoba de l'immigration francophone

Une étude en 2002 a révélé qu'il y a moins de 1 % de francophones parmi les candidats de la province du Manitoba, établis depuis le lancement du programme de « Candidats des provinces ».¹³⁸ Nous n'avons pas trouvé de statistiques pour montrer si le Manitoba a fait des progrès, au cours des quatre dernières années, à propos de l'immigration francophone. C'est une information qui serait très intéressante surtout quand on se rend compte qu'en 2006, au Manitoba, environ 60 % des immigrants arrivent maintenant comme Candidats des provinces.¹³⁹

Selon Mariette Mulaire, directrice exécutive du Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba (CDEM), le gouvernement du Manitoba espère doubler le nombre d'immigrants francophones, au cours des dix prochaines années.

"We're very excited by the province's initiative," (she) said ... We need to increase our numbers as a minority community in order to maintain our culture and language here."

"Daniel Boucher, CEO of the Société franco-manitobaine, said Manitoba's francophone community is ready to offer support and guidance to newcomers. He said the challenge will be to let potential francophone immigrants know they have a choice other than Quebec if they want to come to Canada. He said Manitoba needs to sell itself as a smaller, more community-oriented destination."¹⁴⁰

Quels sont les efforts de promotion et recrutement faits par le Manitoba et auxquels le BIC Paris peut ajouter son appui ? Est-ce que des employeurs manitobains cherchent des

travailleurs qualifiés francophones? Quel rôle joue le Conseil du développement économique des municipalités bilingues du Manitoba (CDEM)? Depuis 1996, le CDEM se voit un moteur du développement économique dans les 15 municipalités bilingues du Manitoba. Son mandat : « encourager, stimuler et organiser le développement économique en misant sur la valeur ajoutée du bilinguisme dans l'économie de nos municipalités. » Pour promouvoir le Manitoba comme endroit où faire des affaires, le CDEM met l'accent sur son économie équilibrée, son emplacement central et un coût de la vie peu élevé. « Le CDEM fait la promotion du Manitoba dans les 54 pays de la Francophonie et encourage les entreprises à venir s'installer ici. »¹⁴¹ Un comité paritaire en partenariat avec le Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba (CDEM) et plusieurs ministères a été mis sur pied afin de recruter des entrepreneurs intéressés à s'installer dans la communauté francophone. Six familles françaises ont été ciblées en 2005.¹⁴²

Le 19 mars 2006, nous nous sommes entretenus avec Madame Lynn Rochon du CDEM. En tant que représentante du CDEM, elle est venue à Paris, pour faire la promotion de l'évènement « Destination Canada 2006 ». L'un de ses objectifs était de rencontrer quelques personnes déjà intéressées par un projet d'entrepreneuriat au Manitoba. Elle travaille surtout sur le projet d'encourager les entrepreneurs francophones à implanter des entreprises sur la rue Provencher à Saint-Boniface, le quartier francophone de Winnipeg. Il s'agit d'un volet du projet de développer un quartier français de style français international, à l'exemple de celui de la Nouvelles-Orléans. Le projet, appuyé par le CDEM et l'Entreprise Riel, envisage la construction d'immeubles de deux étages en façade, et de condos résidentiels de quatre ou cinq étages derrière et dessus. Depuis

quelques années, des ententes ont eu lieu entre le Manitoba et l'Alsace, de sorte qu'un certain nombre d'entrepreneurs sont déjà venus s'installer au Manitoba. Comment ces liens ont-ils été forgés? Cela a commencé avec un projet d'échanges entre un hôpital de cette région et l'hôpital Saint-Boniface sur des traitements spécialisés, ce qui a mené à d'autres échanges.

Il y a beaucoup d'information utile sur le site du CDEM à l'intention des entrepreneurs francophones intéressés à s'installer au Manitoba. Madame Rochon dit que, après avoir commencé au Québec, certains Français arrivés au Manitoba sont très impressionnés par l'accueil dans cette nouvelle province où leurs démarches pour s'établir sont fortement appuyées par la communauté francophone. Au Manitoba, les immigrants francophones sont vraiment spéciaux tandis que, au Québec ils sont dans une mer d'autres francophones. Par contre, Madame Rochon raconte l'anecdote de deux entrepreneurs, un couple, venus s'installer à Saint-Boniface. Ils ont été accueillis par CDEM qui leur a offert de l'aide à établir leur entreprise. Tout allait bien, et se déroulait en français jusqu'au moment où, ayant ouvert leur entreprise, ils s'aperçurent que la majorité de leurs clients étaient des anglophones unilingues. Or, la dame du couple immigrant parlait très peu l'anglais. Après deux semaines, ils décidèrent d'abandonner leur projet et sont retournés en Belgique!

Un article de journal de Winnipeg célèbre l'arrivée d'un immigrant boulanger / pâtissier de France :

Direct from Paris, pastry chef Jerome Boulanger and his wife, Fabienne, now sell their homemade baguettes ... in Winnipeg's French-speaking St. Boniface district. They settled here in June ... as part of a Manitoba-sponsored business immigration program... Five families from the Alsace region of France compose the first wave of entrepreneurial immigrants under the CDEC. Mariette Mulaire, executive director of

the international program said the immigration program, which started just over a year ago, has three goals: promote Manitoba's name in Europe, open trade markets, and encourage business immigration.¹⁴³

Selon le site web de l'Immigration Manitoba,¹⁴⁴ quelques avantages du Manitoba pour les immigrants sont

De l'air pur, un milieu accueillant et une qualité de vie exceptionnelle. Une économie diversifiée qui se caractérise par un taux de chômage peu élevé et une croissance constante. Des établissements d'enseignement et un régime des soins de santé facilement accessible et de hautes qualités, des logements de prix abordables et une vie artistique et culturelle de classe internationale.

Le site guide aussi les internautes vers le site web du Conseil du développement économique des municipalités bilingues du Manitoba (CDEM) pour d'autres informations économiques à propos du Manitoba et les communautés francophones de la province. L'hyperlien au site de la Société franco-manitobaine www.franco-manitobain.org est aussi fourni.

7.4.2 Promotion par la Nouvelle-Écosse de l'immigration francophone

La Nouvelle-Écosse a signé un accord sur l'immigration avec le fédéral en 2002. Un rapport préparé par Louise FONTAINE en 2005¹⁴⁵ note que 2,6 % des francophones en Nouvelle-Écosse sont nés hors du Canada, et que 27,4 % sont nés dans d'autres provinces canadiennes (selon le recensement de 2001). Les chiffres n'indiquent pas combien des 2,6% nés à l'étranger ont immigré directement à la Nouvelle-Écosse. Ce que nous retenons de ces chiffres est que la migration interprovinciale est beaucoup plus importante que l'immigration francophone de l'étranger dans les CFMS de la Nouvelle-Écosse, mais cela suggère au moins qu'il y a de quoi y attirer les francophones. Ceci suggère qu'il y aurait un potentiel pour attirer plus d'immigrants francophones directement à la Nouvelle-Écosse.

Le rapport évoque comme obstacle pour l'immigrant francophone qui veut s'établir en Nouvelle-Écosse: «la nécessaire connaissance de l'anglais pour lui permettre de fonctionner dans une province anglophone ... ». Le même obstacle existe sans doute dans les autres provinces, autres que le Québec, mais probablement à un moindre degré au Nouveau-Brunswick où la concentration de francophones est plus importante.¹⁴⁶

Le programme de « Candidats aux provinces » de la Nouvelle-Écosse comporte la catégorie «communauté» ce qui implique des partenaires communautaires. Dans ce but, il relève des partenaires communautaires d'élaborer eux-mêmes des critères et de recruter directement des candidats potentiels. La Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE) est un partenaire privilégié, ayant pour mission de promouvoir l'épanouissement et le développement global de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse.¹⁴⁷ Malheureusement, le rapport ne parle pas de résultats concrets.

7.5 Migration interprovinciale

Nous n'avons pas trouvé une source statistique qui indique systématiquement les migrations interprovinciales des francophones pour toutes les périodes considérées, mais nous avons trouvé des sources différentes qui servent à illustrer le mouvement. Une étude sur les sorties interprovinciales 1981- 1986 a démontré que quatre fois plus d'immigrants qui parlaient le français seulement sont sortis du Québec (0,4%) par rapport aux francophones unilingues nés au Québec (0,1%). D'ailleurs, parmi ceux qui parlaient français et anglais, le taux de sortie interprovincial du Québec était 60% plus élevé pour les immigrants (4,8%) que pour ceux nés au Québec (3,0%).

Tableau 12 Taux de sortie du Québec, 1981 – 1986, selon le lieu de naissance et la connaissance du français et de l'anglais.¹⁴⁸

Lieu de naissance	Connaissance du français et de l'anglais	Taux de sortie interprovinciale %
Québec	Français seulement	0,1
	Français et anglais	3,0
	Anglais seulement	7,5
	Ni français, ni anglais	-
	Total	1,3
Autres provinces	Français seulement	2,3
	Français et anglais	13,1
	Anglais seulement	23,8
	Ni français, ni anglais	-
	Total	13,9
Pays étrangers	Français seulement	0,4
	Français et anglais	4,8
	Anglais seulement	8,2
	Ni français, ni anglais	1,8
	Total	4,6
Tous les lieux	Français seulement	0,2
	Français et anglais	3,8
	Anglais seulement	10,1
	Ni français, ni anglais	1,2
	Total	2,0

Source : Mireille Baillargeon et Claire Benjamin « Taux de présence de l'immigration au Québec : analyse et commentaires, Ministère de Communautés culturelles et de l'immigration, Montréal, juin 1989.

De 1996 à 2001, le Québec a subi une perte migratoire nette de 9 000 francophones au profit des autres provinces Canada.¹⁴⁹ Alors, cela représente, en moyenne, 1 800 francophones nets par année qui déménagent du Québec vers une autre province ou territoire canadien. C'est un nombre important, mais il inclut les francophones qui ont immigré au Canada ainsi que les francophones nés au Canada.

Un rapport de la FCFA a trouvé que

si la présence du français attire plusieurs nouveaux arrivants francophones vers le Canada et vers le Québec en particulier, ce sont les perspectives d'emploi qui en incitent plusieurs à quitter le Québec pour s'installer dans une autre ville canadienne.¹⁵⁰

Combien d'immigrants sélectionnés par le Québec déménagent subséquemment dans une autre province canadienne, et vice versa? Quelles implications ce phénomène a-t-il pour la promotion, le recrutement et la sélection d'immigrants francophones pour le Canada hors Québec?

Selon une étude¹⁵¹ réalisée par CIC sur les déplacements interprovinciaux des immigrants, le Québec a subi, entre 1980 et 1995, une perte nette dans chaque catégorie au profit des autres provinces canadiennes. Les taux et les nombres absolus des pertes nettes du Québec étaient :

- 44 % des gens d'affaires (9 942 personnes)
- 17,5 % des réfugiés (6 635 personnes)
- 8,8 % des travailleurs qualifiés (6 030 personnes)

La même étude indique les chiffres selon la connaissance des langues officielles :

Entre 1980 et 1995 :

- 31 865 immigrants ont été admis au Québec ayant déclaré parler le français et l'anglais à leur arrivée. Parmi les immigrants admis au Canada entre 1980 et 1995 qui parlaient français et anglais à leur arrivée, le Québec a subi 3 905 migrations interprovinciales de sorties et acquis 1 760 migrations interprovinciales d'entrée, pour une perte nette de 2 145 sur 31 865 (6,7%).
- 47 175 immigrants ont été admis au Québec ayant déclaré parler le français, mais pas l'anglais, à leur arrivée. Parmi les immigrants admis au Canada entre 1980 et 1995 qui parlaient le français, mais pas l'anglais, à leur arrivée, Québec a subi

2750 migrations interprovinciales de sorties, et 1020 migrations interprovinciales d'entrées, pour une perte nette de 1730 sur 47 175 (3,7 %).

- En combinant ces deux groupes, c'est-à-dire, ceux qui parlaient le français et l'anglais à leur arrivée, et ceux qui parler le français, mais pas l'anglais, à leur arrivée, on voit que, entre 1980 et 1995, le Québec a subi une perte nette interprovinciale de 3 875 (4,9%) par rapport aux 79 040 immigrants francophones qui ont été admis au Québec entre 1980 et 1995.

Le BIC Paris, dans son plan de promotion et de recrutement, peut considérer les effets secondaires qu'aura l'augmentation du nombre d'immigrants francophones au Québec. Si les tendances de migrations interprovinciales démontrées entre 1980 to 1995 se maintiennent, on peut supposer qu'à la longue l'augmentation se traduit par une hausse de francophones dans les autres provinces. Donc, l'augmentation de l'immigration francophone vers le Québec servirait-elle aussi à remplir l'objectif commun du Québec et du Canada d'accroître le nombre d'immigrants francophones au Québec et au Canada, donc de faire d'une pierre deux coups. D'ailleurs, les francophones se qualifient plus facilement selon la grille de sélection du Québec que pour celle du Canada parce que la grille du Québec favorise plus l'habileté en français par rapport à la grille du fédéral. Une collaboration plus étroite entre le BIC Paris et le Bureau de l'immigration du Québec à Paris pourrait viser à mieux exploiter cette différence qui est capable de favoriser un plus grand bassin d'immigrants potentiels, entre autres, ceux qui n'ont pas l'expérience professionnelle suffisante pour se qualifier selon la grille de sélection du fédéral, mais qui se conforment à la grille de sélection du Québec.

Lalonde, dans son étude sur des immigrants Maliens francophones au Québec, a découvert une perspective pragmatique quant à leur choix de s'installer au Québec dans un premier temps à cause de la langue française mais dans l'espoir d'apprendre l'anglais et ainsi améliorer leurs possibilités économique sur le marché du travail canadien ou américain :

. . . le chemin le plus courant est, dans les faits . . . on arrive à Montréal et l'on se déplace par la suite vers une autre ville anglophone, au Canada ou aux États-Unis, quand on maîtrise assez l'anglais et que l'on y a des possibilités d'emplois, selon les aveux des informateurs. Car le principal problème d'insertion pour les hommes est l'emploi, qui est d'abord économique . . .¹⁵²

En somme, le français peut avoir un impact important dans le choix d'établissement au Québec . . . Montréal offre la possibilité d'apprendre graduellement l'anglais, qui se révèle vite nécessaire, selon les Maliens.¹⁵³

Chapitre 8 Résidents temporaires

Selon la Loi sur l'immigration canadienne, un « résident temporaire » signifie un étranger à titre de visiteur au Canada, un étudiant, ou un travailleur temporaire. Cette étude ne se penche guère sur les visiteurs, mais cela ne veut pas dire que les visiteurs ne sont pas un élément important dans la question de l'immigration francophone au Canada. La raison principale d'avoir négligé la catégorie de « visiteurs – tourisme » a trait à la rareté des données à ce propos, dans les systèmes informatisés de CIC. Les données disponibles sont trop difficiles à déceler dans le système informatique. Le manque de données est dû principalement au fait que les Européens de l'ouest (y compris les Français, les Suisses, et les Belges) sont exempts de visa de visiteur pour le Canada.

L'anglais est une langue de plus en plus importante pour les étudiants et les jeunes professionnels en France, ainsi qu'ailleurs en Europe et dans le monde entier. C'est la langue véhiculaire la plus commune en Europe, ainsi qu'une langue internationale de commerce et de recherche scientifique. En Europe, l'anglais est la langue seconde la plus enseignée, suivie du français.¹⁵⁴ Donc, pour les Français, la maîtrise de l'anglais pourrait être un atout. Elle favoriserait la mobilité sur les marchés du travail, en France, en Europe, et dans le monde entier. Cela pourra représenter des occasions pour le Canada, hors Québec, en tant que milieu anglophone d'attirer des Français souhaitant améliorer leur anglais. Jusqu'ici, le BIC Paris dans sa promotion ne met pas d'accent sur cet attrait.

8.1 Étudiants

Il y a deux sortes d'étudiants francophones en Europe qui sont de grand intérêt pour le BIC Paris dans le cadre de l'objectif de l'immigration francophone. La première

concerne les européens francophones qui cherchent à poursuivre leurs études à l'étranger. En 2004, 56 024 étudiants étrangers, de toutes origines, ont fait leur première entrée au Canada, dont 3 469 de la France, ce qui l'a placé au 5^e rang des pays sources derrière la Corée du Sud, la Chine, le Japon, et les États-Unis.¹⁵⁵ La deuxième sorte concerne les francophones étrangers, notamment des Africains, des Asiatiques, ou des Européens de l'Est, qui étudient en Europe. Parmi ce groupe sont ceux qui ne veulent pas retourner dans leur pays de nationalité au terme de leurs études, ainsi que ceux qui souhaitent poursuivre des études avancées à l'étranger. Il y a un grand nombre d'étudiants étrangers en France, ce qui constitue un bassin d'immigrants potentiels intéressants pour le Canada. Entre 2001 et 2003, le flux d'étudiants étrangers en France a crû de plus de 30 %.¹⁵⁶

Dans le cadre de leur promotion des institutions éducatives canadiennes, la section de Culture et Éducation de l'Ambassade du Canada en France tient des séances d'information au Centre culturel canadien (CCC) à Paris chaque mercredi à 14h00. Nous avons observé les séances du 8 et du 22 février 2006. Au cours de la séance, très peu d'information a été présenté qui encouragerait la poursuite des études au Canada hors Québec. Malheureusement, la présentation exagérait la sévérité et la durée de l'hiver au Manitoba prétendant qu'il faisait -40° pendant deux mois sans relâche. Le fait qu'il y a des universités francophones hors Québec n'a pas été mentionné, ni l'avantage que peut offrir aux étudiants francophones, dans le contexte de la mondialisation, le fait d'apprendre l'anglais dans un milieu prédominant anglophone, tout en étudiant en français.

La conférencière au CCC Paris nous a indiqué que beaucoup d'étudiants veulent aller dans les universités anglophones, ou au moins en région anglophone, pour mieux apprendre la langue, mais ils choisissent le Québec parce que les frais de scolarité sont beaucoup moins chers pour les citoyens français, d'après un accord franco-québécois. C'est pareil à l'université de Moncton, Nouveau Brunswick, mais cela n'a pas été évoqué pendant la séance.¹⁵⁷ À la fin des séances, des brochures d'information sur des universités québécoises ont été offertes, mais très peu sur des universités hors Québec a été rendu disponible.

Le BIC Paris ne s'implique pas dans ces séances d'informations parce que la promotion de l'éducation canadienne en France relève du Ministère des Affaires étrangères. Pourtant, cette clientèle peut être très intéressante parallèlement pour la promotion de l'immigration francophone au Canada hors Québec.

Comme indication de l'importance des étudiants étrangers pour l'immigration francophone au Canada, 20 % des étudiants étrangers français au Québec font une demande d'immigration ultérieure à leurs études, et 30 % des CSQ émis aux immigrants par Immigration Québec en France sont émis aux étudiants étrangers dont la moitié proviennent du Maghreb.¹⁵⁸

Il y a beaucoup d'étudiants étrangers qui vivent en France et qui cherchent à poursuivre leurs études ailleurs. Donc, ces deux bassins sont importants dans le recrutement des étudiants et des résidents permanents pour le Canada : les étudiants étrangers qui étudient en France, ainsi que les étudiants français. Nous n'avons pu trouver aucune information sur la proportion de ceux qui étudient au Canada hors Québec et qui s'y installent après

leurs études. Une recherche sur ce point serait utile. Pourrait-il être dans l'intérêt du BIC Paris de contribuer aux séances hebdomadaires de promotion de l'éducation postsecondaire à travers le Canada? Quelle valeur le BIC Paris peut-il ajouter à ces séances? Une étude sur le profil des personnes qui assistent aux séances pourrait être utile pour mieux cerner l'information apte à les intéresser, et pour révéler le niveau d'intérêt pour les études dans les diverses régions du Canada. Une telle étude peut, par exemple, porter sur les questions suivantes : Quel est le profil linguistique, national, et éducatif de la clientèle? Comment attirer des francophones voulant étudier au Canada, hors Québec? Quelle proportion s'intéresse aux études hors Québec? Qu'est-ce qui les motive? L'information appropriée leur est-elle fournie pour les encourager à étudier au Canada hors Québec? Quelle connaissance ont-ils déjà des possibilités et des conditions d'études au Canada hors Québec? Quels sont des obstacles pour ceux qui veulent étudier au Canada hors Québec? Bien que toutes ces questions soient très pertinentes pour l'immigration francophone, elles se sont avérées hors de portée de la présente étude, faute de temps.

Qui sont les principaux concurrents du Canada pour ces clients recherchés et quels avantages offrent-ils? Il paraît que les droits de scolarité des universités canadiennes sont très avantageux par rapport aux États-Unis, au Royaume Uni, et l'Australie. Peut-on souligner cet avantage dans la promotion? Par exemple, en Australie les frais pour les étrangers au 1^{er} cycle sont de 20 000 \$AUS par an et au 2^e cycle de 27 000 \$AUS pour 3 semestres. Par comparaison, les frais à l'Université de l'Alberta pour un étudiant étrangers au 2^e cycle sont de 7 000 \$CAD par an.¹⁵⁹ Pourtant,

L'Australie réussit à accaparer 10 % du total des étudiants internationaux et elle est devancée seulement par les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Allemagne. Il existe

en Australie des organisations bien rodées, financées par l'État, qui font la promotion du pays et de ses universités dans plus de 15 pays.¹⁶⁰

Il se pourrait que même si l'éducation postsecondaire canadienne offre des avantages considérables sur les plans qualité et prix aux étrangers, le Canada soit en retard dans la promotion.

Tableau 13 Entrées au Canada annuelles des étudiants originaires de France

Année	Nombre d'entrées
2000	4 057
2001	4 066
2002	3 378*
2003	3 323
2004	3 480
2005	3 563

Source :
Extrait du Faits et chiffres 2005 Aperçu de l'immigration : Résidents temporaires
CIC Recherches et Statistiques
<http://www.cic.gc.ca/francais/pub/faits2005/temporaires/3.html>

*(La baisse par rapport au 2001 s'explique partiellement par la nouvelle loi sur l'immigration du 28 juin 2002 qui dispense d'un Permis d'études ceux qui étudient au Canada pour moins de 6 mois.)

Selon un rapport de CIC, en 2001 l'effectif des étudiants étrangers au Canada en provenance de la France, selon le niveau d'études, était : Secondaire ou inférieur 754; Métiers 150, Universitaire 5 149; Postsecondaire autre 316; Total 6 479

La destination de ces étudiants était : Région Atlantique 1.5 %; Québec 84.1%; Ontario 9.8 %; Prairies 2.0 %; Colombie-Britannique 2.5 %; Autre 0.1 %; Total 100 %¹⁶¹ Donc, 16%, ou environ 1 000 personnes en provenance de la France, étudiaient au Canada hors Québec, en 2001.

Il se peut que le manque de places dans le système d'éducation en France au niveau universitaire contribue à l'intérêt des jeunes Français à trouver des places dans des établissements à l'étranger. Du moins, c'est ce que suggère une décision ministérielle

prise en septembre 2005 par le gouvernement de la Communauté française de Belgique, concernant l'éducation. Il entend, dès l'année scolaire 2006-2007, limiter à 30 % le nombre d'étudiants étrangers autorisés à s'inscrire dans certaines filières. Cette décision vise particulièrement les jeunes Français. Selon la ministre belge de l'Enseignement supérieur, le pourcentage d'étrangers inscrits dans les universités et les hautes écoles belges est très majoritairement français, conséquence directe, selon la ministre, du système français, qui opère une sélection sévère à l'entrée pour diverses filières.¹⁶² Ce constat fournit un indice éventuel sur la motivation de certains étudiants français d'aller étudier au Canada.

Le Centre culturel canadien (CCC) à Paris maintient une base de données sur les ententes entre des universités canadiennes et des universités ou grandes écoles françaises. Il y a 77 universités canadiennes hors Québec, mais il paraît qu'il n'y en a que vingt qui ont une entente avec au moins une université en France pour faciliter les échanges d'étudiants, et il n'y a aucune université au Manitoba ou dans les provinces atlantiques ayant une entente de ce type. Évidemment, le manque d'ententes se traduit par un manque correspondant d'étudiants français dans ces régions du Canada.

Le 15 mars 2006, le CCC à Paris a tenu une journée « Portes ouvertes » sur les études universitaires. N'étaient présents que des représentants de six universités québécoises, mais aucune d'universités de l'extérieur du Québec. Donc, cela dénote un manque de visibilité, en France, des universités canadiennes (sauf les québécoises), dans la promotion de leurs programmes.

Au salon de 3^e cycles et Masters tenu à Paris en mars 2006,¹⁶³ huit universités québécoises ont participé, mais une seule institution canadienne de l'extérieur du Québec, l'Université de l'Alberta, était représentée. Le BIC Paris, CIC, MAECI, et les institutions académiques pourraient-ils trouver des moyens pour coordonner leurs efforts afin que les institutions postsecondaires du Canada soient représentées à de tels événements où se présente une clientèle prisée par tous ces partenaires?

Tableau 14 Permis d'études et Permis de travail temporaire délivrés en 2005 par le BIC Paris, par pays de résidence

	Pays de résidence			
	France	Suisse	Belgique	Algérie
Permis d'Études	4354	287	171	8
Permis de travail temporaire	8845	449	231	22

Source : Extrait du 2005 Rapport de statistiques, Ambassade du Canada, Service immigration

Il est probable que la grande majorité de ces personnes sont des francophones, surtout ceux résidant en France. CIC ne connaît pas la proportion de francophones qui étudient ou travaillent temporairement au Canada, et qui déposent ultérieurement une demande de résidence permanente. Cette information serait fort utile afin de mieux comprendre le phénomène de l'immigration francophone. Logiquement, on s'attendrait à ce qu'une personne tisse des liens sur le plan personnel et professionnel quand elle séjourne au Canada pendant quelques mois, voire des années, aux études ou au travail.

Une étude du Canada West Foundation a trouvé une corrélation entre les études postsecondaires des étrangers dans une ville des prairies canadiennes et l'intérêt d'y rester indéfiniment s'ils trouvent de l'emploi à la fin de leurs études :

“Education at a Canadian university results in improved English skills and also a degree that will be recognized by employers. Students from abroad educated in Canada have a high likelihood of staying in the province where they went to school, if

they are offered employment. Research has shown that international students have a strong interest in staying in the same Prairie city in which they were educated, so long as there are employment opportunities available.¹⁶⁴»

8.2 Travailleurs temporaires

En 2005, 99 481 travailleurs temporaires sont entrés au Canada, dont 7 582 de la France, ce qui l'a placé au 3^e rang des pays sources derrière les États-Unis et le Mexique.¹⁶⁵ Les Français qui songent à s'expatrier sont particulièrement intéressés par des Permis de travail temporaire. Cet intérêt a été confirmé à l'évènement DESTINATION CANADA 2003 dont le rapport fait mention. « Il y a eu beaucoup de questions sur le nouveau programme d'échanges Canada – France. »

Dans le but de donner de l'effet à l'objectif de la Loi sur l'immigration de renforcer les communautés francophones, CIC peut-il renforcer ses politiques et innover des nouvelles politiques en ce qui concerne l'admission de jeunes travailleurs francophones en provenance de la France, la Suisse, et la Belgique? Ces trois pays, ayant des bassins importants de francophones, sont des pays déjà exempts de visa de visiteurs, ce qui indique que les ressortissants de ces pays posent relativement peu de problèmes en tant que résidents temporaires et donc le risque de non-respect de la Loi sur l'immigration en augmentant des programmes de jeunes travailleurs est faible et, en conséquence, CIC ne devrait pas s'opposer. De telles initiatives sauraient combattre le déclin de la langue française à travers le Canada, et contribueraient à la fois à l'objectif du Québec de recruter plus d'immigrants francophones.

Tableau 15 Entrées annuelles de travailleurs étrangers d'origine de la France

Année	Nombre d'entrées
2000	5 609
2001	5 296
2002	4 930
2003	4 964
2004	6 449
2005	7 582

Source : Un extrait du Fait et chiffres 2005 Aperçu de l'immigration : Résidents temporaires, CIC Recherches et Statistiques
<http://www.cic.gc.ca/francais/pub/faits2005/temporaires/3.html>

Les hausses dans le nombre d'entrées en 2004 et 2005 par rapport au 2003 s'expliquent probablement par la mise en vigueur vers la fin de 2003 de l'Accord France Canada sur les échanges des jeunes.

La délivrance de plus de permis de travail pourrait contribuer à combler aussi le désir de l'Alberta et de Colombie-Britannique d'attirer plus de nouveaux immigrants par le biais de leurs programmes de « Candidats des provinces ». Un haut fonctionnaire de CIC explique que « On veut accélérer les procédures d'immigration pour ceux qui sont déjà sur place avec un permis de travail ». ¹⁶⁶

Santé Québec est un bon exemple de la façon dont un système bien ciblé de recrutement de professionnels, en France, peut donner de bons résultats. Le Salon infirmier de Paris avec 49 000 visiteurs constitue pour Recrutement Santé Québec un excellent moyen de recrutement. ¹⁶⁷ Selon le rapport de la Coordinatrice de recrutement de Santé Québec sur la 8^e mission de recrutement des infirmières tenue à Paris du 12 au 21 octobre 2005, 130 candidates ont été rencontrées dont 78 (60 %) ont signé un contrat de travail. De ces 78 infirmières, 46 (59 %) ont demandé un permis de travail temporaire et 41 (53 %) une demande de résidence permanente. (Puisque le total est plus que 100 %, nous présumons

que certaines candidates ont demandé les deux types de documents et statuts à la fois.)

28 (36 %) viennent accompagnées par un conjoint et /ou des enfants.

8.2.1 L'Accord France – Canada relatif aux échanges de jeunes

Il existait depuis 1956 un accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République française relatif à l'admission de stagiaires, et depuis 2001, un accord relatif au Programme Vacances-travail. En octobre 2003, ces deux accords sont abrogés à la date d'entrée en vigueur d'un nouvel *Accord relatif aux échanges de jeunes*. Il permet aux deux pays de favoriser la mobilité des jeunes de toutes les catégories socioprofessionnelles, notamment des étudiants, des stagiaires, des jeunes travailleurs et des jeunes professionnels. La promotion de l'Accord se fait conjointement par le Ministère des Affaires étrangères Canada et le BIC Paris, par le biais des sites web, avec des brochures, et en y faisant référence dans diverses allocutions.

Il existe depuis longtemps des liens forts entre des associations, des organisations et des institutions franco-québécoises, entre autres, l'Association France-Québec, l'Office Franco-québécois pour la jeunesse, et Sésame (un service français des échanges et des stages agricoles), qui aident les jeunes à la recherche de stage et d'emploi de perfectionnement au Québec. Ces exemples de coopération peuvent inspirer des nouveaux partenariats et réseaux avec la France à travers le Canada afin de créer de nouvelles perspectives et favoriser des échanges de jeunes. Cependant, il manque, actuellement, des organismes homologues canadiens, à l'extérieur du Québec. Il y a une pénurie d'ententes de coopérations et de réseautage entre les institutions postsecondaires, des associations francophones et d'autres à travers le Canada avec les organismes et

institutions françaises. L'Accord a été signé par les deux gouvernements aux fins d'échange de jeunes pour des séjours d'une durée limitée et non pas pour faciliter des processus de résidence permanente. Cependant l'Accord, et d'autres ententes d'échanges de jeunes conclues par des provinces ou par d'autres organismes et sanctionnées par Affaires étrangères Canada, s'avèrent être une voie privilégiée par les jeunes Français qui songent à entamer un projet d'immigration. L'Accord est un outil particulièrement apte à attirer un nombre important de jeunes Français au Canada, dont une proportion non négligeable deviendra des résidents permanents. Les ententes d'échanges de jeunes avec la France sont donc, en pratique, de bons outils de recrutement d'immigrants francophones. Nous suggérons que d'autres recherches sur les liens entre les programmes d'échanges entre le Canada, la France, la Belgique et la Suisse seraient utiles.

Le nombre de jeunes Français autorisés à venir travailler au Canada sous l'Accord d'échanges relatif aux jeunes en 2002 était 2 942 et en 2003 c'était 3 338.¹⁶⁸ Un contingent de 7 000 Français participants, âgés de 18 à 35 ans, a été fixé sous le nouvel accord pour 2004, ce qui constitue donc une augmentation sensible (un nombre égal de jeunes Canadiens sont autorisés à travailler en France, même si le nombre de Canadiens qui demande cette autorisation est bien moindre.) En 2005 et 2006, le contingent est resté fixe au même niveau, c'est-à-dire, à 7 000 participants français. Le contingent restera inchangé à 7 000 participants de chaque côté jusqu'à ce que les deux parties, le Canada et la France, conviennent de le modifier ou à moins qu'une des parties décide de dénoncer l'accord.

Pour l'année 2004, le nombre de bénéficiaires français venant au Canada sous l'accord était 5 422. En 2005 il a augmenté de 18 % pour atteindre 6 390. Pour 2006 le contingentement de 7 000 a été atteint par la première semaine du mois d'août 2006 alors, le BIC Paris a affiché sur son site web qu'il ne pouvait plus accepter de demandes de Permis de travail sous l'Accord pour l'année 2006. Clairement, il y a de plus en plus d'intérêt de la part des jeunes Français pour ces programmes. Étant donné que le contingent de 7 000 bénéficiaires jeunes français a été atteint le 1er août 2006, le Gouvernement du Canada pourrait vouloir considérer une augmentation du contingent de bénéficiaires français, sans nécessairement exiger l'augmentation correspondante du contingent de jeunes Canadiens.

Il nous semble que les bénéfices pour l'immigration francophone au Canada, (sans parler des industries de tourisme et des industries de service qui bénéficient particulièrement de la venue de jeunes travailleurs de l'étranger) justifieraient que CIC et le Conseil du trésor octroient les ressources nécessaires au BIC Paris afin de délivrer plus de permis de travail aux jeunes français au cas où le Gouvernement du Canada cherchait à augmenter le contingent de jeunes Français autorisé à venir au Canada avec un permis de travail temporaire en main, sous l'Accord. Il y aurait la question de capacité si le BIC Paris était appelé à délivrer sensiblement plus de Permis de travail sous l'Accord.

En 2005, le déséquilibre dans le taux de participation était de 6 390 Français contre moins de 4 000 Canadiens. Il se peut qu'un déséquilibre se produise encore en 2006, mais un tel déséquilibre est prévisible étant donné qu'il y a 62 millions de citoyens français contre 7 millions de citoyens canadiens qui s'expriment en français suffisamment bien

pour trouver un emploi en France. Sur le plan économique, il paraît que c'est le pays recevant des jeunes qui bénéficient plus que le pays de provenance, parce que les jeunes travaillent souvent pour des salaires bas, en tant que stagiaires ou jeunes professionnels. En fait, une bonne proportion des stagiaires ne sont même pas rémunérés pour leur travail, ce qui est une pratique commune et acceptée en France. Dans le cas des participants au programme de Vacances-travail, ils doivent tous démontrer qu'ils peuvent subvenir à leurs propres besoins dans le pays d'accueil, pour les premiers trois mois au moins, ce qui veut dire qu'ils doivent démontrer qu'ils disposent de ressources financières de 2100 euros, l'équivalent d'à peu près 3 000 \$ CAD. Plus de recherche sur l'effet du programme Vacances-travail sur l'économie canadienne serait utile.

C'est surtout par le biais de l'emploi que réussit l'intégration des immigrants dans une nouvelle communauté. Ainsi, les programmes de travail temporaire pourraient être l'une des meilleures façons d'encourager l'immigration et d'assurer une bonne intégration. Comme l'a commenté une agente d'Immigration Québec dans les séances d'information à Paris, « *l'emploi est le moteur de l'intégration.* »¹⁶⁹ Pour ceux qui ne trouvent pas, au Canada, une situation qui leur plaît et qui choisissent de retourner en Europe, cela ne serait pas mal vu par leurs concitoyens, comme peut l'être l'échec d'un projet d'immigration. De cette manière, même ceux qui retournent en Europe peuvent parler positivement de leur expérience, et non pas décourager d'autres personnes d'essayer.

Quelle relation y a-t-il entre les programmes de mobilité de la jeunesse et l'immigration subséquente? Combien de francophones qui détenaient un Permis de travail temporaire sous l'Accord France-Canada sur la mobilité des jeunes a subséquemment déposé une

demande de résidence permanente? Pour les cinq premiers mois de 2006, le Bureau de l'immigration Québec à Paris a constaté une augmentation de 30 % dans les demandes de certificat de sélection (DCS) du Québec sur le territoire de la France en 2006 par rapport au 2005.¹⁷⁰ Il est difficile d'identifier des causes de cette hausse, mais l'une d'elles pourrait être l'augmentation du nombre de jeunes Français profitant de l'Accord, nombre qui, dès 2004, a monté en flèche.

Tableau 16 Participants français par province de destination en 2005 - Programmes de l'Accord France-Canada relatif aux échanges de jeunes

Abréviations :

PER = Emploi de perfectionnement

PVT = Programme Vacances-travail

STA = Stagiaire

Job d'été = emploi d'un étudiant pendant ses vacances universitaires

Programme →	PER	PVT	STA	Job d'été	Total
Nombre de participants →	587	2 651	3 014	138	6390
Province de destination ↓	%	%	%	%	
QC	81,43	?*	77	84,05	
ON	11,58	?*	13,3	6,52	
BC	1,36	?*	3,81	5,79	
AB	2,55	?*	2,22	2,17	
NB	1,02	?*	1,55	-	
MB	0,85	?*	1,02	0,72	
SK	0,34	?*	0,59	0,72	
NS	0,34	?*	0,36	-	
YT	0,17	?*	0,03	-	
IP-E	-	?*	0,03	-	
NF	0,17	?*	-	-	
TOTAL %	100 %	100 %	100 %	100 %	

Source : Extrait du rapport statistique 2005 du BIC Paris

* La province de destination n'est pas connue d'après les dossiers parce que les Permis de travail délivré sous le programme PVT sont « ouverts » ce qui implique qu'il est valable pour travailler n'importe où au Canada. L'objectif du programme étant de permettre à des jeunes de voyager et découvrir le pays, ils ne sont pas restreints à une province ou un employeur. Pour cette raison, les participants ne sont pas requis d'indiquer une province de destination.

Jusqu'à présent, aucun rapport statistique n'a été préparé sur la proportion des participants qui, profitant de l'Accord France Canada, ont présenté subséquemment une demande de résidence permanente. Nous avons donc entrepris une telle recherche.

Les statistiques dans tableau 16 sont utiles parce qu'ils montrent le pourcentage de participants destinés à chaque province et territoire dans trois des quatre programmes. Ce n'était pas possible d'indiquer les pourcentages de participants dans le programme Vacances-travail destinés à chaque province parce qu'il s'agit de permis de travail ouvert, valide partout au Canada, tandis que dans les trois autres programmes le jeune travailleur est lié à un employeur spécifique dans un lieu spécifique.

8.2.1.1 Programme Vacances-travail (PVT)

Le PVT permet aux jeunes Français de voyager et de travailler n'importe où au Canada pendant 12 mois. En 2005, 2 651 jeunes Français (41,5% des 6 390 participants sous l'Accord) ont choisi le PVT. Puisque ce type de permis de travail « ouvert » n'indique ni le nom de employeur, ni la province de travail, ces données ne se trouvent pas dans la base de données CAIPS. Toutefois, la trousse de demande du PVT inclut un questionnaire, que les participants sont invités à compléter, qui leur demande de préciser les provinces et territoires où ils prévoient aller et ainsi que leurs motivations. Nous n'avons pas eu accès à ces questionnaires pour cette étude, mais ce serait une bonne source de statistiques et informations sur les destinations et les motivations des participants qui est disponible au BIC Paris. Selon les lieux de séjour décrit dans les messages affichés sur le site web www.pvtistes.net par des participants français au Canada, les destinations les plus populaires semblent être : Montréal, Toronto, et

Vancouver, mais nous n'avons pas trouvé de statistiques fiables sur la distribution au Canada des participants. Voici quelques commentaires typiques offerts dans les blogues de plusieurs « PVTistes » français au Canada :

Je suis sur Toronto et au Canada pour améliorer mon anglais tiré basique. . .

Mon plan, c'est d'aller à Vancouver avec un PVT, de me trouver un job et de faire une demande de RP (résidence permanente) si je me sens bien là bas.

Mon objectif professionnel étant de pratiquer au quotidien au moins une des langues que j'étudie, ce programme représente, pour moi, une chance de pouvoir être performante et efficace. Ma destination serait Toronto, où je souhaite résider pendant 12 mois.

Dans le secteur de l'informatique, il est nécessaire, pour se distinguer des autres, en plus d'avoir des connaissances solides, de maîtriser une langue étrangère. Mon séjour au Canada durerait 12 mois, durant lesquels je souhaite vivre à Toronto.

Pour ma part, il s'agit d'un tremplin vers l'obtention du visa de résident permanent (sans l'existence du PVT, je n'aurais pas trouvé la force d'attendre un an ce visa, j'aurais renoncé à ce projet).

J'ai remarqué que les PVTistes sont plus attirés par Toronto ou Vancouver et que les RP (résident permanent) préfèrent plutôt Montréal ou Québec, c'est assez marrant.

Marre d'être nostalgique du Canada, je me lance dans la RP (résidence permanente)!

Le PVT est énormément populaire chez les jeunes Français; parmi ceux qui songent au projet d'immigration, mais qui ne se sont pas encore persuadés d'entamer les démarches et ne veulent pas dépenser tout l'argent qu'il faut pour une demande d'immigration.

Alors, l'évidence anecdotique indique que plusieurs Français considèrent le PVT comme un bon moyen d'explorer un projet d'immigration à moindre risque et moindre coût.

L'apprentissage de l'anglais semble être une des motivations principales pour les candidats du PVT, et l'information anecdotique recueillie du site web www.PVTistes.net suggère qu'une proportion appréciable, de l'ordre de 30 %, séjourne au Canada hors Québec, notamment à Toronto. La promotion des occasions d'apprendre l'anglais au Canada pourrait être une stratégie de recrutement efficace puisque l'intérêt en France

pour l'apprentissage de l'anglais est important. Une connaissance de l'anglais aide les Français dans la mobilité de l'emploi au sein de l'Union européenne et pour toute entreprise ou organisation qui transige avec des clients et interlocuteurs internationaux. Cependant, étant donné que le contingentement de l'Accord a été atteint en 2006 bien avant la fin de l'année, il n'y a pas lieu de faire plus de promotion à moins que le contingent ne soit haussé. Pour 2007, le BIC Paris s'est convenu avec Affaires étrangères Canada qu'un sous contingent pour le programme PVT soit fixé à 3 000 participants et par 8 mars 2007, il ne restait que 207 places disponibles parmi ce 3 000 places allouées.¹⁷¹

8.2.1.2 Stages

Un stage à l'étranger est une partie intégrale des cursus de beaucoup d'institutions post secondaires en France, et bon nombre d'étudiants français s'intéressent à faire des stages au Canada.

Puisque la maîtrise de l'anglais est très importante dans certains domaines publics et privés en France, il est probable que plusieurs stagiaires français cherchent des stages au Canada dans un milieu de travail anglais pour améliorer leur niveau d'anglais.

Les participants aux séances hebdomadaires sur l'éducation au Canada, qui s'intéressent à trouver un stage au Canada sont invités à se renseigner à la bibliothèque située dans le Centre culturel canadien à Paris. Une feuille titrée « Avis aux Stagiaires » indiquait 14 titres de livres pour rechercher un emploi au Canada.

Une feuille sur l'Accord de mobilité des jeunes avec l'adresse du site Internet de l'Ambassade du Canada pour d'autres renseignements est dispensée, mais elle n'indique pas les noms des associations en France, comme l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), ou l'Association France – Québec, qui sont peut-être en mesure d'aider les jeunes Français à trouver un stage au Canada. Il ne semble exister aucune organisation ayant comme mandat ou objectif spécifique d'aider de jeunes Français à trouver un stage au Canada hors Québec.

8.2.1.3 Emploi de perfectionnement (PER)

Combien de jeunes professionnels français trouvent un emploi de perfectionnement au Canada hors Québec? En 2005 il y en avait 587 participants dans le Programme d'emploi de perfectionnement, dont 81,4 % au Québec, 11,9 % en Ontario, 2,6 % en Alberta, 1,4 % en C.B., et 1 % ou moins dans toutes les autres provinces et territoires.

Comment ont-ils trouvé le poste d'emploi de perfectionnement? L'OFQJ et l'Association France-Québec aident les jeunes français à trouver un poste, mais de par leurs mandats, se limitent au Québec. L'Espace emploi international (EEI), une agence gouvernementale française, a le mandat de faciliter l'emploi des Français à l'international et « propose un service de placement à l'étranger pour des postes qualifiés difficile à pourvoir localement » n'importe où dans le monde. Leur site web, à www.emploi-international.org, permet la consultation des offres d'emploi. L'utilisateur doit sélectionner le pays et le domaine d'activité, parmi les vingt-deux dans la liste. Le 21 janvier 2007, nous avons examiné toutes les offres d'emploi affichées pour le Canada dans tous les domaines. On n'y a trouvé que douze offres emplois, dont dix au Québec,

une à Toronto et une à Moncton. Alors, même si le concept est bon, il semble que ce n'est guère utilisé par des employeurs canadiens pour recruter les travailleurs français. Il se peut que peu d'employeurs canadiens soient au courant de la possibilité de recruter de jeunes professionnels français qui pourraient facilement et rapidement obtenir un permis de travail temporaire pour jusqu'à 18 mois sous l'Accord, peu importe le domaine d'emploi.

Pour les provinces et territoires, autres que le Québec, les moyens de trouver un emploi de perfectionnement sont plus flous. Ce serait une recherche intéressante à faire, car il s'agit souvent de genre de postes de travail qui pourraient facilement aboutir à une offre d'emploi à durée indéfinie, et donc susceptibles d'inciter les titulaires à s'installer en tant que résident permanent. Comment peut-on créer plus d'opportunités pour les Français de trouver un emploi de perfectionnement au Canada, hors Québec? Une possibilité serait que les employeurs canadiens exploitent plus efficacement le réseau de l'Espace emploi international. Il se peut qu'un plus grand nombre de jeunes Français choisissent des stages et emploi de perfectionnement dans un milieu anglophone, s'ils en avaient l'opportunité.

Combien des participants des programmes PVT, STA et PER demandent le statut de résident permanent suivant leur séjour temporaire au Canada? La seule façon que nous connaissons de le déterminer est d'extraire les cas et noms des clients du CAIPS et puis de faire une recherche client par client dans SSOBL, ce que nous avons effectué. Les résultats et l'analyse de cette recherche sont présentés ci-dessous.

8.2.1.4 Suivi des travailleurs temporaires sous l'Accord France – Canada

Depuis 2004, le BIC Paris est plus actif dans la promotion de l'immigration francophone à travers le Canada. Il est de plus en plus évident que beaucoup de participants aux séances d'information sur l'immigration sont intéressés par des programmes de travail temporaire au Canada.

Dans cette perspective, nous avons décidé d'examiner combien des participants de certains programmes de travail temporaire demandent le statut de résident permanent subséquemment à leur séjour au Canada. À notre connaissance, le seul moyen de le déterminer est d'extraire les cas et les noms des clients du CAIPS et de faire ensuite une recherche, client par client, dans SSOBL.

Trois programmes ont été sélectionnés pour l'étude approfondie:

- 1) Le Programme Vacances-Travail (PVT) de l'an 2001. Ces jeunes étaient libres de travailler et voyager n'importe où au Canada pendant 12 mois avec un Permis de travail ouvert. Ils sont identifiés dans CAIPS par le code CAIPS XREF=PVT01.
- 2) Le programme « Coopération Institutionnelle Étudiante » de l'an 2000, un programme de stages pour des étudiants, organisé par l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ). Ils étaient tous destinés au Québec et les Permis de travail étaient limités à un seul employeur. Ils sont identifiés dans CAIPS par le code CAIPS XREF= CIE00.
- 3) Le programme Action-Développement de l'an 2000 pour jeunes stagiaires organisé par l'OFQJ. Ils étaient tous destinés au Québec et les Permis de travail étaient limités à un seul employeur. Ils sont identifiés dans CAIPS par le code CAIPS XREF= OFJ00.

Les motifs pour ce choix de programmes à examiner étaient :

a) tous les participants étaient des citoyens français, donc vraisemblablement francophones; et b) le temps écoulé depuis 2000 et 2001 (5 et 6 ans) a été jugé suffisamment long pour permettre à presque tous ceux qui s'y intéressaient de déposer une demande de résidence permanente. 2001 était la première année de l'existence du programme PVT.

8.2.1.5 L'analyse

1) En 2001, il y eut 398 Permis de travail temporaire délivrés aux jeunes Français dans le Programme Vacances-travail (PVT).¹⁷² Un échantillon de 79 participants (19,85 % de cette population) a été retenu en prenant chaque 5e dossier d'une liste ordonnée par date du premier janvier 2001 au 31 décembre 2001. Une recherche a été faite dans SSOBL sur chacun des 79 participants pour déterminer combien ont demandé la résidence permanente par la suite.

- 57 (72,2 %) n'avait pas d'autre fiche dans SSOBL, indiquant qu'ils n'ont plus eu d'interaction avec CIC avant ou après la délivrance du Permis PVT 2001.
- 22 (27,8 %) sont devenus résidents permanents du Canada subséquemment à leur participation dans le PVT 2001.
- 20 (90,9 %) de ceux qui sont devenus résidents permanents ont indiqué la province du Québec comme destination.
- 2 (9,1 %) de ceux qui sont devenus résidents permanents ont indiqué Toronto comme destination.

- Aucune autre destination au Canada n'a été choisie par ce groupe de 22 résidents permanents.
- Les dates auxquelles ces 22 personnes sont devenues des résidents permanents allaient du 3 juin 2002 au 19 février 2006, donc d'un an à 5 ans après la délivrance de leur Permis PVT en 2001. La date médiane à laquelle ils sont devenus résident permanent était le 10 août 2003, donc deux ans après la délivrance de leur Permis PVT.
- 21 (95,5 %) étaient dans la catégorie « Travailleur qualifié » (SW1) et 1 (4,5 %) était dans la catégorie « regroupement de la famille ».
- L'âge moyen du groupe de 22 personnes qui sont devenues résidents permanents était 24,1 ans au moment de demande de Permis PVT, et de 26 ans au moment de devenir résident permanent.
- Au moins 5 personnes (22,7 %) avaient un conjoint canadien au moment du dépôt de leur demande de résidence permanente.¹⁷³ Les deux immigrants qui ont choisi Toronto avaient tous les deux une conjointe canadienne.

Les bureaux de l'immigration du Canada où les 22 requérants principaux ont déposé leur demande de résidence permanente étaient:

- 13 (59,1 %) au BIC Paris
- 6 (27,3 %) au BIC Buffalo
- 3 (13,6 %) au CTD Vegreville, Alberta¹⁷⁴

2) En 2000, il y eu 267 Permis de travail temporaire délivrés aux jeunes Français sous le programme « Coopération Institutionnelle Étudiante », (code dans CAIPS XREF=CIE00) un programme de stagiaires, organisé par l'OFQJ. Tous les participants étaient destinés au Québec, dont 133 femmes et 135 hommes, pour une durée moyenne de stage de 3 mois. Tous étaient des étudiants.¹⁷⁵ L'échantillon de 58 participants (21,7 % de la population) a été retenu en prenant chaque 5e dossier d'une liste ordonnée par date du premier janvier 2001 au 31 décembre 2001. Une recherche a été faite dans SSOBL sur chacun des 58 participants.

- (98,3 %) n'avait pas d'autre fiche dans SSOBL, indiquant qu'ils n'ont plus eu d'interaction avec CIC avant ou après la délivrance du Permis de travail.
- 1 personne (1,7 %) est devenue résident permanent du Canada subséquemment à son stage de travail. La destination a été Québec. Cette personne s'est mariée à une Canadienne.

3) En 2000, il y a eu 403 Permis de travail temporaire délivrés aux jeunes Français dans le programme Action-Développement (code dans CAIPS = OFJ00) pour jeunes stagiaires organisé par l'OFQJ. Tous étaient destinés au Québec.¹⁷⁶ L'échantillon de 40 participants (10 % de la population) a été retenu en prenant chaque 10e dossier d'une liste ordonnée par date du premier janvier 2000 au 31 décembre 2000. Une recherche a été faite dans SSOBL sur chacun des 40 participants.

- 32 (80 %) n'avait pas d'autre fiche dans SSOBL, indiquant qu'ils n'ont plus eu d'interaction avec CIC avant ou après la délivrance du Permis de travail.

- 4 (10 %) sont devenus résidents permanents du Canada subséquemment à leur stage de travail. Ils ont été tous destinés au Québec. Au moins 3 de ces 4 personnes se sont mariées à un Canadien.
- 4 (10 %) ont au moins une prolongation de Permis de travail, mais ne sont pas devenus résident permanent.

Faits saillants :

Sont devenus résidents permanents :

- 27,8 % des participants dans PVT 2001. De ce groupe, 9,1 % ont indiqué Toronto comme destination et tous les autres se sont établis au Québec.
- 10 % des jeunes (qui n'étaient pas des étudiants) complétant un stage de perfectionnement d'emploi.
- 1,7 % des étudiants complétant un stage.

Qu'est-ce qui peut expliquer ces taux différentiels? Il est probable que les participants dans le programme PVT ont séjourné plus longtemps au Canada, étant donné que leurs Permis étaient valables pendant 12 mois. En plus, il se peut que certains d'entre eux n'aient pas prévu d'autres projets d'études ou d'emploi en France au moment de leur départ pour le Canada. C'est aussi possible qu'une proportion, surtout parmi le groupe PVT, avait déjà un projet d'immigration en tête quand ils ont demandé le Permis de travail sous le programme PVT.

Les étudiants effectuant un stage étaient le groupe ayant le taux de résidence permanente le plus bas. Ils auraient été les plus jeunes des participants, et ne sont pas normalement restés plus que trois mois au Canada avant de poursuivre leurs études en France.

Conclusion

Il existe peu de recherches sur les obstacles politico-administratifs à l'immigration francophone dans les communautés francophones en situation minoritaire au Canada, non plus sur les solutions éventuelles à la disposition des bureaux de l'immigration canadiens. Nous nous sommes rendu compte que les communautés francophones en situation minoritaire au Canada n'ont pas bénéficié de l'immigration et donc nous voulions chercher des explications et proposer des solutions disponibles au BIC Paris susceptibles de favoriser l'immigration francophone vers ces communautés. Par contre, il y a beaucoup d'écrits sur les questions d'intégration des immigrants au Canada. Une des raisons pour cela est peut-être que les chercheurs académiques et gouvernementaux sont eux-mêmes au Canada et donc leur perspective est naturellement du côté de l'étude et l'analyse des immigrants, une fois ces derniers arrivés au Canada. Il nous semblait toutefois utile d'étudier les facteurs qui, au point de départ, influent sur leur choix du Canada, ainsi que les régions canadiennes où ils souhaitent se rendre, et d'examiner les obstacles à ce mouvement. Nous reconnaissons que les conditions d'accueil, au Canada, influencent les décisions subséquentes des immigrants d'y rester ou non. Cependant, les méthodes de recrutement et de sélection des immigrants dans les pays sources sont tout aussi importantes et ont un effet sur des décisions et choix des immigrants. Dans cette perspective, nous avons tâché de rassembler l'information pertinente afin de permettre une meilleure compréhension des phénomènes et tendances de l'immigration francophone à travers le Canada, de la mettre en contexte politique et social afin de montrer l'importance de certains enjeux, de proposer, à partir de l'examen des dossiers du BIC Paris et de documents divers, des solutions éventuelles aux obstacles politico-

administratifs. Les statistiques provenant de sources publiques, telles que Statistique Canada, et celles publiées par CIC, ont été extraites et présentées de façon à mettre en lumière les tendances de l'immigration francophone, car il existe rarement des statistiques publiées dans un format tel qu'elles se prêtent à l'illustration des tendances spécifiques de l'immigration francophone.

Nous avons identifié que CIC et le BIC Paris ont de la difficulté à appliquer une définition claire de qui est un francophone aux fins de mesurer son progrès dans l'objectif de favoriser l'immigration francophone dans les CFSM. Pour surmonter l'incapacité du BIC Paris, pour des raisons administratives tout à fait légitimes, de déterminer subjectivement, cas par cas, quels candidats « peuvent soutenir une conversation en français », nous suggérons que le BIC Paris pourrait utiliser quelques indicateurs objectifs afin d'estimer l'habileté en français. Ces indicateurs sont : a) citoyenneté française, b) français langue maternelle, c) dernier pays de résidence permanente la France ou une région francophone de la Suisse ou de la Belgique, d) études complétées en français, e) travail en français, et f) examens linguistiques français réussis au niveau élevé. Nous suggérons qu'un candidat qui répond à au moins un de ces critères pourrait être compté dans les statistiques comme « francophone ».

Il est important de rappeler que cette étude se limite aux mesures que peut utiliser le BIC Paris et que ce bureau n'est pas responsable pour plusieurs autres pays et régions dans lesquels le français n'est peut-être pas la « langue maternelle », mais une langue connue et bien maîtrisée par une proportion appréciable de la population comme, par exemple, en Afrique de l'Ouest ou au Liban. Ceci dit, le BIC Paris est responsable pour l'Algérie et

la Tunisie où se trouvent beaucoup de francophones. Les critères a) à f) qu'on vient d'énumérer, serviraient à déceler les requérants dans ces deux pays qui maîtrisent le français.

Nous avons voulu évaluer les résultats des efforts de promotion et de recrutement dans le cadre des séances *DESTINATION CANADA*. Ces séances, en France et en Belgique, étaient organisées par le BIC Paris, en collaboration avec des organismes nationaux français et belge. Y participent des représentants de huit provinces et du FCFA. Les résultats suggèrent qu'il y a eu de sérieuses déficiences dans la sélection des candidats pour l'évènement en 2005, et que des méthodes plus efficaces devraient être envisagées pour des évènements futurs. En revanche, l'organisation collaborative et la participation des provinces, de CIC, et des organismes européens aux évènements ont pour effet de forger et de renforcer ces partenariats et alliances qui contribuent à l'objectif de favoriser l'immigration francophone au Canada. Des leçons ont été apprises au cours des évènements, et il y a maintenant des plans pour inclure des employeurs recruteurs canadiens aux évènements de promotion en 2007. De plus, ces évènements ont contribué de manière significative à rehausser, en Europe, le profil des communautés francophones canadiennes à l'extérieur du Québec, et en faire parler dans la presse européenne, ce qui pourra avoir des retombées positives pour l'immigration francophone dans l'avenir.

Nous avons également examiné la méthode utilisée par le BIC Paris pour comptabiliser et assurer le suivi des demandes de résidence permanente soumises par des requérants d'expression française, visant à se rendre dans d'autres régions canadiennes que le Québec. Ayant trouvé des déficiences, nous avons construit une méthodologie

alternative que nous proposons au BIC Paris. Nous avons étudié en profondeur le profil des personnes repérées dans les échantillons, selon les deux méthodes, afin d'identifier les facteurs susceptibles d'influer sur leur décision d'immigrer au Canada et de choisir une région à l'extérieur du Québec, et ainsi identifier les obstacles clés à favoriser un tel mouvement.

Nous avons voulu établir la relation entre la délivrance de permis de travail temporaire aux citoyens français et le dépôt subséquent d'une demande de résidence permanente. Pour ce faire, nous avons constitué des échantillons de détenteurs de permis de travail, dans diverses catégories, par exemple des bénéficiaires du programme vacances-travail, et les stagiaires de 2000 et 2001. Nous avons ensuite procédé à une recherche dans la base de données SSOBL, sur ces mêmes personnes, afin de savoir combien et lesquelles sont devenues des résidents permanents du Canada dans les cinq ans suivants. La découverte que presque 28 % des bénéficiaires du programme Vacances-travail de 2001 sont subséquentement devenus des résidents permanents au Canada, et que 9 % de ceux-ci se sont établis à Toronto, suggère le potentiel de ce mode de recrutement d'immigrants francophones. Le potentiel et le fonctionnement de l'outil de l'*Accord France-Canada relatif aux échanges de jeunes* ont été évoqués pour éclairer ses possibilités.

L'importance actuelle et potentielle des programmes de « Candidats des provinces » pour promouvoir l'immigration francophone a été mise en évidence, surtout pour le Manitoba et le Nouveau Brunswick. La réussite du programme « Candidats des provinces » du Manitoba a été souligné pour ce qui est du recrutement des immigrants en général, mais il demeure à démontrer dans le recrutement des immigrants francophones

en particulier. Alors, nous avons recommandé que les provinces donnent plus de priorité au recrutement des immigrants francophones par le biais de leurs programmes « Candidats des provinces » et qu'elles établissent des cibles spécifiquement pour l'immigration francophone. Le grand succès du Québec à promouvoir et recruter des immigrants francophones a été examiné afin d'en tirer des leçons.

Un thème est apparu souvent au cours de notre étude, à savoir : l'importance pour les immigrants de trouver, au Canada, un emploi adéquat. Cela n'a rien de surprenant. Mais il importe de souligner que les francophones de l'Europe de l'Ouest, dans notre étude spécifiquement : les Français, Belges et Suisses, sont peu enclins à embarquer directement dans un projet d'immigration au Canada, hors Québec, sans y avoir un emploi au préalable. En cela, ils diffèrent des immigrants de maints autres pays qui embarquent pour le Canada sans offre d'emploi spécifique, parce que les perspectives générales d'emploi, ou d'autres conditions de vie, leur semblent souvent nettement meilleures au Canada que dans les pays d'où ils proviennent. Cependant, nous avons aussi vu que les conditions socioéconomiques sont plus difficiles pour certains groupes en France, qu'au Canada, notamment pour les jeunes chercheurs d'emploi, et surtout pour les jeunes d'origine immigrée.

Le gouvernement fédéral et des leaders des communautés francophones en situation minoritaires nourrissent de grands espoirs que l'immigration francophone renforce de manière appréciable leurs communautés. Sans de bonnes stratégies soutenues à cet effet, ces espoirs risquent d'être vains. Le projet de l'immigration francophone est maintenant appuyé ouvertement et concrètement par le gouvernement du Canada pour la première

fois dans l'histoire de l'immigration canadienne. Les résultats obtenus jusqu'à date ne sont pas impressionnants, mais il faut reconnaître que l'effort est encore naissant. Le Québec fait de la promotion de l'immigration en France depuis plusieurs années déjà et continue de le faire, mais le BIC Paris n'a commencé ses efforts de promotion en France qu'en 2004. En 2005, plus de 3 700 Français ont émigré au Québec dans des catégories économiques, tandis que seulement 224 Français ont émigré au Canada, hors Québec, dans cette même année. Pour mieux comprendre les effets de la promotion de l'immigration en France, nous suggérons que plus de recherche sera nécessaire sur les tendances et variations dans l'immigration en provenance de la France pour l'année 2006 et les années suivantes. D'autres pistes de recherches qui aideraient à clarifier des obstacles et des incitatifs de l'immigration francophone vers les CFMSM incluent :

l'examen de la proportion d'étudiants étrangers francophones au CFMSM qui s'y installent après avoir complété leurs études; et l'examen des tendances des jeunes Français qui viennent dans les CFMSM dans le cadre des programmes relatifs aux échanges de jeunes, en particulier les programmes Vacances-travail et Jeunes professionnels pour voir ce qui les attire vraiment aux communautés hors Québec, et quelle proportion s'y installe après l'échange. Notre étude a indiqué que parmi le groupe dans le programme Vacances-travail en 2001, 28 % se sont installés au Canada subséquemment. D'autres recherches sur les années subséquentes et sur les modalités et le réseautage qui les amènent au Canada seraient utiles afin de révéler des possibilités ouvertes aux CFMSM pour attirer de jeunes Français dans le cadre des échanges. Des recherches sur les effets économiques au Canada de l'accueil de jeunes Français, Belges, et Suisses dans le cadre des programmes relatifs aux échanges de jeunes seraient utiles pour voir si l'expansion de ces

programmes se justifierait et éventuellement pour étayer notre objectif social et politique de faire venir plus de jeunes francophones au Canada. Des recherches du type marketing seraient utiles pour identifier des moyens optimaux, sur le plan coûts-bénéfices, pour faire la promotion de l'immigration francophone. Sur ce registre, nous préconisons une étude sur le pouvoir de l'internet à favoriser l'immigration francophone et sur des moyens de faire connaître l'adresse du site web du BIC Paris, ou un autre site web dédié à l'immigration francophone vers le Canada. Plus de recherches sur le profil des immigrants qui s'établissent dans les CFMS seraient utiles pour aider le BIC Paris à mieux cerner son public et à adapter, en conséquence, ses approches de promotion. Nous recommandons, aussi, d'autres recherches sur le potentiel de l'immigration francophone dans le CFMS en provenance de l'Algérie et de la Tunisie, les deux pays francophones du Maghreb desservis par le BIC Paris.

Notre recherche suggère qu'une bonne stratégie pour augmenter le nombre d'immigrants francophones aptes à renforcer des communautés francophones au Canada hors Québec serait d'encourager et de faciliter la venue de jeunes francophones des pays desservis pour des séjours temporaires auprès de ces communautés. L'évidence suggère qu'un certain nombre vont s'y installer par la suite.

Les activités de promotion du Bureau de l'immigration du Canada à Paris (BIC Paris) lesquelles visent à augmenter le nombre d'immigrants francophones destinés aux communautés francophones en situation minoritaire au Canada, pourraient mieux cibler leur action. En effet, notre recherche indique que les francophones européens choisissent rarement une destination d'immigration dans les régions à majorité anglophone

simplement à cause des efforts de promotion. Ce sont principalement les bonnes perspectives d'emploi ou des relations sentimentales développées avec des personnes résidant au Canada qui influencent les choix de destination.

Ce qui a attiré les migrants francophones surtout du Québec, mais aussi de l'Europe, en Ontario et dans l'Ouest canadien aux XIX^e et XX^e siècles, était la disponibilité des terres agricoles et la perspective d'emplois. Au XXI^e siècle, les terres ne sont plus gratuites, mais ce sont toujours les emplois qui peuvent les attirer. S'ils viennent et y trouvent de l'emploi, les chances sont bonnes qu'ils y bâtissent leur avenir et s'intègrent à leur nouvelle société.

Notes

¹ INSEE Institut National de la Statistique et des Études Économiques, La France en fait et chiffres, site web http://www.insee.fr/fr/ffc/pop_age2.htm accédé le 11 février 2007.

² Computer Aided Immigration Processing System (CAIPS), le logiciel primaire utilisé par tous les bureaux de l'immigration canadiens à l'extérieur du Canada.

³ SSOBL est le sigle du logiciel principal du Ministère de Citoyenneté et immigration Canada utilisé à l'intérieur du Canada, y compris par l'Administration centrale.

⁴ Anger 132. Pour une population de moins de 100 éléments, il vaut mieux se renseigner auprès de chacun ou auprès de 50 % d'entre eux au moins. Pour une population comptant de quelques centaines à quelques milliers d'éléments, il est préférable de prendre une centaine d'éléments pour chaque strate constituée et, plus globalement, d'avoir 10 % de la population quand elle est composée de quelques milliers d'éléments. Pour une population comptant une ou quelques dizaines de milliers d'éléments, contrairement à ce qu'on peut penser spontanément, il n'y a pas lieu d'ajouter beaucoup de cas puisque 1% de la population est suffisant.

⁵ *La francophonie au Manitoba*, Histoire de la francophonie manitobaine, site web http://www.franco-manitobain.org/index.html?content/franco_hist.html~mainFrame accédé vers février 2006.

⁶ LA SORBONNE, *L'Émigration Française, Études de cas, Algérie-Canada-États-Unis*, 97.

⁷ Maurice Beaudin, « Les minorités francophones au Canada: une réalité difficile à cerner : Données linguistiques sur les minorités de langue officielle » 12 mars 1998, dans le rapport de Jack Jedwab, *L'immigration et l'épanouissement des communautés de langue officielle au Canada : Politiques, démographie et identité 2002*.

⁸ *La politique canadienne d'immigration doit contribuer à renforcer notre tissu social et linguistique*, communiqué du Commissariat aux langues officielles, 26 février 2002

⁹ Réalisé pour le compte du Commissariat aux langues officielles par Jack Jedwab de l'Institut d'études canadiennes de l'Université McGill, 26 février 2002

¹⁰ CANADA, Commissaire aux langues officielles, *L'immigration et l'épanouissement des communautés de langue officielle au Canada : Politiques, démographie et identité*, 1.

¹¹ Statistique Canada 2001 Recensement, Séries « Analyses » Profil des langues au Canada, site web http://www12.statcan.ca/francais/census01/Products/Analytic/companion/lang/canada_f.cfm, accédé en février 2006.

¹² *Parlons-nous!* Rapport du groupe de travail Dialogue, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, février 2001.

¹³ Dans le recensement, Statistique Canada pose généralement trois questions sur les langues (connaissance des langues, langue maternelle, langue parlée à la maison), ce qui permet de déterminer la PLOP. À moins d'indication contraire, les chiffres de population qui figurent dans cette analyse sont fondés sur la définition de la PLOP et une distribution égale des réponses doubles. Pour le recensement 2001, on a ajouté une question sur les langues employées au travail.

¹⁴ Patrimoine canadien, *Rapport 2002-2003 sur les langues officielles*, http://www.pch.gc.ca/progs/lo-ol/pubs/2002-2003/ra-ar/5_f.cfm Site web accédé le 11 février 2007.

¹⁵ *Rapport annuel de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, 2001-2002.*

¹⁶ Allocution de M. Georges Arès à l'occasion du déjeuner du Regroupement des dirigeants et des intervenants francophones de Hamilton, le 10 mai 2002, FCFA.

¹⁷ *Loi sur l'Immigration et la protection des réfugiés* (Sanctionnée le 1er novembre 2001)

3. (1) En matière d'immigration, la présente loi a pour objet :

b.1) de favoriser le développement des collectivités de langues officielles minoritaires au Canada;

3. (3) L'interprétation et la mise en œuvre de la présente loi doivent avoir pour effet :

d) d'assurer que les décisions prises en vertu de la présente loi sont conformes à la *Charte canadienne des droits et libertés*, notamment en ce qui touche les principes, d'une part, d'égalité et de protection contre la discrimination et, d'autre part, d'égalité du français et de l'anglais à titre de langues officielles du Canada;

e) de soutenir l'engagement du gouvernement du Canada à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada;

9. (1) Lorsqu'une province a, sous le régime d'un accord, la responsabilité exclusive de sélection de l'étranger qui cherche à s'y établir comme résident permanent,... (Ndlr : Il n'y a que le Québec qui cette responsabilité exclusive)

a) le statut de résident permanent est octroyé à l'étranger qui répond aux critères de sélection de la province et n'est pas interdit de territoire;

12. (2) La sélection des étrangers de la catégorie « immigration économique » se fait en fonction de leur capacité à réussir leur établissement économique au Canada.

14.2) Ils établissent et régissent les catégories de résidents permanents ou d'étrangers, dont celles visées à l'article 12, et portent notamment sur :

a) les critères applicables aux diverses catégories, et les méthodes ou, le cas échéant, les grilles d'appréciation et de pondération de tout ou partie de ces critères, ainsi que les cas où l'agent peut substituer aux critères son appréciation de la capacité de l'étranger à réussir son établissement économique au Canada;

¹⁸ CANADA, Bureau du conseil privé, *Le prochain acte : un nouvel élan pour la dualité linguistique canadienne : Le Plan d'action pour les langues officielles*

¹⁹ CANADA, Ministère de la Citoyenneté et de l'immigration, Comité directeur – communautés francophones en situation minoritaire (novembre 2003), *Cadre stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire*. 8.

²⁰ Ibidem : 8.

²¹ Procès-verbal de la réunion du Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada – Communautés francophones en situation minoritaire, tenue les 29 & 30 mars 2005, Hôtel Westin, Halifax (Nouvelle-Écosse), site web : <http://integration-net.ca/inet/francais/francophone/c06.htm>

²² Rapport annuel au Parlement et Rapport ministériel sur le rendement de CIC, 31 octobre 2005, site web : <http://www.cic.gc.ca/francais/pub/rapport-annuel2005/section3.html>

²³ Rapport sur les plans et les priorités, de 2005-2006 de Citoyenneté et Immigration Canada. Site web : http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20052006/CI-CI/CI-CIr5602_f.asp

²⁴ Confirmé par deux agents de CIC dont l'identité est confidentielle.

²⁵ *Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire*, section « Contexte ». Site web : <http://www.cic.gc.ca/francais/pub/plan-minoritaires.html>

²⁶ Ibidem : Tableau 2 : Lieu de résidence des immigrants déclarant avoir une connaissance du français, ou du français et de l'anglais.

²⁷ « PREMIÈRE LANGUE OFFICIELLE PARLÉE » Cette variable a été dérivée dans le cadre de l'application de la *Loi sur les langues officielles*.

La méthode de dérivation est décrite dans le règlement concernant l'emploi des langues officielles dans la prestation de services au public. Elle tient compte premièrement de la connaissance des deux langues officielles, deuxièmement de la langue maternelle et troisièmement de la langue parlée à la maison.

Les personnes qui peuvent soutenir une conversation en français seulement ont le français comme première langue officielle parlée. Les personnes qui peuvent soutenir une conversation en anglais seulement ont l'anglais comme première langue officielle parlée. Les réponses aux questions sur la langue maternelle et sur la langue parlée à la maison sont ensuite utilisées pour établir la première langue officielle parlée des personnes qui peuvent parler le français et l'anglais ou qui ne parlent ni l'une ni l'autre des langues officielles. On inclut dans la catégorie « Français » les personnes qui ont le français seulement ou le français et au moins une langue non officielle comme langue maternelle. Les personnes qui ont l'anglais seulement ou l'anglais et au moins une langue non officielle comme langue maternelle sont incluses dans la catégorie « Anglais ». Pour les cas non encore classés, on inclut dans la catégorie « Français » les personnes ayant le français seulement ou le français et au moins une langue non officielle comme langue parlée à la maison. On procède de la même manière pour la catégorie « Anglais ». La population se trouve ainsi classée dans deux catégories principales : d'une part le français et d'autre part l'anglais. Il faut ajouter deux catégories résiduelles pour les personnes qui n'ont pu être classées à l'aide des renseignements fournis : le français et l'anglais et ni le français ni l'anglais.

Connaissance des langues officielles : Indique si le recensé peut soutenir une conversation en français seulement, en anglais seulement, en français et en anglais, ou dans aucune des deux langues officielles du Canada

Statistique Canada site web : www12.statcan.ca/francais/census01/Products/Reference/dict/pop044_f.htm accédé le 15 mars 2005.

²⁸ Tableau : Gains ou pertes nets de population provenant de la migration interprovinciale pour chacun des groupes linguistiques, provinces et territoires, 1991-1996 et 1996-2001, Statistique Canada site web : http://www12.statcan.ca/francais/census01/Products/Analytic/companion/lang/provs_f.cfm#francophone

²⁹ « EMPLOI », *Libération*, n° 7739, le 27 mars 2006 : emp2

³⁰ « L'Aménagement linguistique dans le monde », site web www.tlfg.ulaval.ca/AXL/index.shtml accédé le 11 février 2007.

³¹ « Procès-verbaux des réunions du Comité directeur CIC – Communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) » : 24 janvier 2003, 23 mars 2003, 3 et 4 novembre 2003, 9 février 2004, 26 mars 2004, 29 juin 2004, 29 et 30 mars 2005, 20 et 21 juin 2005, site web <http://integration-net.cic.gc.ca/inet/francais/francophone/c06.htm>

³² Christian Dufour, Professeur à l'École nationale d'administration publique. Extrait d'un résumé d'une série de conférences présentées en Inde, site web : <http://www.vigile.net/998/dufourvision.html> mai 1999

³³ CANADA, Conseil du trésor, *Rapport sur les plans et les priorités 2005 – 2006*, Commissariat aux langues officielles, site web : http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20052006/COL-CLO/COL-CLOr5601_f.asp#1 24 mars 2005.

³⁴ Carsten Quell, *L'immigration et les langues officielles : Obstacles et possibilités qui se présentent aux immigrants et aux communautés*

³⁵ *Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire* (2006), Annexe : données statistiques pertinentes.

³⁶ Corentin CHAUVEL, « TELEVISION » sondage BVA publié (en 2005), *Libération*, n° 7736, 23 mars 2006, 24.

³⁷ Stéphane Kovacs, « Cela pourrait-il arriver ici? », *Le Figaro*, 29 novembre 2005.

³⁸ Akram Belkaïd, envoyé spécial, *La Tribune*, 25 novembre 2005, Paris.

³⁹ Document d'information, site web : <http://www.dfait-maeci.gc.ca/canada-europa/france/canada2004/initiative-fr.asp> Initiative Canada-France 2004

⁴⁰ Statistique Canada, Le Quotidien, site web : http://www.statcan.ca/start_f.html

⁴¹ INSEE La France en faits et chiffres, site web : http://www.insee.fr/fr/ffc/chifcle_fiche.asp?ref_id=NATFPS03306&tab_id=312

⁴² *Calgary Herald*, March 10, 2006 : E1

⁴³ « Procès-verbal de la réunion du Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada – Communautés francophones en situation minoritaire », tenue les 20 & 21 juin 2005 Hôtel Crowne Plaza Ottawa (Ontario), site web : <http://integration-net.ca/inet/francais/francophone/c08.htm>

⁴⁴ Statistique Canada, Faits saillants pour la communauté de Winnipeg, site web : <http://www12.statcan.ca/english/profil01/CP01/Details/Page.cfm?Lang=F&Geo1=CSD&Code1=4611040&Geo2=PR&Code2=46&Data=Count&SearchText=Winnipeg&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&GeoLevel=&GeoCode=4611040>

⁴⁵ Statistiques Canada, site web : http://www12.statcan.ca/francais/census01/Products/Analytic/companion/lang/provs_f.cfm#francophone

⁴⁶ La définition d'un nouvel immigrant est quelqu'un qui est devenu un résident permanent au cours des cinq années précédentes le dernier recensement. Statistique Canada, recensement 2001.

⁴⁷ Données extrait des bases de données de Statistique Canada 2001 par le bibliothécaire du Collège universitaire de Saint-Boniface et reçu par courriel vers mars 2006.

⁴⁸ Isajiw 113.

⁴⁹ Reitz et Breton 83.

⁵⁰ Madibbo 21.

⁵¹ Madibbo 31.

⁵² Madibbo 142.

⁵³ Reitz et Breton 129.

⁵⁴ Reitz et Breton 129.

⁵⁵ Isajiw 120.

⁵⁶ Reitz et Breton 5-9.

⁵⁷ Reitz et Breton 78.

⁵⁸ Jean Lafontant, Recension de Destrempe, Hélène et Joe Ruggeri (dir.), *Rendez-vous immigration 2004, Proceedings of a Conference held in St Andrew's, New-Brunswick, August 2004*. Actes de la conférence qui eut lieu à Saint-Andrews, au Nouveau-Brunswick, les 24 et 25 juin 2005. Centre Metropolis atlantique, University of New-Brunswick, décembre 2005. Recension reçue de Professeur Lafontant par courriel le 7 octobre 2006.

⁵⁹ INSEE, La France en fait et chiffres, site web http://www.insee.fr/fr/ffc/pop_age2.htm accédé le 11 février 2007.

⁶⁰ INSEE, La France en faits et chiffres, site web : http://www.insee.fr/fr/ffc/pop_age4.htm.

⁶¹ Sondage BVA 2005, dans un reportage « Un œil sur la planète: Le Canada le pays préféré des Français? » émission télévisé sur canal France 2, 20 mars 2006 - 23h00.

⁶² *Match du monde*, n° 2 avril-juin 2005 : 2.

⁶³ *Le Devoir*, 14 juillet 2005 : A1.

⁶⁴ Marie-Joëlle GROS et Gilles WALLON, « Quitter la France pour mieux respirer », *Libération* le 11 août 2005.

⁶⁵ Ivar Ekeland, figure reconnue du monde académique français, et aujourd'hui directeur du Pacific Institute for the Mathematical Sciences cité dans Akram Belkaid, envoyé spécial, *La Tribune*, le 25 novembre 2005, Paris.

⁶⁶ Sonya FAURE, « EMPLOI », *Libération*, n° 7739 le 27 mars 2006, p. emp1.

⁶⁷ Le Ministère français de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, Commission de terminologie et de néologie du domaine social, fournit une définition de **Immigré** : « Personne née étrangère à l'étranger et entrée en France en cette qualité en vue de s'établir sur le territoire français de façon durable. » Le ministère n'a pas de définition « d'origine immigré » mais le terme n'est pas moins utilisé dans des discussions sociologiques. Nous reprenons ici la définition utilisée par Paul Anisef, Jean-Guy Blais, Marie McAndrew, Charles Ungerleider et Robert Sweet : « Dans l'étude décrite ici, le concept de jeunes d'origine immigrée faisait référence aux jeunes qui ont immigré eux-mêmes ou dont un ou les deux parents sont nés dans un autre pays. » dans « Performance et cheminement scolaire des jeunes d'origine immigrée au Canada », *Cahiers québécois de démographie*, Vol.34, no.1, printemps 2005 : 182 site web : <http://www.social.gouv.fr/htm/modedemploi/vocab.htm>

⁶⁸ L'Institut national d'Études démographiques (INED), France, dans *Le Monde, Dossiers et Documents*, N° 350 février 2006 : 8.

⁶⁹ Catherine Borrel, étude de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) dans *Actualité*, 23 août 2006, site web : http://www.orange.fr/bin/frame.cgi?u=http%3A//actu.orange.fr/Article/mmd--francais--journal_internet--une/060823183246.b2rykmwr.html

⁷⁰ « À bras ouvert », *L'Observateur de l'OCDE* n° 248, mars 2005, site web accédé en janvier 2006 http://observateurocde.org/news/fullstory.php/aid/1366/%C0_bras_ouverts.html

⁷¹ Président du Conseil de Surveillance du groupe AXA, Président de l'Institut Montaigne (institut de réflexion politique indépendant) et de l'Institut du Mécénat de Solidarité, à vocation humanitaire et sociale.

⁷² Claude Bébéar, « Des entreprises aux couleurs de la France », un rapport publié sur le site web de l'Institut Montaigne, nov. 2004, http://www.institutmontaigne.org/site/page.php?page_id=2392

⁷³ John Ward Anderson, « French Firms Test Colorblind Hiring », *Washington Post* le 29 janvier 2006: A20.

⁷⁴ John Ward Anderson, « Invisible minorities » *Washington Post*, reproduit dans le *Montreal Gazette* 30 janvier 2006 : B6.

⁷⁵ *Le Monde* 18 mars 2006 : 12.

⁷⁶ « Les immigrés en France : une situation qui évolue », INSEE, N° 1042 septembre 2005.

⁷⁷ Akkari 19.

⁷⁸ *Le Monde* 22 mars 2006 : 12. Sondage réalisé par l'institut CSA (sur un échantillon représentatif de 1 011 personnes interrogées en face à face du 17 au 22 novembre 2005). Pour Michel Tubiana, vice-président de la Ligue des droits de l'homme, cette nette progression des attitudes ethnocentriques à laquelle on assiste est certes le résultat des émeutes urbaines, mais « aussi et surtout la conséquence directe des discours gouvernementaux qui multiplient les propos provocateurs à l'égard des étrangers ». Une remarque reprise, de façon à peine plus nuancée, par le rapport de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) qui met en garde le gouvernement contre le fait que, « dans un contexte de malaise économique et social fortement ressenti, les étrangers et les immigrés sont souvent sinon dénoncés, du moins stigmatisés de façon flagrante ».

⁷⁹ Denise Helly, chercheuse à l'Institut national de recherche scientifique (INRS) à Montréal, dans *Le Monde*, Dossiers et Documents, N° 350 – février 2006 : 1.

⁸⁰ Isajiw 149.

⁸¹ Freedman 1.

⁸² Freedman 15.

⁸³ Poirier 34.

⁸⁴ Akkari 12.

⁸⁵ Selon un document du BIC Paris du février 2006, il y a eu un voyage de presse en septembre 2004 en collaboration avec le Service de presse de l'Ambassade du Canada, Paris, et un voyage de presse en septembre 2005 avec des journalistes du sud de la France pour souligner l'année du Canada à Nice – Volet Immigration.

⁸⁶ Interview avec Agnès Jaouich, Gestionnaire du Programme d'immigration, Service de l'immigration, Ambassade du Canada, Paris, 23 mai 2006.

⁸⁷ Jacques-Henri Gagnon, Webmaster, Ambassade du Canada, Paris, 16 mars 2006.

-
- ⁸⁸ « Enquête semestrielle » de l'institut Ipsos-Media, dans l'*Actualité* le 29 août 2006.
- ⁸⁹ L'Internaute Villes site web : <http://www.linternaute.com/ville/ville/donnee/26142/paris.shtml> et Direction de santé publique de Montréal, site web : <http://www.santepub-mtl.qc.ca/Portrait/Montreal/comparaison/graphique1-2.html>
- ⁹⁰ Ambassade du Canada, Paris. Rapport de Caroline Decloedt, section de Communications et Service au Public, Service de l'immigration.
- ⁹¹ Agnès Jaouich, d'gestionnaire de programme de l'immigration, BIC Paris, courriel à l'auteur, du 6 décembre 2005.
- ⁹² Michèle Aulagnon-Ponsonnet, *Challenges* No. 14, 1^{er} décembre 2005 : 83.
- ⁹³ Georges Boissé, Gestionnaire adjoint, et gestionnaire des opérations, Service de l'immigration, Ambassade du Canada, Paris, interviewé par l'auteur le 13 février 2006.
- ⁹⁴ Georges Boissé, Gestionnaire adjoint, et gestionnaire des opérations, Service de l'immigration, Ambassade du Canada, Paris, interviewé par l'auteur le 13 février 2006.
- ⁹⁵ Algérie : population 33 millions, Langue officielle : arabe et tamazight (berbère) depuis avril 2002, Francophonie : 2^e pays francophone par la population l'Algérie n'est pas membre de l'OIF. PIB/habitant : 6600 USD/h, Indice de développement humain IDH 2006 : 102^e/177. Information sur le site web de l'Union de la Presse francophone, <http://www.presse-francophone.org/francophonie/paysalgerie.html>
- ⁹⁶ Jacques Leclerc, membre associé du TLFQ, *L'aménagement linguistique dans le monde*, site web http://www.tlfq.ulaval.ca/AXL/Langues/2vital_inter_francais.htm accédé le 13 février 2007.
- ⁹⁷ « Les Algériens de Calgary », *Le Quotidien d'Oran*, Algérie le 19 déc. 2006 : 16.
- ⁹⁸ Organisation Internationale de la Francophonie <http://www.francophonie.org/oif/pays/detail-pays.cfm?id=154>
- ⁹⁹ Francofffonies, Le Festival francophone en France, site web <http://www.francofffonies.fr/colloques/dossier.php?IDFiche=47&Theme=COLLOQUES> accédé le 19 février 2007.
- ¹⁰⁰ *Vivre à l'étranger* n° 92 : 38.
- ¹⁰¹ Eve Bettez, Délégation générale du Québec, dans *Vivre à l'étranger* n° 92 : 38.
- ¹⁰² « Rapport Destination Canada 2006 Paris-Nice-Bruxelles », BIC Paris, mai 2006.
- ¹⁰³ Agnès Jaouich, gestionnaire du BIC Paris de 2003 au 2006 dans interview avec l'auteur.
- ¹⁰⁴ Calcul basé sur estimés de 4 000 \$ CAD par personne pour coûts de déplacement plus 300 \$ CAD fois 5 jours ouvrables par personne par jour en salaire.
- ¹⁰⁵ Louise Van Winkle, agente responsable pour le programme de promotion depuis août 2006 au sein du BIC Paris.
- ¹⁰⁶ CIC, *L'Observateur* autonome 2005 : 7.

¹⁰⁷ « Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne », Article 15, Liberté professionnelle et droit de travailler : 'Tout citoyen ou toute citoyenne de l'Union européenne a la liberté de chercher un emploi, de travailler, ou de s'établir dans tout État membre'. Site web : http://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text_fr.pdf

¹⁰⁸ Ministère de Citoyenneté et Immigration, Fait et chiffres 2005, <http://www.cic.gc.ca/francais/pub/faits2005/temporaires/09.html> accédé le 13 mars 2007.

¹⁰⁹ *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* : Critères de sélection, articles 75 à 80. Les études (un maximum de 25 points) la compétence dans les langues officielles du Canada (un maximum de 24 points) le requérant indique dans sa demande de visa la langue – français ou anglais- qui doit être considéré comme sa première langue officielle du Canada et celle qui doit être considérée comme sa deuxième langue officielle au Canada. Pour l'aptitude à parler, à écouter, à lire, ou à écrire à un niveau de compétence élevé, dans la première langue officielle, 4 points pour chaque aptitude et dans la seconde langue officielle, 2 points pour chaque aptitude. À un niveau de compétence moyen, 2 points et 2 points respectivement; à un niveau de base faible 1 point et 1 point respectivement à concurrence de 2 points; à un niveau de compétence de base nul 0 point respectivement ; l'expérience (maximum 21 points) pour une année de travail 15 points; pour deux, trois, et quatre années de travail :17, 19 et 21 points respectivement dans une profession ou métier appartenant au genre de compétence 0, A ou B de la Classification nationale des professions. Il faut avoir au moins une année d'expérience pour se qualifier, donc c'est un facteur éliminatoire ; l'âge (maximum 10 points de 21 à 49 ans et moins 2 points pour chaque année de moins ou de plus de cette fourche) ; l'exercice d'un emploi réservé; la capacité d'adaptation (maximum 10 points);

¹¹⁰ Georges Boissé, Gestionnaire adjoint, et gestionnaire des opérations, Service de l'immigration, Ambassade du Canada, Paris, interviewé par l'auteur le 13 février 2006.

¹¹¹ Georges Boissé, Gestionnaire adjoint, et gestionnaire des opérations, Service de l'immigration, Ambassade du Canada, Paris, interviewé par l'auteur le 13 février 2006.

¹¹² Georges Boissé, Gestionnaire adjoint, et gestionnaire des opérations, Service de l'immigration, Ambassade du Canada, Paris, interviewé par l'auteur le 13 février 2006.

¹¹³ Mémoire du BIC Paris 14 mars 2005.

¹¹⁴ Courriels de Céline Villemure à Liisa Coulombe du 30 août 2005 et à Sophie Auger du 20 septembre 2005.

¹¹⁵ Ambassade du Canada, Paris, « Francophones : l'immigration au Canada vous intéresse ? » site web : www.dfait-maeci.gc.ca/canada-europa/france/visas/carte-fr.asp.

¹¹⁶ Ces données ont été tirées de CAIPS Paris par l'auteur le 15 avril 2006.

¹¹⁷ Ces données ont été tirées de CAIPS Paris par l'auteur le 15 avril 2006.

¹¹⁸ Institut nationale de la statistique et des études économiques (INSEE), France, site web http://www.insee.fr/fr/ffc/chifcle_fiche.asp?ref_id=NATCC102123&tab_id=426 accédé le 11 mars 2007.

¹¹⁹ *Faits et chiffres 2005*, Citoyenneté et Immigration Canada. En 2005, 262 236 immigrants sont arrivés au Canada, dont 43 308 au Québec. 112 790 (43 % de tous les immigrants et 51,5 % des immigrants qui se sont installés au Canada hors Québec) se sont établis à Toronto.

¹²⁰ Les citoyens des pays de l'Europe de l'Ouest sont dispensés de visas de visiteurs donc il n'y a pas de moyen de savoir quelle proportion aurait pu séjourner au Canada en tant que simple visiteur pour moins de 6 mois.

¹²¹ Il y a sans doute des immigrants dont la langue maternelle n'est pas française, mais qui s'expriment couramment en français et n'en renforceront pas moins les communautés francophones minoritaires, mais l'échantillon dans cette étude ne comporte pas ces personnes. L'étude pourrait être poursuivie afin de sonder ce groupe. Par exemple, on peut ajouter des critères pour inclure ceux pour qui le français n'est pas leur langue maternelle, mais qui ont su démontrer qu'ils ont maîtrisé le français, et qui se sont vu octroyer en conséquence le maximum de points sur la grille de sélection pour habilités en français. De cette manière, on éliminerait des statistiques ceux qui s'auto évaluent et qui indiquent sur le formulaire une « connaissance » de français, sans l'avoir démontré objectivement. Certains de ces catégories de candidats sont actuellement inclus dans les cas OBJ et dès que l'évaluation détermine qu'ils recevront au moins 67 points, il n'y a plus de vérifications faites sur leur habilité en français parce que cela n'est plus pertinent pour fin de sélection sur la grille.

¹²² Notez que les chiffres et pourcentages dans la dernière colonne du tableau sont tirés du Citoyenneté et Immigration Canada, Fait et chiffres 2005, Canada – Résidents permanents selon la province ou le territoire, site web <http://www.cic.gc.ca/francais/pub/faits2005/permanents/17.html> accédé le 12 mars 2007.

¹²³ CIC « Fait et Chiffres 2005 », Site web : <http://www.cic.gc.ca/francais/pub/faits2005/permanents/18.html>

¹²⁴ Lalonde 20.

¹²⁵ Marie-Joëlle Gros et Gilles Wallon, « Quitter la France pour mieux respirer », *Libération* le 11 août 2005.

¹²⁶ Le Devoir, 14 juillet 2005 : A1.

¹²⁷ 86. (1) Pour l'application du paragraphe 12(2) de la Loi, la catégorie des travailleurs qualifiés (Québec) est une catégorie réglementaire de personnes qui peuvent devenir résidents permanents du fait de leur capacité à réussir leur établissement économique au Canada.

(2) Fait partie de la catégorie des travailleurs qualifiés (Québec) l'étranger qui satisfait aux exigences suivantes :

- a) il cherche à s'établir dans la province de Québec;
- b) il est visé par un certificat de sélection du Québec délivré par cette province.

¹²⁸ Yvan Bourgeois, Directeur du Bureau de l'immigration du Québec, Délégation générale du Québec à Paris, interview avec l'auteur le 16 février 2006.

¹²⁹ Selon la grille de sélection québécoise en vigueur le 1 mars 2006

¹³⁰ Immigration-Québec, Site web officiel du gouvernement du Québec, outil d'Évaluation préliminaire d'immigration (EPI) site web : <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/index.asp>.

¹³¹ Yvan Bourgeois, jusqu'en juillet 2006

¹³² Yvan Bourgeois

¹³³ Yvan Bourgeois

¹³⁴ « Procès-verbal de la réunion du Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada – Communautés francophones en situation minoritaire » tenue le 9 février 2004, Diane Vincent, coprésidente pour la partie gouvernementale du Comité et Marc Arnal, coprésident communautaire.

¹³⁵ Candidats des provinces

87. (1) Pour l'application du paragraphe 12(2) de la Loi, la catégorie des candidats des provinces est une catégorie réglementaire de personnes qui peuvent devenir résidents permanents du fait de leur capacité à réussir leur établissement économique au Canada.

(2) Fait partie de la catégorie des candidats des provinces l'étranger qui satisfait aux critères suivants :

a) sous réserve du paragraphe (5), il est visé par un certificat de désignation délivré par le gouvernement provincial concerné conformément à l'accord concernant les candidats des provinces que la province en cause a conclu avec le ministre;

b) il cherche à s'établir dans la province qui a délivré le certificat de désignation.

¹³⁶ Vien Huynh, *Closer to Home, Provincial Immigration Policy in Western Canada*, June 2004, Canada West Foundation, report #35:14.

¹³⁷ Sous la Charte des droits et libertés, les résidents permanents du Canada ont le droit de mouvement et de s'établir où ils veulent, y compris le Québec, mais selon l'Accord Canada-Québec sur l'immigration, le Québec choisit les immigrants dans les catégories économiques, ce qui crée une incohérence. En pratique, il semble poser peu de problèmes.

¹³⁸ Carsten Quell, *L'immigration et les langues officielles : Obstacles et possibilités qui se présentent aux immigrants et aux communautés* : 51.

¹³⁹ *Winnipeg Free Press* March 12, 2006: A8.

¹⁴⁰ Leah Janzen, *Winnipeg Free Press* July 11, 2005: A6.

¹⁴¹ Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba (CDEM), site web www.cdem.com.

¹⁴² *Procès-verbal de la réunion du Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada – Communautés francophones en situation minoritaire*, tenue les 20 & 21 juin 2005 Hôtel Crowne Plaza Ottawa (Ontario).

¹⁴³ *Winnipeg Sun* 15 décembre 2005 : 23.

¹⁴⁴ MANITOBA, Travail et Immigration Manitoba, site web:
<http://www.gov.mb.ca/labour/immigrate/index.fr.html>

¹⁴⁵ Louise Fontaine, en collaboration avec La Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse et CIC, « L'immigration francophone en Nouvelle-Écosse » Document d'information (Avril 2005).

¹⁴⁶ *Ibidem* : 18.

¹⁴⁷ *Ibidem* :. 20.

¹⁴⁸ Helly :205, Tableau 3D.

¹⁴⁹ Statistiques Canada site web :
http://www12.statcan.ca/francais/census01/Products/Analytic/companion/lang/provs_f.cfm#francophone

-
- ¹⁵⁰ « Évaluation de la capacité des communautés francophones en situation minoritaire à accueillir de nouveaux arrivants » FCFA, mars 2004 : 28. Site web : <http://fcfa.ca/home/index.cfm>
- ¹⁵¹ « Les déplacements interprovinciaux des immigrants », Études réalisées d'après la Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM), Collection profils tirés de la BDIM, janvier 2000, produit par CIC site web : <http://www.cic.gc.ca/francais/recherche-stats/rapports/menu-bdim.html>
- ¹⁵² Lalonde: 63.
- ¹⁵³ Lalonde: 93.
- ¹⁵⁴ Commissariat aux langues officielles, « Coup d'œil sur le bilinguisme », Source : Centre européen des langues modernes, site web : http://www.ocol-clo.gc.ca/symposium/documents/brochure/brochure_f.html.
- ¹⁵⁵ Citoyenneté et Immigration Canada, *L'Observateur*, automne 2005 : 10.
- ¹⁵⁶ OCDE dans *Le Monde, Dossiers et Documents*, N° 350 février 2006 : 3.
- ¹⁵⁷ Lucie L'Heureux, responsable pour l'éducation auprès de l'Ambassade du Canada. Présentation du 8 février 2006 au Centre culturel canadien à Paris.
- ¹⁵⁸ Yvan Bourgois, Directeur de l'Immigration Québec à Paris.
- ¹⁵⁹ Information obtenue en personne auprès des représentants aux kiosques d'Australie et de l'Université de l'Alberta au Salon 3es Cycle et Masters, 11 mars 2006, Paris Expo
- ¹⁶⁰ *Le Soleil* le 2 décembre 2005 : A18.
- ¹⁶¹ « Les étudiants étrangers au Canada 1980-2001 », Direction générale des Priorités, planification et recherche, Citoyenneté et Immigration Canada, janvier 2003.
- ¹⁶² *Le Monde* 6 février 2006 : 7.
- ¹⁶³ Salon des 3es cycles et Masters, Parc des expositions, Porte de Versailles, Paris, le 10 et 11 mars 2006.
- ¹⁶⁴ Liisa Cormode, « Submission to the Standing Committee on Citizenship and Immigration Concerning Provincial Nominee Programs », Saskatoon, SK, cité dans « Closer to Home, Provincial Immigration Policy in Western Canada », Vien Huynh, Policy Analyst, June 2004, Canada West Foundation, report #35: 15.
- ¹⁶⁵ Citoyenneté et Immigration Canada, Faits et chiffres 2005, Canada – Entrées annuelles de travailleurs étrangers selon les principaux pays d'origine, site web <http://www.cic.gc.ca/francais/pub/faits2005/temporaires/03.html> accédé le 12 mars 2007.
- ¹⁶⁶ Robert Vineberg, Directeur général de la Région des Prairies, CIC, reportage dans *Le Monde, Dossiers et Documents*, N° 350 février 2006 : 7.
- ¹⁶⁷ Rolande Chartier, Coordonnatrice Recrutement Santé Québec. Rapport reçu par le BIC Paris en décembre 2005.
- ¹⁶⁸ CANADA, Canada – France 1604-2004, site web <http://www.canada-2004.org/colloque/index.php?langue=FR>

¹⁶⁹ *Le Point* 26 janvier 2006 : 69.

¹⁷⁰ Yvan Bourgeois courriel du 9 juin 2006 à Gary Hawkes.

¹⁷¹ Site web du BIC Paris, <http://www.international.gc.ca/canada-europa/france/visas/pvt-fr.asp> accédé le 10 mars 2007.

¹⁷² Extraction faite en avril 2006 par l'auteur de PARIS CAIPS utilisant CAIPS COMMAND MODE utilisant le critère « PVT01 » dans le champ XREF.

¹⁷³ Il n'y a pas de champs de données dans CAIPS pour indiquer quand un résident permanent dans la catégorie SW1 a un conjoint canadien. L'information sur les 4 des 5 conjoints repérés vient des notes CAIPS, et un seul s'est apparu dans SSOBL en tant que parraine. Alors, c'est probable que la proportion réelle de demandeurs ayant un conjoint canadien serait plus haut que 22,7% parce qu'il pourrait des cas où l'assistante n'a pas consigné le fait d'un conjoint canadien dans les notes.

¹⁷⁴ CTD Vegreville est le seul centre de traitement de demandes à l'intérieur du Canada autorisé à recevoir les demandes de résidence permanente de requérants qui se trouvent au Canada. En d'autres mots, les autres bureaux de l'immigration à l'intérieur du Canada, par exemple, CIC Montréal, CIC Toronto, et CIC Vancouver, ne reçoivent pas directement des demandes de résidence permanente. Selon le règlement de l'immigration et la politique de CIC, les requérants qui se trouvent déjà au Canada ont aussi l'option de déposer leur demande soit au BIC Buffalo, soit dans le BIC qui dessert leur pays de nationalité, donc pour les citoyens français, le BIC Paris.

¹⁷⁵ Extraction faite en avril 2006 par l'auteur de PARIS CAIPS utilisant CAIPS COMMAND MODE, critère « CIE00 » dans le champ XREF.

¹⁷⁶ Extraction faite en avril 2006 par l'auteur de PARIS CAIPS utilisant CAIPS COMMAND MODE, critère « OFJ00 » dans le champ XREF.

BIBLIOGRAPHIE

AKKARI, Abdeljalil (Août 2001), *Les jeunes d'origine maghrébine en France: Les limites de l'intégration par l'école*, Esprit critique, vol.03 no.08, consulté sur Internet: <http://critique.ovh.org> le 15 janvier 2007.

ANGER, Maurice (2000), *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*, 3e éd. CEC.

BLAY, Jacqueline (1987), *L'Article 23, les péripéties législatives et juridiques du fait français au Manitoba (1870-1986)*, Éditions du Blé, Saint-Boniface, Manitoba.

BOUDREAU, Annette, Sonya Malaborza, et Isabelle Violette (2006), *Les immigrants et leur(s) langue(s) dans les provinces maritimes*, Série de documents de recherche 02-06 du Centre Métropolis Atlantique.

CANADA, AMBASSADE DU CANADA, PARIS, SERVICE DE L'IMMIGRATION (2006), *Rapport Destination Canada 2006*, Paris.

_____, (mai 2006) *Rapport Destination Canada 2006 Paris-Nice-Bruxelles*, mai 2006.

_____, (août 2006), *Rapport statistique sur le suivi des participants à Destination Canada 2005*.

_____, (août 2006), *Rapport sur le recrutement des immigrants francophones à destination hors Québec - Profils des candidats, analyse et recommandations*.

_____, (août 2006), *Rapport sur l'immigration francophone à travers le Canada : Étude sur le suivi des cas de travailleurs temporaires en 2000 et 2001 sous l'Accord France – Canada*.

_____, (août 2006), *Rapport sur les immigrants francophones destinés à l'extérieur du Québec : Comparaison de deux méthodologies pour identifier les cas prioritaires SW1 (fédéral) d'immigrants francophones et profils d'un échantillon basé sur langue maternelle*.

CANADA, Commissaire aux langues officielles (2002), *L'immigration et l'épanouissement des communautés de langue officielle au Canada : Politiques, démographie et identité*, Ottawa, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

_____, (2002), *L'immigration et les langues officielles : Obstacles et possibilités qui se présentent aux immigrants et aux communautés*, Ottawa, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

_____, (2002), *La politique canadienne d'immigration doit contribuer à renforcer notre tissu social et linguistique*, communiqué, 26 février 2002.

_____, Ministère de la citoyenneté et de l'immigration, Comité directeur – communautés francophones en situation minoritaire (novembre 2003), *Cadre stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire*, Ottawa, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

_____, (mars 2005), *Vers la francophonie canadienne de demain : Sommaire des initiatives 2002-2006 pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire*, Ottawa, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

_____, (2006), *Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire*, Ottawa, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

_____, Ministère de la citoyenneté et de l'immigration, Patrimoine Canada, et FCFA (2005), *Sommaire des initiatives 2002-2006 pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire*, Ottawa, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

FREEDMAN, Jane (2004), *Immigration and Insecurity in France*, Ashgate Publishing Ltd., Gower House, Croft Road, Aldershot, England.

HELLY, Denise (1992), *Immigration pour quoi faire?*, Institut Québécois de recherche sur les cultures.

HUYNH, Vien (juin 2004), *Closer to Home, Provincial Immigration Policy in Western Canada*, Canada West Foundation, report #35.

ISAJIW, Wsevolod (1999), *Understanding Diversity*, chapitre 5, Thompson Educational Publishing, Toronto.

LAFONTANT, Jean (2006), Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC), Université du Québec à Montréal, recension de : Destrempes, Hélène et Joe Ruggeri (dir.) (2005), *Rendez-vous immigration 2004, Proceedings of a Conference held in St Andrew's, New-Brunswick, August 2004*. Actes de la conférence qui eut lieu à Saint-Andrews, au Nouveau-Brunswick, les 24 et 25 juin 2005. Centre Métropolis atlantique, University of New-Brunswick.

LALONDE, Josée (2003), *Enjeux Sociolinguistiques et Immigration au Québec : le cas des Maliennes et des Maliens*, mémoire présenté à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval.

MADIBBO, Amal (2006), *Minority within a Minority*, Routledge, New York.

POIRIER, Cécile (août 2005), *La gestion municipale de la diversité ou l'émergence d'un champ de recherche : genèse et perspectives*, document de recherche, inédits 2005-07, Institut national de la recherche scientifique, Urbanisation, Culture et Société, Montréal.

REITZ, Jeffrey G. et Raymond Breton (1994), *The Illusion of Difference : Realities of Ethnicity in Canada and the United States*, C.D. Howe Institute.

Journaux et magazines

Calgary Herald (quotidien canadien)

Challenges (magazine économique français)

L'Actualité (mensuel québécois)

La Tribune (quotidien français)

Le Devoir (quotidien français)

Le Figaro (quotidien français)

Le Monde (quotidien français)

Le Monde, Dossiers et Documents (dossier mensuel français)

Le Point (magazine français)

Le Quotidien d'Oran (quotidien algérien)

Le Soleil (quotidien canadien)

Libération (quotidien français)

Match du monde (magazine français)

Vivre à l'étranger (magazine européen)

Washington Post (quotidien américain)

Winnipeg Free Press (quotidien canadien)

Winnipeg Sun (quotidien canadien)

Sites web

CANADA, Ambassade du Canada en France, *Francophones : l'immigration au Canada vous intéresse ?*, www.dfait-maeci.gc.ca/canada-europa/france/visas/carte-fr.asp, accédé le 10 mars 2007.

_____, Ambassade du Canada en France, Service de l'immigration, <http://www.international.gc.ca/canada-europa/france/visas/pvt-fr.asp> accédé le 10 mars 2007.

CANADA, Bureau du conseil privé (2003), *Le prochain acte : un nouvel élan pour la dualité linguistique canadienne : Le Plan d'action pour les langues officielles*, http://www.pco-bcp.gc.ca/olo/docs/Action/ActionPlan_f.pdf

CANADA, Canada – France 1604-2004, <http://www.canada-2004.org/colloque/index.php?langue=FR>, accédé en février 2006.

CANADA, Commissariat aux langues officielles, *Rapport sur les plans et les priorités 2005 – 2006*, http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20052006/COL-CLO/COL-CLOr5601_f.asp#I, accédé en février 2006.

_____, en collaboration avec La Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse et CIC, *L'immigration francophone en Nouvelle-Écosse*, Document d'information (Avril 2005), http://www.ocol-clo.gc.ca/symposium/documents/brochure/brochure_f.html

CANADA, Ministère des Affaires étrangères et Commerce international, <http://www.dfait-maeci.gc.ca/canada-europa/france/canada2004/initiative-fr.asp>
Initiative Canada-France 2004

CANADA, Ministère de Citoyenneté et Immigration, <http://www.cic.gc.ca>

_____, *Rapport annuel au Parlement et Rapport ministériel sur le rendement*, 31 octobre 2005, <http://www.cic.gc.ca/francais/pub/rapport-annuel2005/section3.html>, accédé en février 2006.

_____, *Procès-verbal de la réunion du Comité directeur*, <http://integration-net.ca/inet/francais/francophone/c08.htm>, accédé en février 2006.

_____, *Fait et chiffres 2005, Aperçu de l'immigration*, <http://www.cic.gc.ca/francais/pub/faits2005/permanents/18.html>

_____, *Les déplacements interprovinciaux des immigrants*, <http://www.cic.gc.ca/francais/recherche-stats/rapports/menu-bdim.html>

_____, *Rapport sur les plans et les priorités, de 2005-2006*, http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20052006/CI-CI/CI-CIr5602_f.asp

CANADA, Ministère de la Justice, *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (2001, ch.27), <http://laws.justice.gc.ca/fr/showtdm/cs/I-2.5>

CANADA, Patrimoine canadien, *Rapport 2002-2003 sur les langues officielles*, http://www.pch.gc.ca/progs/lo-ol/pubs/2002-2003/ra-ar/5_f.cfm accédé le 11 février 2007.

CANADA, Statistique Canada, 2001 Recensement, Séries « Analyses » Profil des langues au Canada, http://www12.statcan.ca/francais/census01/Products/Analytic/companion/lang/canada_f.cfm, accédé vers février 2006.

_____, Recensement, Introduction au Dictionnaire,
www12.statcan.ca/francais/census01/Products/Reference/dict/pop044_f.htm, accédé le
15 mars 2005.

_____, Faits saillants pour la communauté de Winnipeg,
[http://www12.statcan.ca/english/profil01/CP01/Details/Page.cfm?Lang=F&Geo1=CSD
&Code1=4611040&Geo2=PR&Code2=46&Data=Count&SearchText=Winnipeg&Sear
chType=Begins&SearchPR=01&B1=All&GeoLevel=&GeoCode=4611040](http://www12.statcan.ca/english/profil01/CP01/Details/Page.cfm?Lang=F&Geo1=CSD&Code1=4611040&Geo2=PR&Code2=46&Data=Count&SearchText=Winnipeg&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&GeoLevel=&GeoCode=4611040)

_____, Le Quotidien, http://www.statcan.ca/start_f.html

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES MUNICIPALITÉS
BILINGUES DU MANITOBA (CDEM), www.cdem.com.

DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE MONTRÉAL, [http://www.santepub-
mtl.qc.ca/Portrait/Montreal/comparaison/graphique1-2.html](http://www.santepub-mtl.qc.ca/Portrait/Montreal/comparaison/graphique1-2.html)

DUFOUR, Christian (1999), *Extrait d'un résumé d'une série de conférences présentées
en Inde*, <http://www.vigile.net/998/dufourvision.html> mai 1999

FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNE DU
CANADA, *Évaluation de la capacité des communautés francophones en situation
minoritaire à accueillir de nouveaux arrivants*, <http://fcfa.ca/home/index.cfm>

FRANCOFFONIES, Le Festival francophone en France,
<http://www.francoffonies.fr/colloques/dossier.php?IDFiche=47&Theme=COLLOQUE>
S accédé le 19 février 2007.

INSEE, Institut National de la Statistique et des Études Économiques, *La France en fait
et chiffres*, <http://www.insee.fr> accédé le 11 février 2007.

_____, *Actualité*, 23 août 2006,
[http://www.orange.fr/bin/frame.cgi?u=http%3A//actu.orange.fr/Article/mmd--francais--
journal_internet--une/060823183246.b2rykmwr.html](http://www.orange.fr/bin/frame.cgi?u=http%3A//actu.orange.fr/Article/mmd--francais--journal_internet--une/060823183246.b2rykmwr.html), accédé en décembre 2006.

INSTITUT MONTAIGNE, (nov. 2004), *Des entreprises aux couleurs de la France*,
http://www.institutmontaigne.org/site/page.php?page_id=2392

LECLERC, Jacques, *L'aménagement linguistique dans le monde*,
http://www.tlfq.ulaval.ca/AXL/Langues/2vital_inter_francais.htm accédé le 13 février
2007.

JOURNAL OFFICIEL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, *Charte des droits
fondamentaux de l'Union européenne*,
http://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text_fr.pdf

L'INTERNAUTE VILLES,

<http://www.linternaute.com/ville/ville/donnee/26142/paris.shtml>

MANITOBA, Travail et Immigration Manitoba,

<http://www.gov.mb.ca/labour/immigrate/index.fr.html>

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE) (mars 2005), *L'Observateur de l'OCDE* n° 248, « À bras ouvert », www.oecd.org, accédé en janvier 2006.

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

<http://www.francophonie.org/oif/pays/detail-pays.cfm?id=154>

QUÉBEC, Immigration-Québec, <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/index.asp>.

SOCIÉTÉ FRANCO-MANITOBAINE, *La francophonie au Manitoba, Histoire de la francophonie manitobaine*, http://www.franco-manitobain.org/index.html?content/franco_hist.html~mainFrame accédé en février 2006.

UNION DE LA PRESSE FRANCOPHONE, <http://www.presse-francophone.org/francophonie/paysalgerie.html>

Reportages télévisés

FRANCE 2, *Sondage BVA 2005*, reportage *Un œil sur la planète: Le Canada le pays préféré des Français?* émission du 20 mars 2006 - 23h00.